



PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

Assainissement
Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public

2023



Communauté de Communes du Pays d'Iroise

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023



Conformément au décret n°2007-675 du 02 mai 2007

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des délégataires ainsi que de données et informations propres à la Communauté de Communes.

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport.

Ces indicateurs sont identifiés dans le texte du rapport par le n° d'ordre au sein du glossaire.

Sommaire

Table des acronymes	5
Chiffres clés du service d'assainissement collectif	6
Chiffres clés du service d'assainissement non collectif	6
1. La présentation générale du service	7
1.1. Le territoire.....	7
1.2. Les missions du service d'assainissement	9
1.2.1. Le service public de l'assainissement collectif	9
1.2.2. Le service public de l'assainissement non collectif	11
1.3. Les modes de gestion de l'assainissement collectif	12
1.3.1. Secteur Ranterboul - Ploudalmézeau.....	13
1.3.2. Les autres communes du territoire	13
1.4. Présentation du service eau et assainissement du Pays d'Iroise Communauté	14
1.5. Bilan annuel d'activité de l'assainissement collectif	15
1.5.1. Une crise d'inflation sur l'électricité	15
1.5.2. Démarche d'amélioration	15
1.5.3. Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre	16
1.5.4. Sécurité	16
1.6. Evolutions réglementaires.....	17
1.6.1. Nouvelles obligations de performances des systèmes d'assainissement	17
2. Les caractéristiques et performances techniques du service	18
2.1. Les usagers du service	18
2.2. Le patrimoine du service	24
2.3. La collecte des eaux usées.....	25
2.3.1. Le réseau de collecte.....	25
2.3.2. Performance de la collecte	40
2.3.3. Eaux parasites sur le territoire	41
2.4. Le traitement des eaux usées.....	49
2.5. Les interventions et travaux sur le territoire.....	63
2.5.1. La mise en place d'une gestion patrimoniale à partir d'un Système d'Information Géographique : exemple des ITV	68
2.6. Renouvellement des réseaux d'eaux usées	71
2.7. Démarche Développement Durable.....	74
2.8. Le service aux usagers de l'assainissement collectif	75
2.9. Le service aux usagers de l'assainissement non collectif	78
2.10. Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance de l'assainissement collectif	78
2.10.1. Secteur Brélès	78
2.10.2. Secteur Kervoulou-Lampaul-Plouarzel.....	80

2.10.3. Secteur Ranterboul-Lampaul-Ploudalmézeau	82
2.10.4. Secteur Lokournan-Lanrivoaré.....	83
2.10.5. Secteur Maison Blanche-Locmaria-Plouzané.....	85
2.10.6. Secteur Moulin de Treleon.....	86
2.10.7. Secteur Kervoulou-Plouarzel.....	87
2.10.8. Secteur Lokournan-Saint-Renan	89
2.10.9. Secteur St Denec	90
2.10.10.Secteur Creach Meur	92
2.10.11.Secteur Ranterboul-Ploudalmézeau	93
2.11.Les tableaux d'activité de l'assainissement non collectif.....	95
2.11.1. Nombre de contrôles réalisés en 2023	95
2.11.2. Détail des conformités par commune.....	96
2.11.3. Détail des non conformités.....	107
2.11.4. Détail des conformités	110
2.11.5. Détail des contrôles réalisation.....	112
2.12.Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance de l'assainissement non collectif	114
3. Le prix du service de l'assainissement	115
3.1. Les modalités de tarification	115
3.2. Le prix de l'assainissement.....	116
3.2.1. La facture 120 m ³	116
3.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif	117
3.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif	117
3.2.4. Prix de l'assainissement collectif et de l'eau potable en 2024	131
3.2.5. L'évolution du prix de l'assainissement collectif.....	131
3.2.6. La tarification de l'assainissement non collectif	132
3.3. Les éléments financiers du service.....	132
3.3.1. Les recettes de l'assainissement collectif	132
3.3.2. Les renouvellements	135
3.3.3. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement)	146
3.3.4. Les recettes de l'assainissement non collectif	146
Annexes.....	148

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

Annexe II : Notice d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Table des acronymes

ARS : Agence Régionale de Santé

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IFEN : Institut Français de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

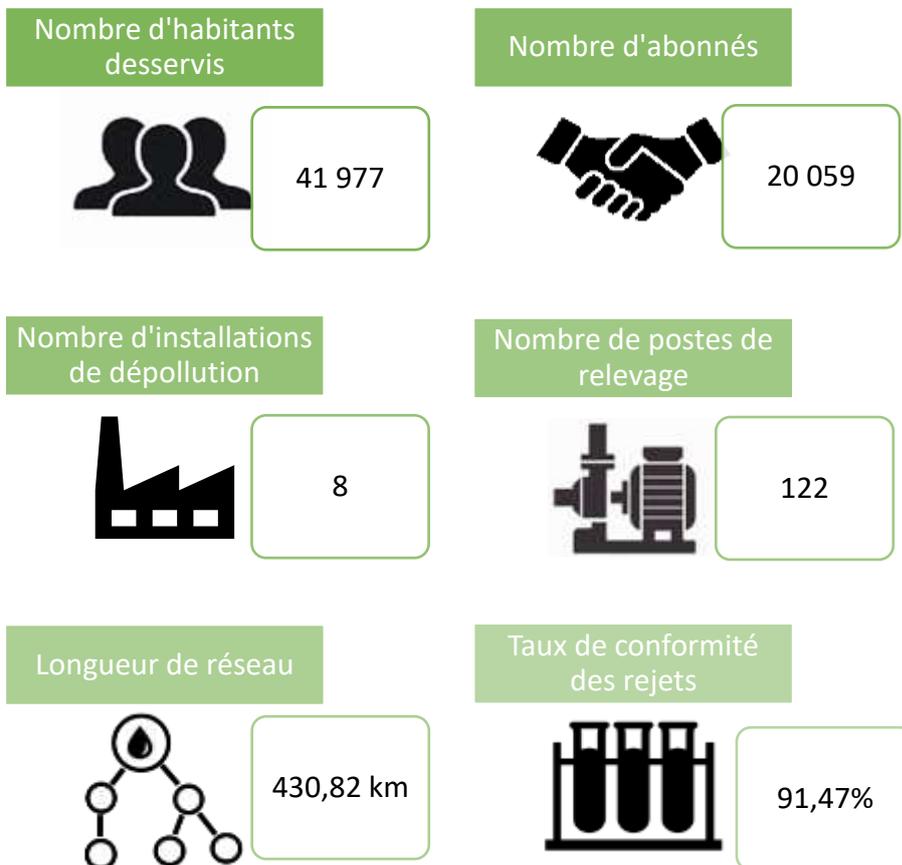
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

CSD : Conventions Spéciales de Déversement

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'épuration

Chiffres clés du service d'assainissement collectif



Chiffres clés du service d'assainissement non collectif



1. La présentation générale du service

1.1. Le territoire

En 2023, le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise comprend 19 communes pour une population de 50 049 habitants (source INSEE 2023) :

Communes	Population légale
Brélès	886
Lampaul-Plouarzel	2 198
Lampaul-Ploudalmézeau	846
Landunvez	1 524
Lanildut	973
Lanrivouaré	1 502
Le Conquet	2 826
Locmaria-Plouzané	5 242
Milizac-Guipronvel	4 671
Molène	167
Plouarzel	4 017
Ploudalmézeau	6 465
Plougonvelin	4 288
Ploumoguer	2 184
Plourin	1 270
Porspoder	1 815
Saint-Renan	8 470
Trébabu	373
Tréouergat	332
Total	50 049

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Communauté de Communes est donc dans l'obligation de soumettre le RPQS à une CCSPL.

1.2. Les missions du service d'assainissement

La Communauté de Communes a pour objet l'organisation de ces services publics sur le territoire des communes adhérentes.

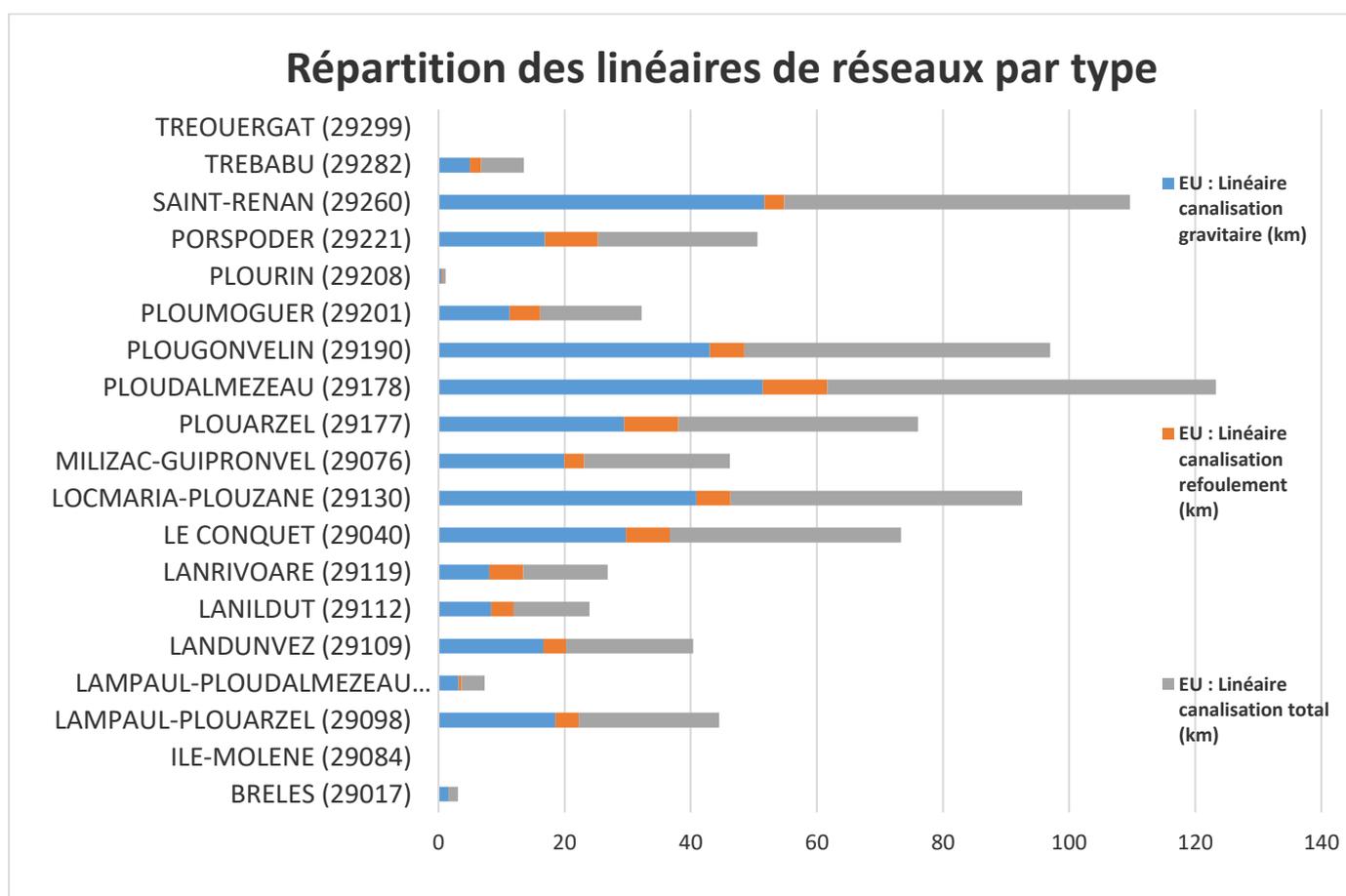
Elle a qualité notamment pour :

- Etudier et entreprendre les travaux d'investissement pour les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable et également à la collecte et au traitement des eaux usées ;
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement ;
- Etablir le règlement du service ;
- Fixer le prix de l'eau et l'assainissement.

1.2.1. Le service public de l'assainissement collectif

La compétence en matière d'assainissement est double :

- **La collecte et le transport des eaux usées :**



La structure intercommunale assure la collecte des effluents des abonnés via les réseaux d'assainissement. Ces réseaux sont de type séparatif, c'est-à-dire que les réseaux d'eaux usées récupèrent exclusivement les eaux usées et les eaux pluviales sont gérées par ailleurs (compétence municipale des eaux pluviales). Une fois collectées, les eaux usées produites par les usagers sont transportées vers les installations de traitement.

Le graphique ci-dessus, présente la répartition des réseaux de collecte et de transport.

● **L'épuration :**

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage au total de 6 stations d'épuration et de 2 stations semi-collectives situées sur la commune de Brélès. Ces ouvrages traitent l'ensemble des effluents produits par les habitants de la Communauté de Communes hormis Locmaria-Plouzané (Molène, Plourin et Tréouergat n'ont pas d'assainissement collectif en 2023), soit une capacité de traitement nominale cumulée de 46 725 équivalents-habitants (EH).

Les différents bassins de collecte sont représentés sur la carte suivante :



1.2.2. Le service public de l'assainissement non collectif

Ce service s'adresse à tous les usagers d'installations d'assainissement non-collectif.

Pour les installations existantes, ses missions sont :

- Le contrôle de diagnostic initial, la caractérisation et le recensement de l'ensemble des installations ;
- Le contrôle périodique du bon fonctionnement de ces installations, depuis décembre 2012 ;
- Le conseil aux usagers et la prescription de travaux d'amélioration ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre de ventes immobilières, la réalisation d'un diagnostic de la filière d'assainissement.

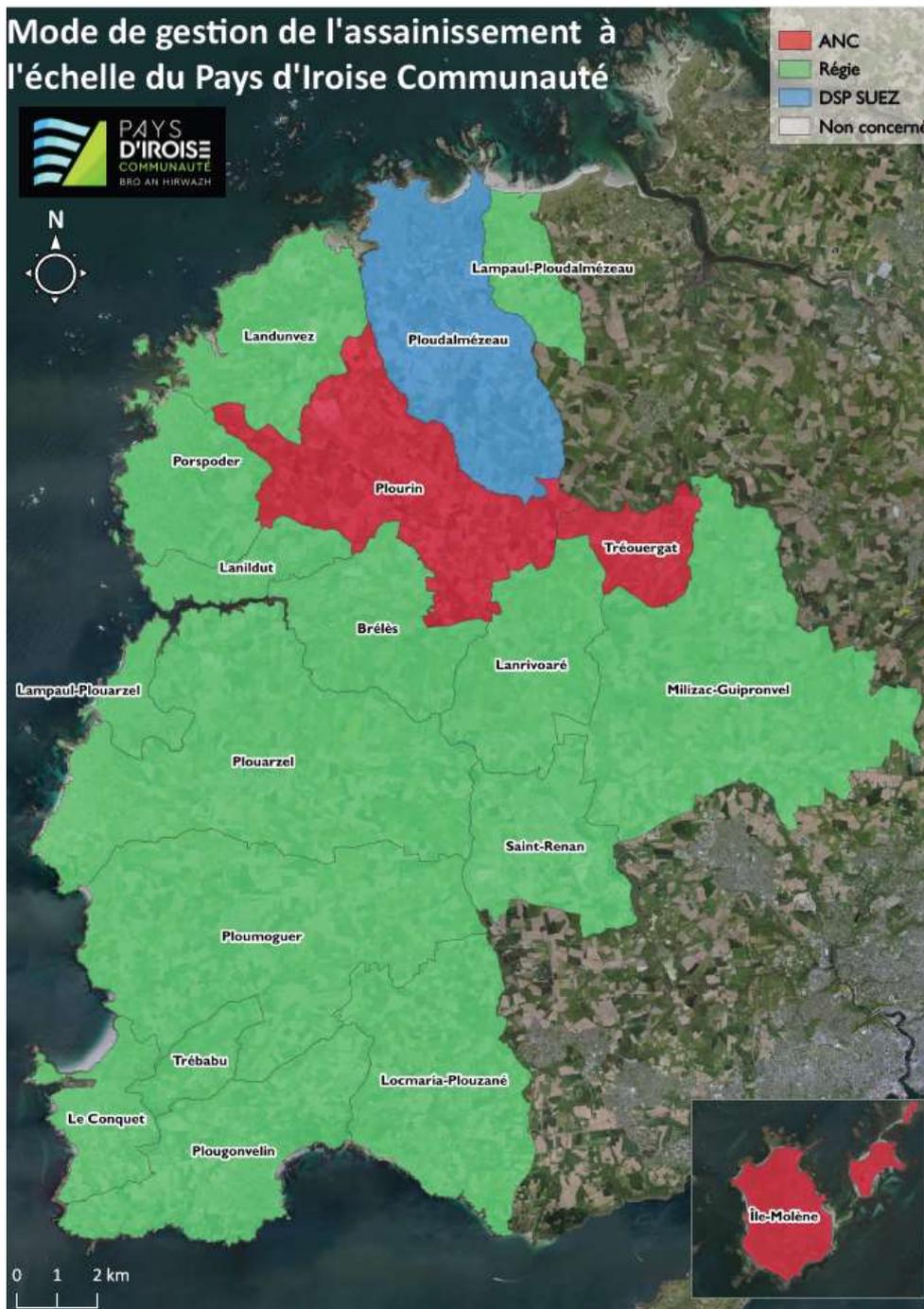
Dans le cadre de projets de création ou de réhabilitation de filières d'assainissement, les missions du SPANC sont les suivantes :

- Instruction des projets accompagnant les demandes de permis de construire ;
- Accompagnement de l'utilisateur au montage de son projet ;
- Contrôle de la conception et de l'implantation de la future filière ;
- Vérification de la bonne exécution des travaux.

La population qui n'est pas située en zone d'assainissement collectif relève du service de l'assainissement non-collectif. Il est également possible, dans certains cas, que des habitations ne soient pas raccordables (impossibilité technique) et de cette manière, cela relève du service de l'assainissement non-collectif.

1.3. Les modes de gestion de l'assainissement collectif

La carte suivante présente les modes de gestion au 31/12/2023 sur le territoire communautaire :



1.3.1. Secteur Ranterboul - Ploudalmézeau

Le Service public d'assainissement collectif du secteur de Ranterboul regroupe les communes de Ploudalmézeau et Lampaul-Ploudalmezeau. Actuellement l'assainissement collectif sur la commune de Ploudalmezeau est délégué à l'entreprise SUEZ par un contrat de Délégation de Service Public qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Ce contrat a été signé pour une durée initiale de 12 ans et a connu 1 avenant. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le tableau ci-après présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et de l'avenant qui a été signé :

Désignation	Prise d'effet	Echéance	Durée	Objet
Contrat	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2024	12 ans	Délégation du service d'assainissement
Avenant 1	16/07/2013			Modification de dates de reversement à la Commune
Avenant 2	10/06/2021			Intégration déshydratation fixe au contrat de DSP

Le contrat de Délégation de Service Public précise les rôles et les responsabilités de la Communauté de Communes et du délégataire. Cela mentionne notamment les obligations de résultats, les objectifs de performance, le prix du service et son évolution potentiel sur la durée du contrat pour le délégataire.

La répartition des obligations est synthétisée ci-dessous :

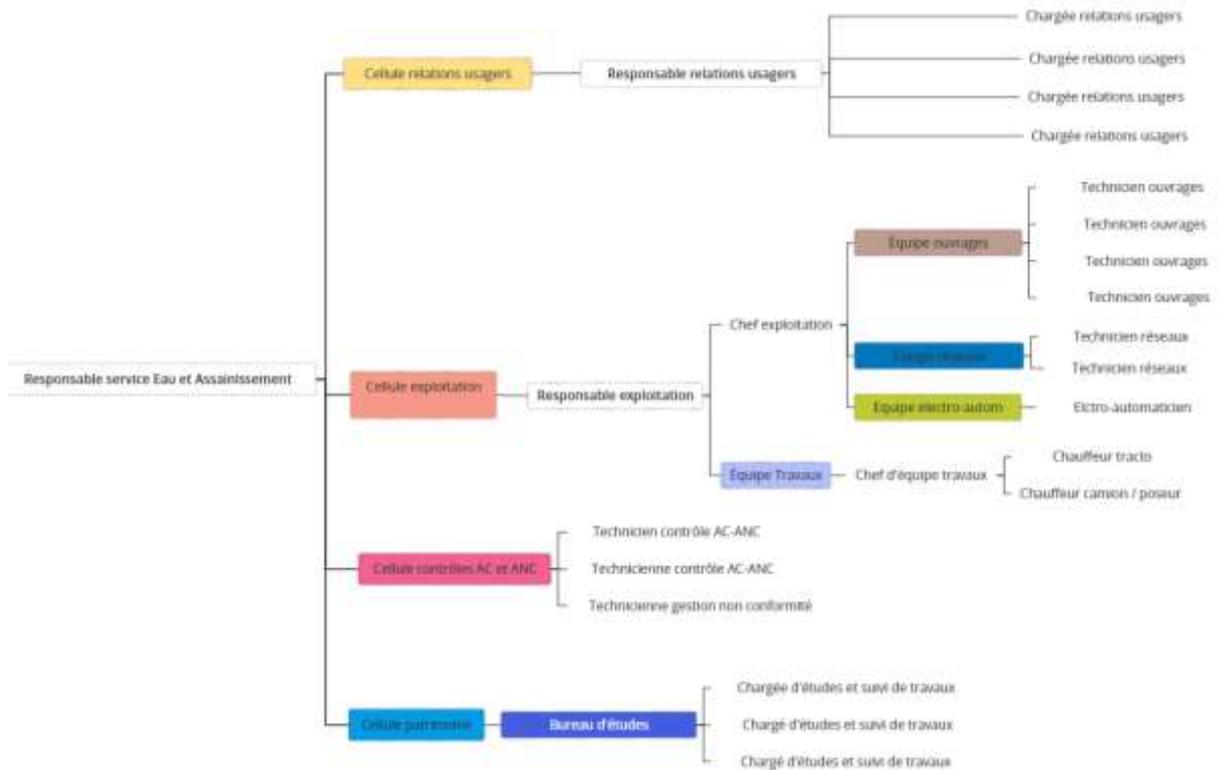
Catégorie	Nature	Délégataire	Communauté
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Exploitation et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation / Recouvrement	X (en lien avec le délégataire de l'eau potable)	
	Traitement des réclamations clients	X	
Renouvellement	Canalisations ≤ 6 m	X	
	Canalisations > 6 m		X
	Branchements	X (ponctuel)	X
	Équipements électromécaniques	X	
	Génie civil et bâtiments		X

1.3.2. Les autres communes du territoire

Le reste du territoire est actuellement géré en régie communautaire.

1.4. Présentation du service eau et assainissement du Pays d'Iroise Communauté

Cette régie a été créée le 1er janvier 2018 et est composée d'un effectif de 24 agents en fin d'année 2023 dédié au service de l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et de l'eau potable.



1.5. Bilan annuel d'activité de l'assainissement collectif

1.5.1. Une crise d'inflation sur l'électricité

L'année 2022 a été marquée par une accentuation et une accélération de la crise inflationniste débutée à l'été 2021. Cette crise imprévisible, constatée initialement sur les marchés énergétiques s'est propagée à de nombreux secteurs d'activité, et engendre également des pénuries sectorielles (réactifs, biens technologiques...).

Pays d'Iroise Communauté en contrat avec le SDEF sur la fourniture d'électricité a subi des impacts majeurs sur le tarif d'électricité des contrats des stations d'épuration et des postes de relevage.

En 2023, le contexte de crise énergétique aura eu le plus fort impact sur les tarifs de l'assainissement. 71 % des dépenses communautaires d'électricité sont supportées par le budget de l'assainissement collectif. Au regard des estimations faites par le SDEF suite à la renégociation du marché 2023, cette hausse serait de l'ordre d'un million d'euros pour l'assainissement collectif (avant application de l'amortisseur électricité).

Au regard des montants, il est proposé que la hausse tarifaire liée à l'inflation ne soit pas fondue dans la convergence tarifaire mais qu'elle soit appliquée de façon identique à chaque abonné du territoire en définissant un montant forfaitaire à l'abonnement ainsi qu'un montant par m³ venant s'ajouter au tarif de convergence.

Pour l'assainissement, la répercussion de l'inflation sur les tarifs (avec amortisseur) se traduit par :

- Un supplément de 15 € HT sur l'abonnement
- Un supplément de 0,203 €/m³ HT sur la part variable

1.5.2. Démarche d'amélioration

1.5.2.1. Diagnostic permanent eaux usées

Une démarche d'amélioration continue, avec la mise en place du diagnostic permanent, a été engagée à l'échelle du territoire de Pays d'Iroise Communauté. Les enjeux sont notamment la lutte contre les eaux claires parasites qui impactent directement le volume à traiter ainsi que la recherche des mauvais branchements sur les réseaux d'eaux usées (gouttières, eau pluviale connectée à l'assainissement...). Ces eaux ont un impact directement sur l'environnement et également sur la gestion du patrimoine d'assainissement (ouvrages et réseaux).

Suite à la sortie de l'arrêté du 21 Juillet 2015, l'ensemble des systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 10 000 équivalents habitants doivent entreprendre la mise en place d'un diagnostic permanent avant fin 2020. Enfin, depuis la sortie de l'arrêté du 31 juillet 2020, cette démarche est étendue aux systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2 000 équivalents habitants qui doivent le mettre en œuvre avant fin 2024.

Le diagnostic permanent est un outil multicritères afin de mieux appréhender le fonctionnement du réseau. L'objectif final est d'orienter les actions à mené, que cela soit des investissements et/ou des changements dans l'exploitation des ouvrages, afin notamment de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, au regard d'enjeux environnementaux et sanitaires. Il vise également à améliorer le service rendu à l'utilisateur de l'eau.

Pour cela le service eau et assainissement de Pays d'Iroise Communauté s'appuie sur le guide technique de l'ASTEE dans le cadre de la mise en œuvre du diagnostic permanent.

1.5.3. Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP, décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les services d'Eau et d'Assainissement utilisent de nombreux objets connectés tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines que pour le pilotage à distance des installations.

Or la communication de ces objets connectés (automates, capteurs, télégestion...) repose majoritairement sur des technologies de communication qui seront supprimées par les opérateurs dans les prochaines années. Ce sont ces technologies de communication qui permettent d'assurer, à ce jour, la couverture nécessaire pour la bonne remontée des informations et le pilotage à distance des installations.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

La Communauté du Pays d'Iroise mettra une politique de renouvellement en 2024 pour s'assurer de la continuité de service.

1.5.4. Sécurité

1.5.4.1. Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations à l'aide d'automate et de télégestion, permet le pilotage optimisé et une meilleure performance des installations d'un service d'eau et d'assainissement.

Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle réglementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non.

1.6. Evolutions réglementaires

1.6.1. Nouvelles obligations de performances des systèmes d'assainissement

L'arrêté du 31 juillet 2020 (JO du 10 octobre 2020) modifie certaines prescriptions applicables aux maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement.

Cet arrêté confirme que la Collectivité (maître d'ouvrage) est au centre du dispositif d'atteinte de la performance du système d'assainissement et apporte des modifications/nouveautés concernant :

- **L'analyse des risques de défaillance** : l'arrêté étend l'obligation aux réseaux de collecte. Aussi, cette analyse est désormais à réaliser sur l'ensemble du système d'assainissement à des échéances de réalisation variables selon la taille de celui-ci et au plus tard le 31/12/2021 pour les systèmes de plus de 10 000 EH.
- **Les diagnostics des systèmes d'assainissement** : le diagnostic périodique du système d'assainissement des eaux usées est établi suivant une fréquence n'excédant pas dix ans et l'arrêté revoit les dates échéances pour sa réalisation (le 31/12/2021, pour les systèmes $\geq 10\ 000$ EH, le 31/12/2023 pour ceux $\geq 2\ 000$ EH et $< 10\ 000$ EH et le 31/12/2025 pour ceux $< 2\ 000$ EH). Le texte précise également que ce diagnostic doit donner lieu à un programme d'actions chiffré et hiérarchisé. Il constitue avec ce programme d'actions et le zonage assainissement le Schéma Directeur Assainissement. Par ailleurs, le diagnostic permanent est étendu aux systèmes de plus de 2 000 EH et les dates d'échéance pour sa mise en place sont fixées au 31/12/2021 pour les systèmes de plus de 10 000 EH (respectivement 31/12/2024 pour les systèmes de plus de 2 000 EH)
- **Les critères de conformité du système de collecte** : les règles définissant la conformité des systèmes de collecte par temps de pluie sont à présent intégrées dans l'arrêté du 21 juillet 2015. L'arrêté reprend dans sa quasi-intégralité les critères énoncés dans l'instruction technique du 7 septembre 2015 ; ce faisant, et contrairement à cette précédente instruction technique, ces critères deviennent pleinement opposables. Notamment, dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles, les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie ne sont pas autorisés.

2. Les caractéristiques et performances techniques du service

2.1. Les usagers du service

➤ Population desservie par l'assainissement collectif

Sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est estimée à environ 41 977 habitants répartis comme suit :

Abonnés	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23	Population desservie 2023
Brélès	59	61	68	75	75	0.00%	167
Lampaul-Plouarzel	1 135	1 183	1 201	1 232	1 217	-1.22%	2323
Lampaul-Ploudalmézeau	92	94	109	115	114	-0.87%	260
Landunvez	806	864	885	886	884	-0.23%	1728
Lanildut	450	481	482	493	491	-0.41%	933
Lanrivoaré	46	45	45	266	267	0,38%	570
Le Conquet	1 607	1 666	1 674	1 770	1 777	0.40%	3344
Locmaria-Plouzané	1 908	1 984	2 008	2 051	2 060	0.44%	4794
Milizac-Guipronvel	944	1 005	1 037	1 113	1 169	5.03%	2774
Molène	0	0	0	0	0	0	0
Plouarzel	1 229	1 293	1 319	1 369	1 391	1.61%	3123
Ploudalmézeau	2 662	2 907	2 750	2 877	2 897	6.20%	5978
Plougonvelin	2 464	2 532	2 552	2 588	2 626	1.47%	5419
Ploumoguer	437	443	460	468	550	17.52%	1205
Plourin	0	0	0	0	0	0	0
Porspoder	968	977	945	951	960	0.95%	1780
Saint-Renan	3 089	3 161	3 330	3 382	3 432	1.48%	7270
Trébabu	150	150	149	148	149	0.68%	307
Tréouergat	0	0	0	0	0	0	0
Total	18 046	18 846	19 014	19 784	20 059	2,16%	41 977

Cette population desservie comprend également les résidents saisonniers. Elle se compte en nombre d'abonnés, un abonné correspondant à un logement occupé en moyenne par 2.29 personnes (source INSEE 2017 pour l'ensemble du territoire communautaire).

Le calcul est réalisé par commune et non sur la moyenne du territoire pour permettre une meilleure représentativité. Le tableau ci-dessous reprend le nombre de personnes par logement.

Abonnés	Nombre d'habitants par logement (Insee 2017)
Brélès	2,45
Lampaul-Plouarzel	2,10
Lampaul-Ploudalmézeau	2,51
Landunvez	2,15
Lanildut	2,09
Lanrivoaré	2,35
Le Conquet	2,07
Locmaria-Plouzané	2,56
Milizac-Guipronvel	2,61
Molène	1,67
Plouarzel	2,47
Ploudalmézeau	2,27
Plougonvelin	2,27
Ploumoguier	2,41
Plourin	2,58
Porspoder	2,04
Saint-Renan	2,33
Trébabu	2,27
Tréouergat	2,27

➤ Population desservie par l'assainissement non collectif

Sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, la population desservie par un assainissement autonome est estimée à environ 18 715 habitants répartis comme suit :

Communes	Population desservie
Brélès	872,2
Lampaul-Plouarzel	464,1
Lampaul-Ploudalmézeau	773,08
Landunvez	1105,1
Lanildut	524,59
Lanrivoaré	925,9
Le Conquet	409,86
Locmaria-Plouzané	762,88
Milizac-Guipronvel	2492,55
Molène	559,45
Plouarzel	2064,92
Ploudalmézeau	2494,73
Plougonvelin	708,24
Ploumoguer	1390,57
Plourin	1377,72
Porspoder	1034,28
Saint-Renan	323,87
Trébabu	104,42
Tréouergat	326,88
Total	18 715

Cette population desservie comprend également les résidents saisonniers. Elle se compte en nombre d'abonnés, un abonné correspondant à un logement occupé en moyenne par 2.29 personnes (source INSEE 2017 pour l'ensemble du territoire communautaire).

Le calcul est réalisé par commune et non sur la moyenne du territoire pour permettre une meilleure représentativité.

➤ Abonnés du service d'assainissement

On distingue plusieurs types d'abonnés pour le service de l'assainissement collectif. En effet, les usagers de l'eau potable peuvent se trouver dans des situations différentes par rapport au réseau de collecte des eaux usées. On distingue alors :

- Les usagers « non raccordables » au réseau de collecte, pour des raisons de non-desserte par le réseau ou pour des raisons techniques. Ces usagers sont classés en zone d'assainissement non collectif et ne sont pas redevables de la redevance assainissement collectif.
- Les usagers « raccordés » au réseau d'assainissement collectif,

Les usagers « raccordables, mais non raccordés ». Les abonnés de ces logements ont une obligation de raccordement dans un délai de 2 ans après pose du collecteur qui les dessert. Dès la fin des travaux de pose du collecteur, l'utilisateur est facturé de la redevance d'assainissement collectif. Dépassé le délai de 2 ans, si l'utilisateur n'est pas raccordé à l'assainissement collectif, la redevance d'assainissement collectif est majorée à 100%.

Le nombre d'abonnés du service d'assainissement collectif est de 20 059 en 2023 contre 19 635 en 2022 soit 424 abonnés supplémentaires. Ce chiffre pourrait paraître important, il prend en compte les usagers ayant basculé sur le réseau de collecte des eaux usées suite à une extension du réseau.

Abonnés	2023
Brélès	75
Lampaul-Plouarzel	1 217
Lampaul-Ploudalmézeau	114
Landunvez	884
Lanildut	491
Lanrivoaré	267
Le Conquet	1 777
Locmaria-Plouzané	2 060
Milizac-Guipronvel	1 169
Molène	0
Plouarzel	1 391
Ploudalmézeau	2 897
Plougonvelin	2 626
Ploumoguer	550
Plourin	0
Porspoder	960
Saint-Renan	3 432
Trébabu	149
Tréouergat	0
Total	20 059

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46,62 abonnés/km au 31/12/2023.

En 2023, aucune convention spéciale de déversement d'effluents [D202.0] n'existe sur le territoire, de même qu'en 2022.

Le nombre d'installations du service d'assainissement non collectif est de 8 024 en 2023

Communes	Nombre d'installations
Brélès	356
Lampaul-Plouarzel	221
Lampaul-Ploudalmézeau	308
Landunvez	514
Lanildut	251
Lanrivouaré	394
Le Conquet	198
Locmaria-Plouzané	298
Milizac-Guipronvel	955
Molène	335
Plouarzel	836
Ploudalmézeau	1 099
Plougonvelin	312
Ploumoguier	577
Plourin	534
Porspoder	507
Saint-Renan	139
Trébabu	46
Tréouergat	144
Total	8 024



➤ Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se base sur la consommation d'eau potable.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de 72,81 m³/abonné/an au 31/12/2023 contre 77,22 m³/abonné/an au 31/12/2022.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 1 460 545 m³ en 2023.

Ils sont répartis par commune dans le tableau ci-dessous :

Volumes assujettis (m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Brélès	6 567	4 192	4 034	4 085	4 074	-0,27%
Lampaul-Plouarzel	59 684	62 134	65 634	73 843	71 602	-3,03%
Lampaul-Ploudalmézeau	7 132	6 829	8 804	10 341	9 074	-12,25%
Landunvez	45 866	52 755	54 420	54 490	49 128	-9,84%
Lanildut	25 831	25 521	28 926	29 141	27 556	-5,44%
Lanrivoaré	8 433	3 123	9 982	25 162	20 028	-20,40%
Le Conquet	116 706	118 659	126 480	138 767	105 209	-24,18%
Locmaria-Plouzané	154 922	168 367	169 079	172 244	160 250	-6,96%
Milizac-Guipronvel	70 868	81 399	89 929	87 497	88 065	0,65%
Plouarzel	82 556	88 759	94 390	94 241	105 269	11,70%
Ploudalmézeau	238 517	214 221	250 336	232 515	235 562	1,31%
Plougonvelin	174 511	177 522	182 270	195 916	189 965	-3,04%
Ploumoguér	30 421	30 745	30 617	32 156	32 928	2,40%
Porspoder	57 288	53 978	58 482	63 689	62 050	-2,57%
Saint-Renan	296 861	291 374	311 028	290 777	287 879	-1,00%
Trébabu	9 902	10 404	11 069	11 505	11 906	3,49%
Total	1 386 065	1 389 982	1 495 480	1 516 369	1 460 545	-3,68%

2.2. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'assainissement depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées (les données sont extraites du Système d'Information Géographique communautaire) :

Type de réseaux	Réseaux eaux usées séparatifs (km)*	Postes de relevages	Station d'épuration	Branchements (km)
Brélès	1,55	0	2	0,56
Lampaul-Plouarzel	22,26	14	0	8,17
Lampaul-Ploudalmézeau	3,65	1	0	0,68
Landunvez	20,19	9	0	5,81
Lanildut	11,96	5	0	2,77
Lanrivoaré	13,42	4	0	3,66
Le Conquet	36,67	16	0	11,82
Locmaria-Plouzané	46,29	8	0	13,81
Milizac-Guipronvel	23,11	4	1	7,17
Plouarzel	38,01	7	1	7,44
Ploudalmézeau	61,65	15	1	13,36
Plougonvelin	48,49	12	1	12,56
Ploumoguier	16,1	4	0	4,34
Plourin	0,58	0	0	0,29
Porspoder	25,3	5	1	5,25
Saint-Renan	54,82	15	1	15,32
Trébabu	6,77	3	0	1,34
Tréouergat	0,00	0	0	1,38
TOTAL	430,82	122	8	115,73

*Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

2.3. La collecte des eaux usées

2.3.1. Le réseau de collecte

➤ Linéaire de réseau

Linéaire de réseau hors branchements (km)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22- 23
Secteur Creach Meur	94,82	97,23	97,23	106,76	108,03	1,2%
Secteur Ranterboul	55,93	55,97	55,94	61,32	61,65	0,5%
Secteur Kervoulou	56,29	59,42	62,76	59,68	60,27	1,0%
Secteur Moulin de Tréléon	18,17	19,5	19,5	22,67	23,11	1,9%
Secteur Lokournan - Saint-Renan	48,74	50,14	50,12	53,04	54,82	3,4%
Secteur Ranterboul - Lampaul- Ploudalmezeau	3,52	3,52	3,52	3,56	3,65	2,5%
Secteur Maison Blanche - Locmaria- Plouzané	43,17	43,59	43,59	44,53	46,29	4,0%
Secteur St Denec	47,65	49,92	49,9	57,23	57,45	0,4%
Secteur Lokournan - Lanrivoaré	2,39	2,54	2,54	11,42	13,42	17,5%
Secteur Brélès	1,24	1,23	1,26	1,31	1,55	18,3%
Total	371,92	383,06	386,36	421,52	430,24	2,1%

➤ Détail du réseau de collecte par commune et système de collecte

La mise en place d'une politique d'intégration des plans de récolement dans un Système d'Information Géographique (SIG) a permis de remettre à jour les plans entre 2021 et 2022. C'est la raison pour laquelle le linéaire de réseau a fortement évolué entre ces deux années. Cette politique permet également d'intégrer au fil de l'eau les nouveaux plans et de mettre à jour les informations qui remontent du terrain, pour permettre de fiabiliser la base de données.

C'est la raison pour laquelle, le service Eau et Assainissement de Pays d'Iroise Communauté est en capacité de présenter son patrimoine de collecte des eaux usées :

COMMUNE	Linéaire de réseau hors branchements (km)	Dont réseau gravitaire (km)	Dont réseau refoulement (km)	Nombre de regards	Dont réseau réhabilité (Chemisage) (km)
Brélès	1,55	1,55	0,00	52	0,00
Molène	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Lampaul-Plouarzel	22,22	18,46	3,76	451	0,00
Lampaul- Ploudalmezeau	3,37	3,17	0,20	73	0,00
Landunvez	20,18	16,62	3,57	426	0,00
Lanildut	11,96	8,34	3,62	228	0,00
Lanrivoaré	13,43	8,07	5,35	215	0,23
Le Conquet	36,57	29,62	6,95	809	0,00
Locmaria-Plouzané	46,30	40,86	5,43	1052	1,92
Milizac-Guipronvel	23,32	20,16	3,15	610	0,63

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

Plouarzel	38,20	29,58	8,61	693	0,00
Ploudalmezeau	61,65	51,44	10,21	1257	0,00
Plougonvelin	48,59	43,12	5,47	1132	0,60
Ploumoguier	16,19	11,39	4,81	277	0,00
Plourin	1,01	0,87	0,14	31	0,00
Porspoder	25,30	16,85	8,45	426	0,00
Saint-Renan	54,82	51,66	3,16	1365	0,87
Trébabu	6,78	4,97	1,80	150	0,00

Système de collecte	Linéaire de réseau hors branchements (km)	Dont réseau gravitaire (km)	Dont réseau refoulement (km)	Nombre de regards	Dont réseau réhabilité (Chemisage) (km)
Brèles	1,55	1,55	0,00	52	0,00
Kervoulou	60,42	48,04	12,38	1144,00	0,00
Ranterboul	65,02	54,61	10,42	1330,00	0,00
St Denec	57,45	41,81	15,64	1080,00	0,00
Lokournan	68,25	59,73	8,52	1580,00	1,09
Maison Blanche	46,30	40,86	5,43	1052,00	1,92
Moulin de Tréléon	23,32	20,16	3,15	610,00	0,63
Creac'h Meur	108,13	89,11	19,02	2368,00	0,60

Commune	Connaissance année de pose du réseau (%)	Connaissance matériau réseau (%)	Connaissance diamètre réseau (%)	Connaissance profondeur réseau (%)	Connaissance matériau regard (%)	Connaissance regard classe A (%)	Connaissance regard classe B (%)	Connaissance regard classe C (%)
Brèles	100,00%	100,00%	100,00%	21,07%	36,54%	7,69%	0,00%	92,31%
Molène	-	-	-	-	-	-	-	-
Lampaul-Plouarzel	100,00%	99,86%	99,86%	3,68%	49,22%	7,10%	0,00%	92,90%
Lampaul-Ploudalmezeau	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	65,75%	4,11%	0,00%	95,89%
Landunvez	98,43%	98,51%	98,51%	2,40%	32,63%	3,76%	0,23%	96,01%
Lanildut	89,82%	98,20%	93,23%	2,06%	40,79%	4,82%	0,00%	94,74%
Lanrivoaré	98,34%	98,85%	98,26%	75,49%	68,84%	49,30%	0,00%	50,70%
Le Conquet	96,82%	96,82%	96,82%	6,73%	14,46%	1,61%	0,00%	98,39%
Locmaria-Plouzané	98,81%	98,90%	98,91%	10,21%	86,41%	3,33%	0,00%	96,67%
Milizac-Guipronvel	96,52%	88,58%	97,73%	11,23%	16,72%	10,66%	0,00%	89,34%
Plouarzel	97,03%	98,39%	98,31%	2,98%	17,89%	5,48%	0,00%	94,52%
Ploudalmezeau	99,96%	99,93%	90,58%	11,08%	43,28%	3,58%	0,00%	96,42%
Plougonvelin	98,49%	98,86%	98,93%	4,00%	7,24%	3,71%	0,09%	96,02%
Ploumoguier	99,72%	99,68%	99,94%	28,13%	29,24%	6,50%	4,69%	88,81%
Plourin	88,32%	73,10%	88,98%	49,44%	51,61%	16,13%	0,00%	83,87%
Porspoder	98,05%	97,09%	98,01%	1,11%	16,90%	19,48%	0,23%	80,05%
Saint-Renan	97,58%	96,83%	97,02%	4,77%	7,77%	14,65%	0,07%	85,27%

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

Trébabu	100,00%	100,00%	100,00%	3,88%	15,33%	5,33%	0,00%	94,67%
---------	---------	---------	---------	-------	--------	-------	-------	--------

Système de collecte	Connaissance année de pose du réseau (%)	Connaissance matériau réseau (%)	Connaissance diamètre réseau (%)	Connaissance profondeur réseau (%)	Connaissance matériau regard (%)	Connaissance regard classe A (%)	Connaissance regard classe B (%)	Connaissance regard classe C (%)
Brélès	100,00%	100,00%	100,00%	21,07%	36,54%	7,69%	0,00%	92,31%
Kervoulou	98,51%	99,12%	99,09%	3,33%	33,56%	6,29%	0,00%	93,71%
Ranterboul	99,98%	99,97%	95,29%	5,54%	54,52%	3,84%	0,00%	96,16%
St Denec	95,44%	97,93%	96,58%	1,85%	30,11%	9,35%	0,16%	90,26%
Lokournan	97,96%	97,84%	97,64%	40,13%	38,30%	31,98%	0,04%	67,99%
Maison Blanche	98,81%	98,90%	98,91%	10,21%	86,41%	3,33%	0,00%	96,67%
Moulin de Tréléon	96,52%	88,58%	97,73%	11,23%	16,72%	10,66%	0,00%	89,34%
Creac'h Meur	98,76%	98,84%	98,92%	10,68%	16,57%	4,29%	1,20%	94,47%

➤ **Branchements**

Suivi des branchements	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Nombre de branchements	17 986	18 717	19 074	19 784	20 077	2,25%
Secteur Creac'h Meur	4 658	4 791	4 835	4 974	5 103	2,59%
Secteur Ranterboul - Ploudalmezeau	2 662	2 725	2 750	2 877	2 897	6,20%
Secteur Kervoulou	2 364	2 476	2 520	2 601	2 625	0,92%
Secteur Moulin de Tréléon	945	1 004	1 037	1 113	1 169	5,03%
Secteur Lokournan - Saint-Renan	3 029	3 156	3 330	3 382	3 432	1,48%
Secteur Ranterboul - Lampaul-Ploudalmezeau	91	93	109	115	114	-0,87%
Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	1 908	1 984	2 008	2 051	2 060	0,44%
Secteur St Denec	2 224	2 322	2 312	2 330	2 335	0,21%
Secteur Lokournan - Lanrivoaré	46	105	105	266	267	0,38%
Secteur Brélès	59	61	68	75	75	0,00%
Contrôle de conformité des branchements	1 760	661	984	667	817	22,49%
Secteur Creac'h Meur (Véolia)	636 ³	192	0	0	0	0,00%
Secteur Ranterboul	785 ¹	62	116	76	110	44,74%
Secteur Régie	339 ²	407	868 ⁴	591	707	19,63%

¹ 116 contrôles réalisés par Suez dans le cadre du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif et 696 contrôles réalisés par le bureau d'étude DCI environnement dans le cadre de la prestation de service demandée et financée par Pays d'Iroise Communauté

² Dont 15 contrôles réalisés par le bureau d'étude DCI environnement dans le cadre de la prestation de service demandée et financée par Pays d'Iroise Communauté

³ Dont 112 contrôles réalisés par TPAE en 2019 à Plougonvelin sur le bassin versant de Bertheaume.

⁴ Dont 174 contrôles réalisés par TPAE en 2021 à Lanildut secteur CLEGUER et ANSE ST GILDAS

⁵ Dont 115 contrôles réalisés par TPAE en 2023 à Lanildut secteur CLEGUER et ANSE ST GILDAS

Il est rappelé que le secteur de Creac'h Meur est repris par la régie communautaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le détail des contrôles réalisés sur le secteur en Régie par commune :

Commune	Nombre de contrôles conformité assainissement collectif en 2019	Nombre de contrôles conformité assainissement collectif en 2020	Nombre de contrôles conformité assainissement collectif en 2021	Nombre de contrôles conformité assainissement collectif en 2022	Nombre de contrôles conformité assainissement collectif en 2023	Evolution nombre de contrôles entre 2022 et 2023
Brélès	1	1	4	2	3	38,24%
Lampaul-Plouarzel	43	46	45	40	58	
Lampaul-Ploudalmezeau	1	3	3	8	7	
Landunvez	15	16	22	18	24	
Lanildut	1	9	184	20	45	
Lanrivoare	1	2	23	40	64	
Le Conquet	1	5	51	66	58	
Locmaria-Plouzane	53	65	58	59	35	
Milizac-Guipronvel	35	31	26	33	63	
Plouarzel	49	50	44	42	37	
Ploudalmézeau	2	0	3	3	110	
Plougonvelin	0	9	55	72	59	
Ploumoguier	0	2	6	20	32	
Plourin	0	2	3	0	2	
Porspoder	25	48	36	31	119	
Saint-Renan	112	118	129	132	97	
Trébabu	0	0	2	5	4	
TOTAL	339	407	694	591	817	

➤ Détail des branchements du réseau de collecte par commune et système de collecte

La structuration du service, ce qui induit des moyens humains et matériels, permet de fiabiliser les données. Cela permet notamment d'augmenter le nombre de recherches pour avoir une meilleure connaissance du patrimoine d'assainissement.

COMMUNE	Linéaire de branchements (km)	Dont branchement gravitaire (km)	Dont branchement refoulement (km)	Nombre de tabourets de branchement sur SIG	Dont branchements réhabilités (Chemisage) (km)
Brélès	0,56	0,20	0,24	49	0,00
Molène	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Lampaul-Plouarzel	8,67	6,65	2,00	955	0,00
Lampaul-Ploudalmezeau	0,74	0,44	0,00	93	0,00
Landunvez	5,93	1,83	0,76	812	0,00
Lanildut	2,77	1,31	0,14	459	0,00

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

Lanrivouaré	3,66	2,04	1,25	358	0,00
Le Conquet	11,79	2,02	1,21	369	0,00
Locmaria-Plouzané	13,82	13,71	0,12	1619	0,00
Milizac-Guipronvel	7,30	2,21	0,00	991	0,08
Plouarzel	7,95	3,27	0,02	1102	0,00
Ploudalmezeau	13,48	3,74	0,00	931	0,00
Plougonvelin	12,61	2,68	0,25	824	0,25
Ploumoguier	4,34	1,23	0,72	531	0,00
Plourin	0,46	0,46	0,00	69	0,00
Porspoder	5,49	2,28	0,31	797	0,00
Saint-Renan	15,32	5,63	0,05	797	0,02
Trébabu	1,34	0,24	0,00	28	0,00

Système de collecte	Linéaire de branchements (km)	Dont branchement gravitaire (km)	Dont branchement refoulement (km)	Nombre de tabouret de branchement sur SIG	Dont branchements réhabilités (Chemisage) (km)
Brélès	0,56	0,20	0,24	49	0,00
Kervoulou	16,61	9,91	2,02	2057	0,00
Ranterboul	14,22	4,17	0,00	1024	0,00
St Denec	14,19	5,42	1,22	2068	0,00
Lokournan	18,98	7,67	1,30	1155	0,02
Maison Blanche	13,82	13,71	0,12	1619	0,00
Moulin de Tréléon	7,30	2,21	0,00	991	0,08
Creac'h Meur	30,09	6,17	2,18	1752	0,25

Commune	Connaissance âge des branchements (%)	Connaissance matériau branchement (%)	Connaissance diamètre branchement (%)	Connaissance profondeur branchement (%)	Connaissance tabouret branchement classe A (%)	Connaissance tabouret branchement classe B (%)	Connaissance tabouret branchement classe C (%)
Brélès	99,03%	76,81%	86,41%	72,51%	22,45%	0,00%	77,55%
Molène	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Lampaul-Plouarzel	76,33%	42,06%	42,21%	5,10%	7,75%	0,00%	92,25%
Lampaul-Ploudalmezeau	100,00%	82,66%	82,66%	1,05%	3,23%	0,00%	96,77%
Landunvez	95,22%	62,98%	74,48%	2,90%	4,80%	0,37%	94,70%
Lanildut	63,39%	51,45%	51,45%	4,54%	5,45%	0,00%	94,55%
Lanrivouaré	88,54%	87,22%	88,80%	76,76%	68,16%	0,00%	31,84%
Le Conquet	24,82%	95,43%	22,81%	13,86%	7,86%	0,00%	92,14%
Locmaria-Plouzané	88,24%	89,88%	89,88%	8,63%	3,95%	0,00%	96,05%
Milizac-Guipronvel	86,43%	33,03%	36,97%	10,21%	5,55%	0,00%	94,35%
Plouarzel	82,11%	38,19%	38,47%	6,66%	6,81%	0,00%	93,19%
Ploudalmezeau	54,89%	61,01%	60,83%	14,50%	7,41%	0,00%	92,59%

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

Plougonvelin	14,35%	90,70%	14,22%	7,61%	8,13%	0,12%	91,75%
Ploumoguier	97,79%	72,90%	72,90%	36,15%	10,17%	0,00%	89,83%
Plourin	78,26%	91,86%	100,00%	39,77%	15,94%	0,00%	84,06%
Porspoder	64,98%	66,39%	66,87%	6,58%	10,66%	0,00%	89,34%
Saint-Renan	74,65%	29,18%	34,66%	5,88%	9,44%	0,00%	90,56%
Trébabu	13,64%	96,05%	13,64%	4,25%	32,14%	0,00%	67,86%

Commune	Connaissance âge des branchements (%)	Connaissance matériau branchement (%)	Connaissance diamètre branchement (%)	Connaissance profondeur branchement (%)	Connaissance tabouret branchement classe A (%)	Connaissance tabouret branchement classe B (%)	Connaissance tabouret branchement classe C (%)
Brélès	99,03%	76,81%	86,41%	72,51%	22,45%	0,00%	77,55%
Kervoulou	79,22%	40,13%	40,34%	5,88%	7,28%	0,00%	92,72%
Ranterboul	77,45%	71,83%	71,74%	7,77%	5,32%	0,00%	94,68%
St Denec	74,53%	60,27%	64,27%	4,67%	6,97%	0,12%	92,86%
Lokournan	81,60%	58,20%	61,73%	41,32%	38,80%	0,00%	61,20%
Maison Blanche	88,24%	89,88%	89,88%	8,63%	3,95%	0,00%	96,05%
Moulin de Tréléon	86,43%	33,03%	36,97%	10,21%	5,55%	0,00%	94,35%
Creac'h Meur	37,65%	88,77%	30,89%	15,47%	14,58%	0,03%	85,39%

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

De par la structuration du service et la mise en place d'outils avec le Service de Système d'Information Géographique, la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux ne fait que croître. A noter également que le Schéma Directeur patrimonial d'assainissement a fortement contribué à une meilleure connaissance patrimoniale.

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus dans les parties A et B pour que le service puisse bénéficier des points de la partie C.

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque secteur l'évolution de l'indice de connaissance.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur Creach Meur	27	30	30	79	82
Secteur St Denec	27	30	30	66	76
Secteur Brélès	27	30	30	66	81
Secteur Lokournan - Lanrivoaré	27	30	30	66	83
Secteur Ranterboul - Lampaul-Ploudalmézeau	27	30	30	66	30
Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	27	30	30	66	79
Secteur Kervoulou	27	30	30	66	78
Secteur Moulin de Tréléon	27	30	30	66	76
Secteur Ranterboul - Ploudalmézeau	27	30	30	79	30
Secteur Lokournan - Saint-Renan	27	30	30	66	83

- **Secteur de Creach Meur**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif [P202.2B] est de 82 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	98,80%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	98,76%
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	2
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	11%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	3
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	4
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	5
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	8
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	37
TOTAL	120	82

- **Secteur Ranterboul**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif [P202.2B] est de 30 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	98%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	45%
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	0
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	20%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	10
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	0
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	0
Partie B : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	40
TOTAL	120	30

- **Secteur St Denec**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif² [P202.2B] est de 76 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	8
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	96%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	95,44%
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	1
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	1,85%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	3
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	4
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	5
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	5
Partie B : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	33
TOTAL	120	76

- **Kervoulou**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif² [P202.2B] est de 78 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	98,50%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	98,51
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	1
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	3,33%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	3
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	4
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	5
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	5
Partie B : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	33
TOTAL	120	78

- **Secteur Brélès**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif² [P202.2B] est de 81 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	100%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	100%
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	4
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	21%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	3
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	4
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	5
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	5
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	36
TOTAL	120	81

- **Secteur Lokournan**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif² [P202.2B] est de 83 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	97,90%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	97,96%
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	6
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	40,13%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	3
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	4
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	5
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	5
Partie B : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	38
TOTAL	120	83

- **Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif [P202.2B] est de 79 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	98,90%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	98,81%
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	2
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	10,21%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	3
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	4
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	5
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	5
Partie B : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	34
TOTAL	120	79

- **Secteur Moulin de Tréléon**

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'assainissement collectif² [P202.2B] est de 76 points sur un barème de 120.

Le total atteint le seuil des 40 points. En conséquence, le service peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

Un plan d'action est en œuvre pour permettre d'améliorer cette connaissance du patrimoine, il est attendu une valeur de l'indice de 100 points minimum afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé.

Le détail des points est obtenu de la façon suivante :

	Points maximum	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5	5
Partie A : Plan des réseaux (15 points)	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10	8
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	4
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100%	90%
VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15	15
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100%	96,52%
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	30	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	2
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	100%	11,65%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10	10
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10	3
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	4
VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	5
VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	5
Partie B : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75	34
TOTAL	120	76

2.3.2. Performance de la collecte

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées¹² [P201.1]						
Secteur Creach Meur	95,14%	75,81%	Repris en Régie			-
Secteur Ranterboul	97,23%	72,27%	68,36%	68,25%	69,65%	2,05%
Secteur Régie	63,87%	67,08%	74,34%	71,57%	65,99%	-7,80%
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]						
Secteur Creach Meur	Non connu	Non connu	Repris en Régie			-
Secteur Ranterboul	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	-
Secteur Régie	2	1	0	0	0	-
Conformité de la collecte des effluents¹⁴ [P203.3]						
Secteur Creach Meur	Non conforme	Non conforme	Non conforme	En cours de remise en conformité	Conforme	-
Secteur Ranterboul	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	En cours de remise en conformité	-
Secteur Moulin de Tréléon	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	-
Secteur Kervoulou	Conforme	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	-
Secteur St Denec	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	-
Secteur Lokournan	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	-
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées¹⁵ [P255.3]						
Secteur Creach Meur	Non connu	Non connu	Repris en Régie			-
Secteur Ranterboul	Non connu	100	100	100	100	-
Secteur Régie	50	50	50	50	50	-

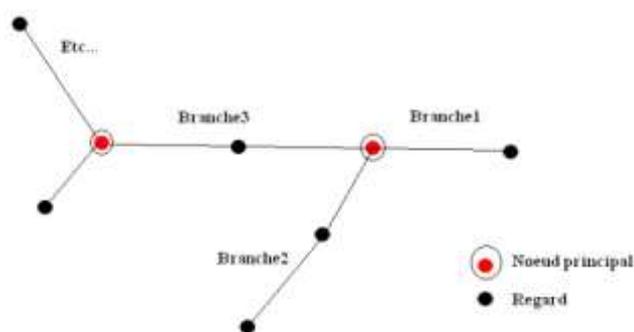
Il sera détaillé au chapitre 2.4 « Le traitement des eaux usées » le motif de non-conformité pour le système de collecte de Creac'h Meur et Ranterboul

2.3.3. Eaux parasites sur le territoire

Dans le cadre du schéma directeur patrimonial d'assainissement collectif finalisé en 2022 et afin de localiser précisément les apports d'eaux claires parasites, périodiques ou météorologiques (eaux de nappes ou pluviales), le réseau d'assainissement a fait l'objet de mesures nocturnes de débit (de 0h à 6h) en 2019. Cette période correspond à celle où l'on peut considérer que la majorité du débit est constituée d'eaux claires parasites et non pas d'eaux de consommation.

Selon la configuration des canalisations, les mesures ont été effectuées essentiellement par empotage.

A chaque nœud principal du réseau, une mesure ponctuelle de débit est effectuée afin de quantifier l'apport en provenance des différentes branches. Les nœuds principaux sont les nœuds se situant à la jonction des différentes branches (voir indications sur le schéma ci-après).



Afin de hiérarchiser les tronçons les uns par rapport aux autres au regard de la problématique des eaux parasites, un indice linéaire d'infiltration est calculé. Cet indice correspond à l'apport d'eaux parasites d'infiltration en litres par mètre linéaire de conduite. Il permet de juger du caractère drainant du tronçon.

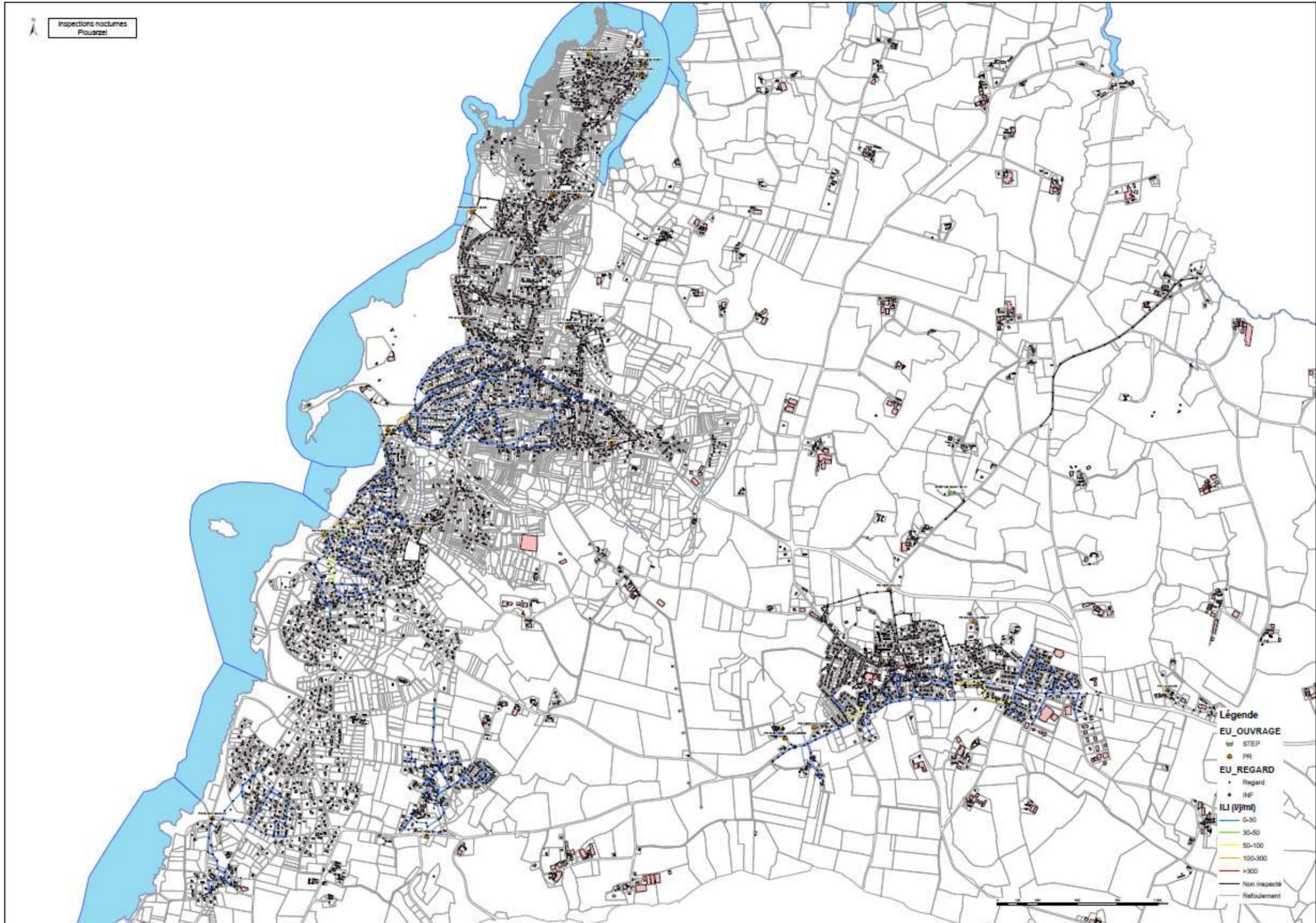
Les inspections nocturnes ont été réalisées courant février et mars 2020 sur les secteurs les plus sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites.

Nous avons défini les niveaux de gravité suivants :

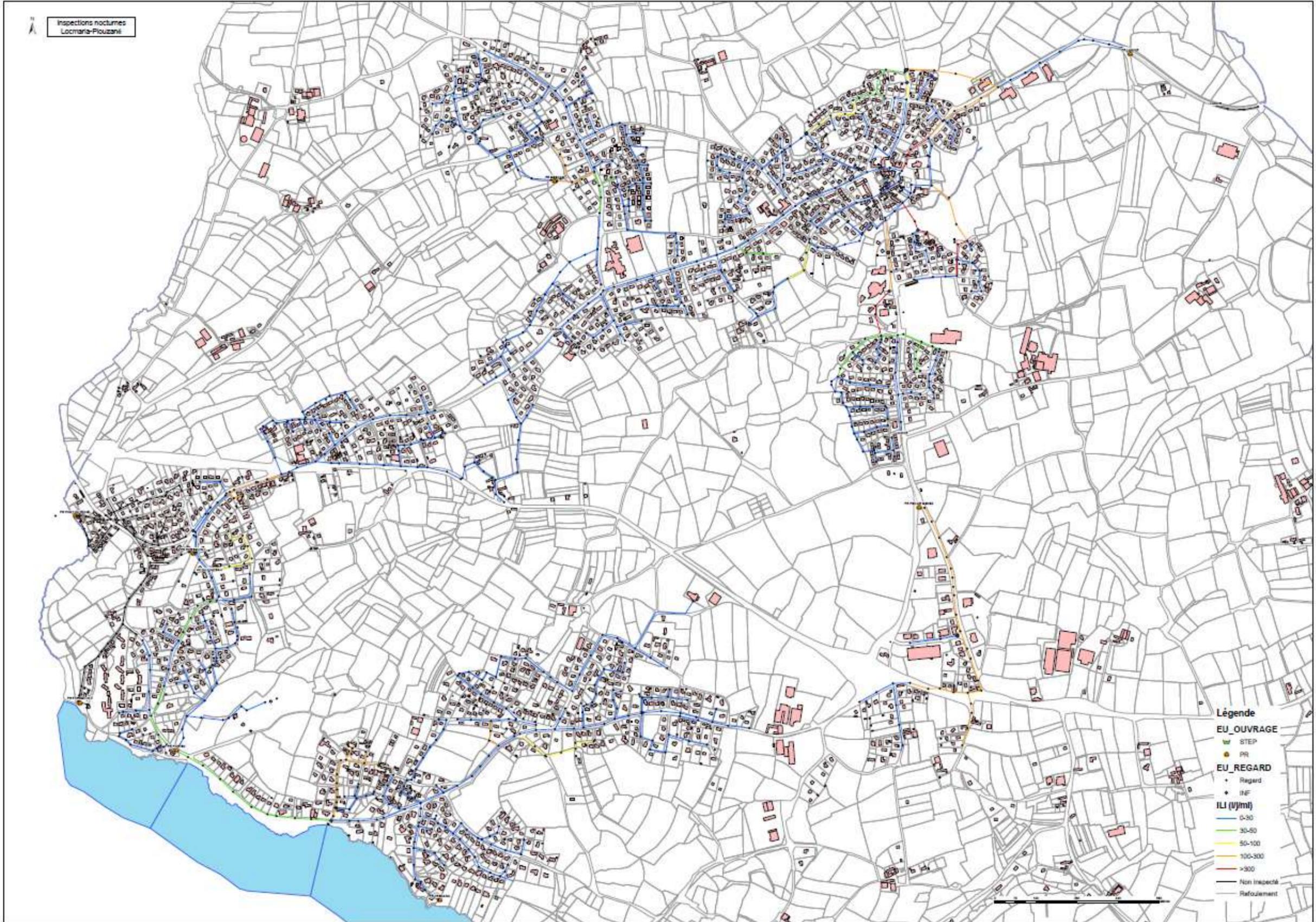
Indices linéaires d'infiltration (l/j.m)		
Couleur	Indice linéaire d'infiltration (l/j.m)	Gravité
Bleu	0-30	Tronçon non drainant
Vert	30-50	Tronçon peu drainant
Jaune	50-100	Tronçon moyennement drainant
Orange	100-300	Tronçon drainant
Rouge	> 300	Tronçon très drainant

Les cartes suivantes présentent, par bassin de collecte investigué, les portions de réseau les plus drainantes. La mise en place du diagnostic permanent à partir de 2023 devrait permettre d'actualiser ces cartes en 2024-2025. Dans le cadre de la structuration du service, les méthodologies sont en cours de construction ainsi que l'achat du matériel adéquat pour réaliser la recherche des eaux parasites.

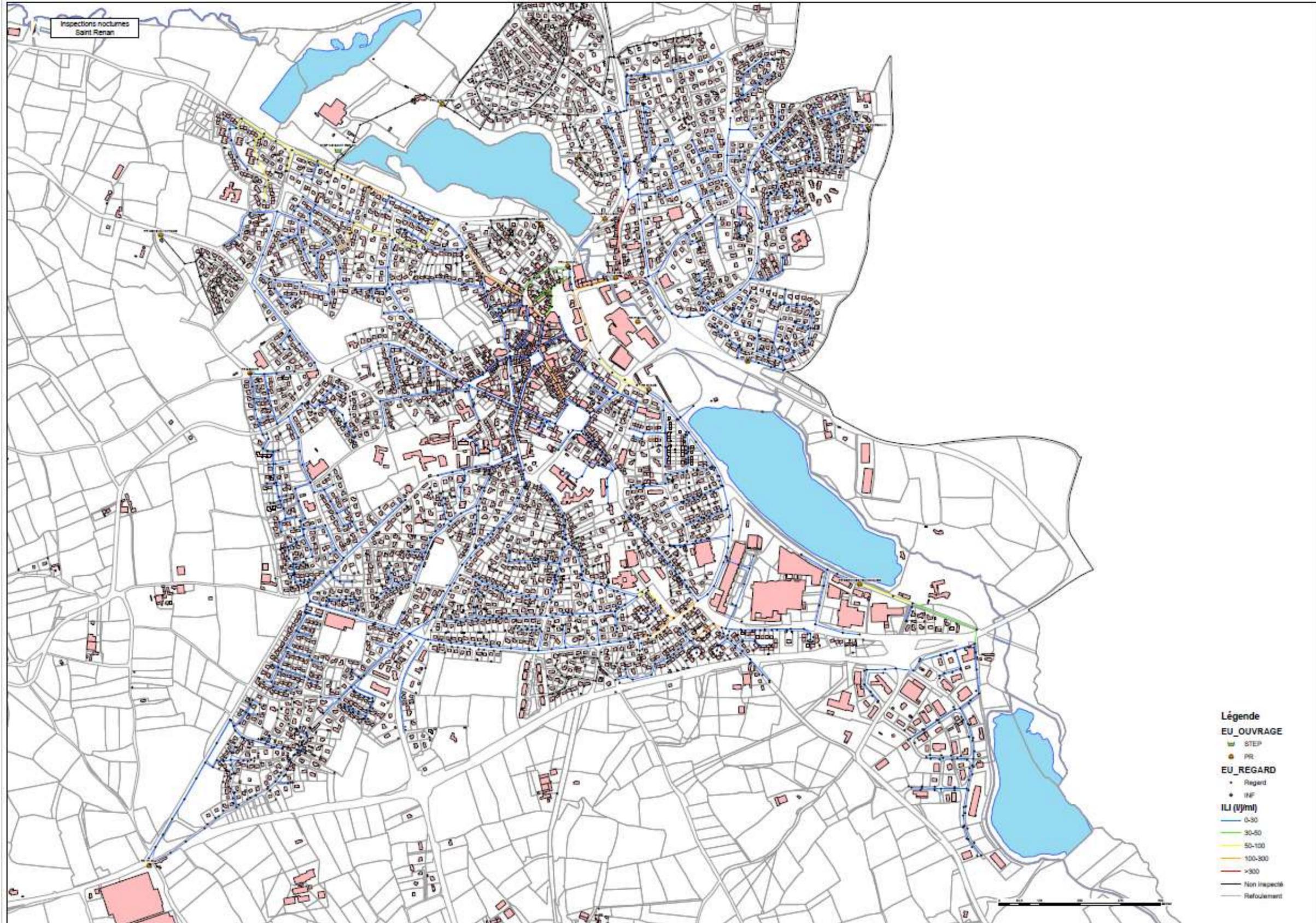
➤ Secteur de Kervoulou



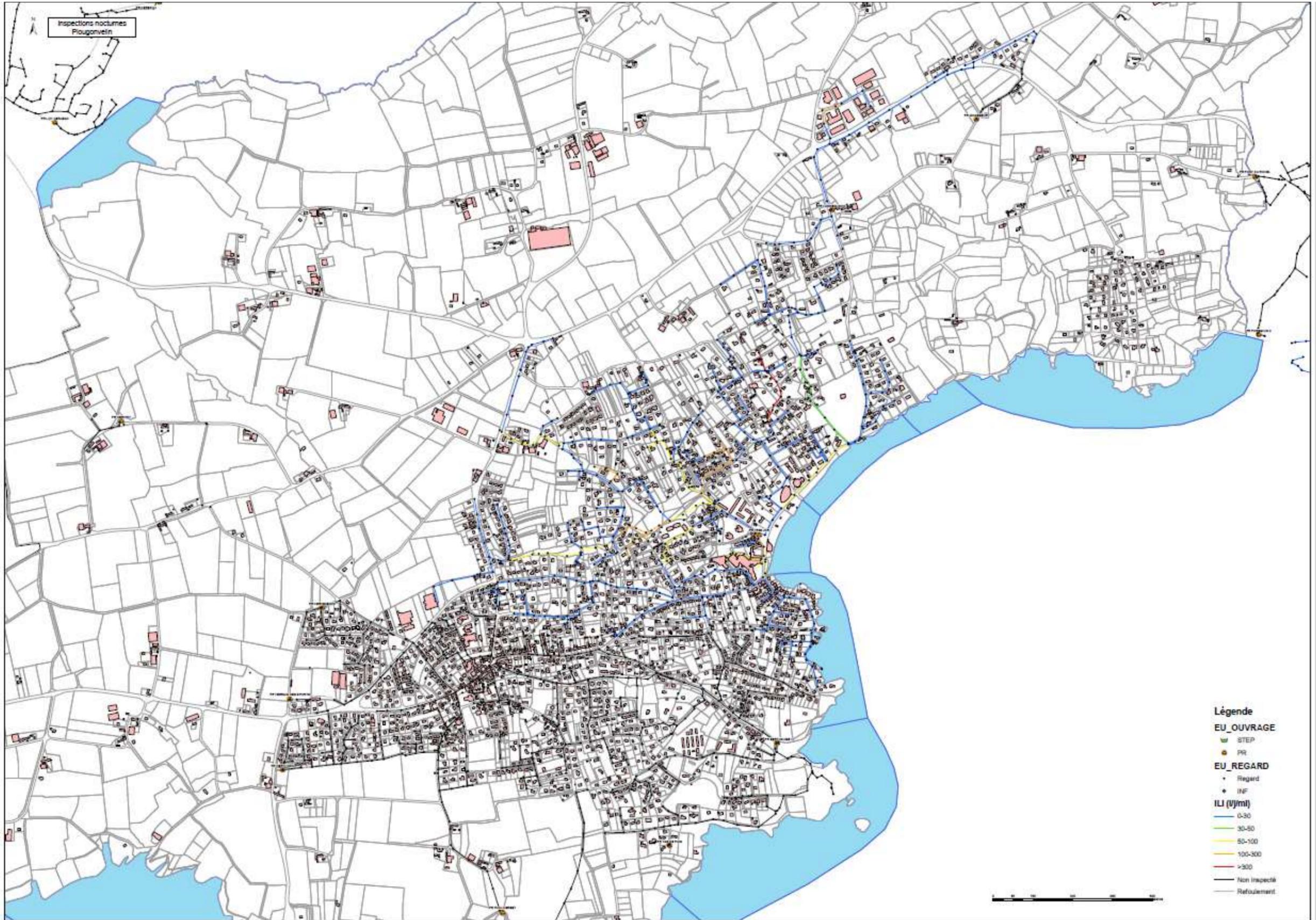
➤ Secteur de Maison Blanche Locmaria-Plouzané



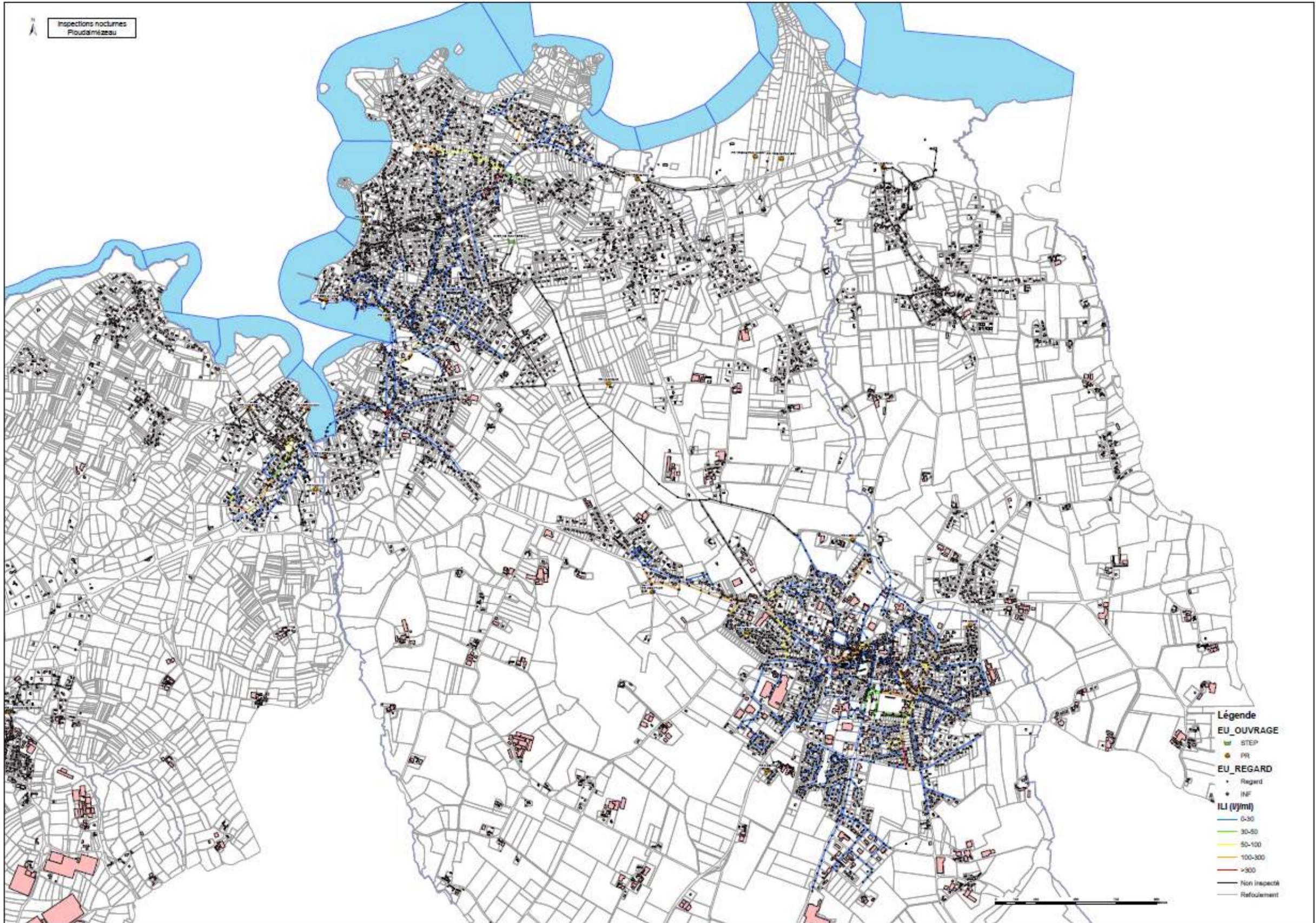
➤ **Secteur de Lokournan**



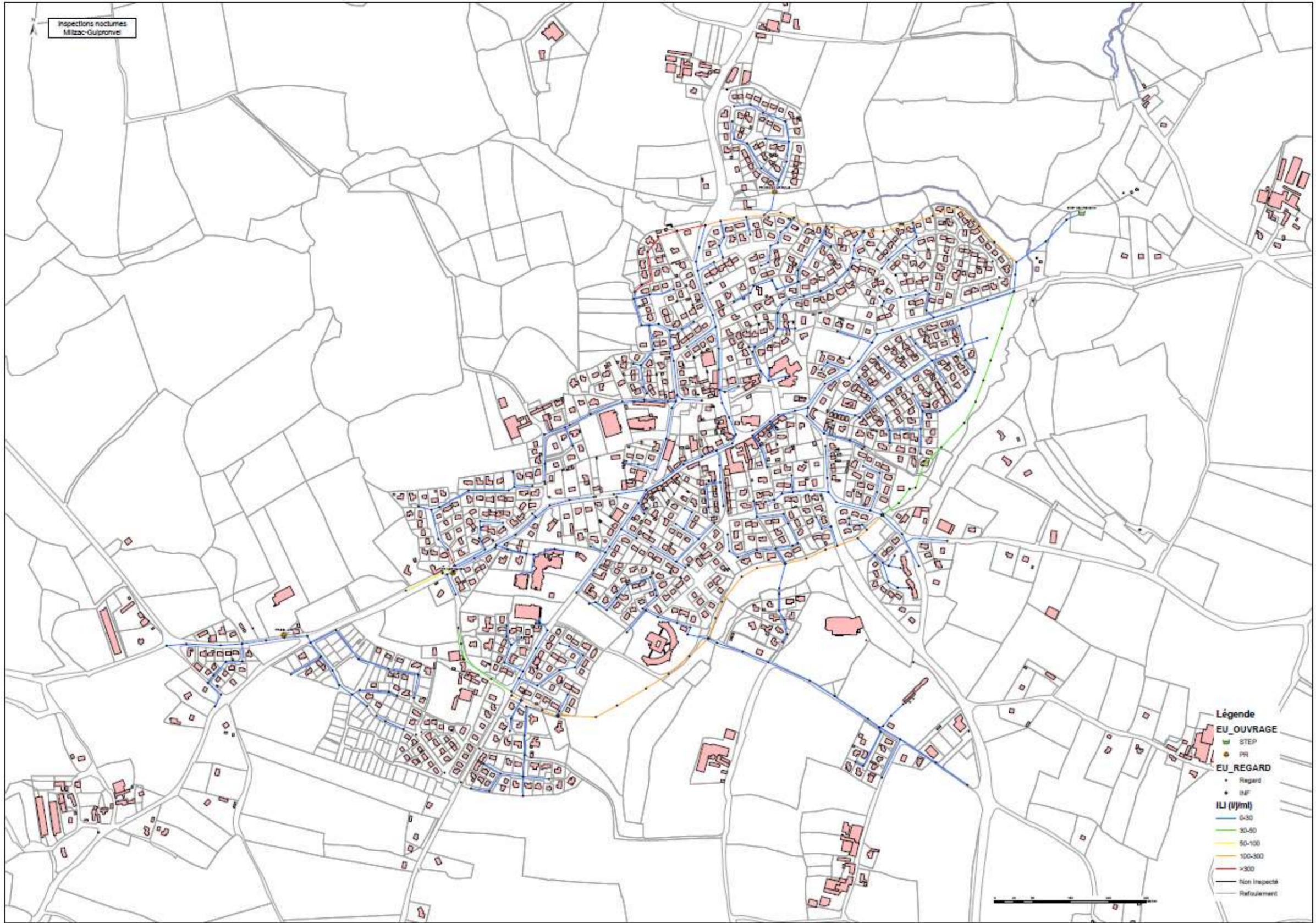
➤ Secteur de Creach Meur



➤ Secteur de Ranterboul



➤ Secteur du Moulin de Tréléon



2.4. Le traitement des eaux usées

➤ Ouvrages d'épuration

Sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté, le traitement des eaux usées est assuré par huit stations d'épuration.

Station d'épuration	Année de mise en service	Capacité de traitement	Débit nominal
Station de Creach Meur	01/07/2003	14 000 EH	2 300 m ³ /j
Station de Ranterbou	02/02/2009	6 000 EH	2 680 m ³ /j
Station de Kervoulou	01/04/2011	4 700 EH	845 m ³ /j
Station Moulin de Tréléon	28/02/2010	3 000 EH	900 m ³ /j
Station de St Denec	01/07/2001	6 800 EH	1 224 m ³ /j
Station de Lokournan	01/01/2006	12 000 EH	2 300 m ³ /j
Brélès 1	Inconnue	50 EH	Inconnue
Brélès 2	2014	125 EH	Inconnue

Une Analyse de Risque de Défaillance (ARD) devait être réalisée sur la station de Ploudalmézeau en 2017 cette analyse s'est faite en 2019, cela permet de respecter l'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Il en est de même pour la station d'épuration de Creach Meur, la mission a été réalisée par Veolia et transmis à la DDTM avant le 31 décembre 2021.

Pour les stations d'épuration exploitées en régie Lokournan, Moulin de Tréléon, Kervoulou et St Denec la réalisation de cette étude est aussi nécessaire, elle sera lancée en 2025 pour permettre de respecter la réglementation sur ce point.

Ci-dessous sont présentés les indicateurs des différentes stations d'épurations.

Station de Kervoulou	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m ³ /j)	845	845	845	845	845
Débit entrant (m ³ /j)	566	576	579	537	587
Taux de charge hydraulique moyen(%)	66,98%	68,17%	68,52%	63,55%	69,47%
Taux de charge hydraulique pointe(%)	156,00%	154,00%	149,00%	136,00%	163,00%
Charge nominale DBO ₅ (kg/j)	282	282	282	282	282
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	167	160	173	221	190
Taux de charge polluante moyen(%)	59,22%	56,74%	61,35%	78,37%	67,38%
Taux de charge polluante pointe (%)	80,00%	82,00%	84,00%	103,00%	78,00%

Station de St Denec	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m ³ /j)	1224	1224	1224	1224	1224
Débit entrant (m ³ /j)	652	605	656	543	655
Taux de charge hydraulique moyen(%)	53,27%	49,43%	53,59%	44,36%	53,51%
Taux de charge hydraulique pointe(%)	150,00%	183,00%	244,00%	189,00%	246,00%
Charge nominale DBO ₅ (kg/j)	407	407	407	407	407
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	152	180	143	177	143
Taux de charge polluante (%)	37,35%	44,23%	35,14%	43,49%	35,14%
Taux de charge polluante pointe (%)	66,00%	50,00%	58,00%	60,00%	52,00%

Station de Lokournan	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m ³ /j)	2300	2300	2300	2300	2300
Débit entrant (m ³ /j)	1095	1042	942	971	800
Taux de charge hydraulique moyen(%)	47,61%	45,30%	40,96%	42,22%	34,78%
Taux de charge hydraulique pointe(%)	107,00%	145,00%	130,00%	123,00%	109,00%
Charge nominale DBO ₅ (kg/j)	720	720	720	720	720
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	345	332	313	370	348
Taux de charge polluante (%)	47,92%	46,11%	43,47%	51,39%	48,33%
Taux de charge polluante pointe (%)	57,00%	62,00%	66,00%	88,00%	78,00%

Station du Moulin de Tréléon	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m ³ /j)	900	900	900	900	900
Débit entrant (m ³ /j)	474	462	463	495	560
Taux de charge hydraulique moyen(%)	52,67%	51,33%	51,44%	55,00%	62,22%
Taux de charge hydraulique pointe(%)	175,00%	172,00%	177,00%	177,00%	166,00%
Charge nominale DBO ₅ (kg/j)	180	180	180	180	180
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	69	77	81,7	91,5	98,3
Taux de charge polluante (%)	38,33%	42,78%	45,39%	50,83%	54,61%
Taux de charge polluante pointe (%)	48,00%	53,00%	66,00%	65,00%	85,00%

Station de Creach Meur	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m ³ /j)	2300	2300	2300	2300	2300
Débit entrant (m ³ /j)	1432	1463	1374	1227	1378
Taux de charge hydraulique moyen(%)	62,26%	63,61%	59,74%	53,35%	59,91%
Taux de charge hydraulique pointe(%)	65,00%	142,00%	91,00%	139,00%	121,00%
Charge nominale DBO ₅ (kg/j)	840	840	840	840	840
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	312	372	374	452	474
Taux de charge polluante (%)	37,14%	44,29%	44,52%	53,81%	56,43%
Taux de charge polluante pointe (%)	96,00%	69,00%	72,00%	95,00%	75,00%

Station de Ranterboul	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m ³ /j)	2680	2680	2680	2680	2680
Débit entrant (m ³ /j)	1156	1236	1102	1030	1410
Taux de charge hydraulique moyen(%)	43,13%	46,12%	41,12%	38,43%	52,61%
Taux de charge hydraulique pointe(%)	88,00%	92,00%	93,00%	95,00%	99,00%
Charge nominale DBO ₅ (kg/j)	360	360	360	360	360
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	200	238	225	234	244
Taux de charge polluante (%)	55,56%	66,11%	62,50%	65,00%	67,78%
Taux de charge polluante pointe (%)	81,00%	93,00%	85,00%	87,00%	86,00%

Ces indicateurs mettent en avant les capacités des stations d'épuration aussi bien d'un point de vue hydraulique (charge hydraulique) que d'un point de vue épuratoire (charge polluante).

Cela permet au service d'anticiper les investissements à prévoir dans les prochaines années.

Sur plusieurs stations d'épurations, la charge hydraulique de pointe est très largement supérieure à 100%. Ces charges hydraulique de pointe sont liées, en majorité, à l'intrusion d'eaux claires parasites. C'est la raison pour laquelle, la mise en place du diagnostic permanent devrait aider à la diminution de ces pointes.

➤ Performance du système épuratoire – Efficacité épuratoire

Efficacité épuratoire - Station de St Denec	Seuil arrêté préfectoral	2019	2020	2021	2022	2023
Concentration DBO ₅ en sortie (mg/L)	25	3,9	3,9	5,8	2,5	3,5
Rendement épuratoire DBO ₅ (%)	70%	97,90%	98,30%	96,30%	98,80%	98,50%
Concentration DCO en sortie (mg/L)	125	37,4	49,7	43,7	30,83	36,4
Rendement épuratoire DCO (%)	75%	93,50%	92,50%	89,60%	97,60%	93,30%
Concentration MES en sortie (mg/L)	35	7,6	18,6	22,3	5,16	7,9
Rendement épuratoire MES (%)	90%	97,10%	94,50%	90,00%	99,40%	97,50%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	-	13	11,7	17,7	6,66	12,3
Rendement épuratoire NGL (%)	-	87,60%	87,20%	82,00%	92,70%	88,70%
Concentration NTK en sortie (mg/L)	-	10,8	9,1	6,5	4,33	11,4
Rendement épuratoire NTK (%)	-	85,20%	90,10%	92,80%	97,80%	89,60%
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1,1	1,2	1,8	0,73	1,3
Rendement épuratoire Pt (%)	90%	86,90%	88,30%	84,10%	94,40%	88,10%
Conformité à l'arrêté préfectoral		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Efficacité épuratoire - Station de Lokournan	Seuil arrêté préfectoral	2019	2020	2021	2022	2023
Concentration DBO ₅ en sortie (mg/L)	25	3	2,1	2,7	3,67	7,80
Rendement épuratoire DBO ₅ (%)	95%	99,20%	99,30%	99,30%	98,90%	97,60%
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	37	30,2	27,6	31,83	40,30
Rendement épuratoire DCO (%)	90%	95,20%	96,10%	97,20%	96,40%	94,80%
Concentration MES en sortie (mg/L)	35	11,3	6,9	7,3	4,83	21,70
Rendement épuratoire MES (%)	95%	97,00%	97,20%	98,20%	98,80%	93,90%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	20	5,8	6,3	6,5	6,33	7,70
Rendement épuratoire NGL (%)	85%	94,00%	90,70%	93,30%	92,80%	91,10%
Concentration NTK en sortie (mg/L)	15	4,2	2,8	2,5	3,42	5,40
Rendement épuratoire NTK (%)	85%	95,70%	98,20%	97,20%	96,00%	93,80%
Concentration Pt en sortie (mg/L)	1	1	0,6	1,4	0,86	1,10
Rendement épuratoire Pt (%)	90%	91,20%	94,40%	85,70%	91,70%	91,70%
Conformité à l'arrêté préfectoral		100,00%	100,00%	83,34%	100,00%	91,67%

Efficacité épuratoire - Station du Moulin de Tréléon	Seuil arrêté préfectoral	2019	2020	2021	2022	2023
Concentration DBO ₅ en sortie (mg/L)	25	3,3	3,2	2,5	4,08	4,32
Rendement épuratoire DBO ₅ (%)	95%	98,4%	98,30%	98,50%	97,90%	97,20%
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	29,3	32,9	22,7	25,83	28,20
Rendement épuratoire DCO (%)	91%	94,0%	93,60%	94,60%	95,00%	93,10%
Concentration MES en sortie (mg/L)	20	5,1	8,8	5,4	6,75	10,10
Rendement épuratoire MES (%)	97%	97,5%	96,60%	97,90%	97,20%	93,90%
Concentration NTK en sortie (mg/L)	8	3,3	3,9	2	4,68	5,80
Rendement épuratoire NTK (%)	94%	94,9%	94,80%	96,60%	91,60%	92,50%
Concentration NH ₄ en sortie (mg/L)	3,1	2,5	2,2	0,9	2,1	3,3
Rendement épuratoire NH ₄ (%)	90%	94,2%	97,10%	98,30%	97,10%	95,10%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	20	7,2	6,8	10,8	8,8	11,0
Rendement épuratoire NGL (%)	91%	89,1%	91,20%	82,20%	87,30%	85,30%
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	0,8	1,2	1,2	1,0	2,6
Rendement épuratoire Pt (%)	92%	88,5%	84,6%	79,6%	87,3%	71,1%
Conformité à l'arrêté préfectoral		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	57,15%

Efficacité épuratoire - Station de Kervoulou	Seuil arrêté préfectoral	2019	2020	2021	2022	2023
Concentration DBO ₅ en sortie (mg/L)	20	5,5	5,2	5,9	4,50	3,90
Rendement épuratoire DBO ₅ (%)	95%	97,4%	98,4%	99,0%	98,8%	99,3%
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	49,8	56,5	60,5	41,50	36,80
Rendement épuratoire DCO (%)	90%	91,2%	94,0%	95,9%	95,8%	96,9%
Concentration MES en sortie (mg/L)	20	13,5	14,1	29,1	10,00	10,40
Rendement épuratoire MES (%)	95%	93,6%	96,5%	98,2%	98,0%	98,7%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	20	9	7,8	10,4	8,25	6,1
Rendement épuratoire NGL (%)	85%	91,0%	92,3%	91,5%	92,7%	95,6%
Concentration NTK en sortie (mg/L)	15	5,3	6,3	5,5	6	3
Rendement épuratoire NTK (%)	85%	94,5%	93,6%	95,7%	94,4%	97,4%
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	0,9	1,4	1,4	1,4	0,6
Rendement épuratoire Pt (%)	90%	93,3%	90,2%	90,0%	91,7%	93,5%
Conformité à l'arrêté préfectoral		91,7%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Efficacité épuratoire - Station de Creach Meur	Seuil arrêté préfectoral	2019	2020	2021	2022	2023
Concentration DBO ₅ en sortie (mg/L)	25	6,37	2,7	3	3,83	2,70
Rendement épuratoire DBO ₅ (%)	92,00%	97,9%	99,1%	98,8%	99,1%	99,2%
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	54,44	31,4	30	35,00	26,60
Rendement épuratoire DCO (%)	85,00%	93,3%	96,1%	95,5%	96,3%	97,1%
Concentration MES en sortie (mg/L)	25	7,98	3,9	6,6	7,58	5,50
Rendement épuratoire MES (%)	95,00%	98,0%	99,1%	98,2%	98,6%	98,9%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	15,34	7,8	18	9,2	8,1
Rendement épuratoire NGL (%)	80,00%	83,9%	94,2%	77,7%	92,1%	92,1%
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	10,44	6,8	7,2	5	4,9
Rendement épuratoire NTK (%)	80,00%	87,5%	94,9%	89,8%	95,6%	95,1%
Concentration Pt en sortie (mg/L)	1	1,08	0,7	1,1	0,726	0,9
Rendement épuratoire Pt (%)	93,00%	89,7%	92,9%	89,8%	94,2%	93,2%
Conformité à l'arrêté préfectoral		66,7%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Efficacité épuratoire - Station de Ranterboul	Seuil arrêté préfectoral	2019	2020	2021	2022	2023
Concentration DBO ₅ en sortie (mg/L)	15	3	3	3	3	3
Rendement épuratoire DBO ₅ (%)	96,00%	99,0%	98,6%	98,7%	98,8%	98,5%
Concentration DCO en sortie (mg/L)	50	14,3	12,6	15	16,5	15,8
Rendement épuratoire DCO (%)	93,00%	97,0%	97,7%	97,5%	97,6%	97,4%
Concentration MES en sortie (mg/L)	5	2,05	2	2	2	2
Rendement épuratoire MES (%)	99,00%	99,0%	99,3%	99,4%	99,4%	99,4%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	4,8	5,7	7,5	5,41	6,2
Rendement épuratoire NGL (%)	85,00%	92,0%	90,3%	92,5%	92,7%	89,8%
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	1,6	2,6	1,3	1,5	1,5
Rendement épuratoire NTK (%)	90,00%	97,0%	95,3%	97,8%	97,8%	97,6%
Concentration Pt en sortie (mg/L)	1	0,53	0,4	0,5	0,54	0,5
Rendement épuratoire Pt (%)	90,00%	93,0%	94,1%	93,4%	94,4%	92,8%
Conformité à l'arrêté préfectoral		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

● **Conformité DDTM des équipements et des performances épuratoires :**

À noter que les stations de Brélès ne sont pas suivies par le service de Police des Eaux.

2023 DDTM		Système de collecte	Système de traitement	Conformité globale
Station de Creach Meur	Directive Européenne	Conforme	Conforme	Conforme
	Arrêté préfectoral	Conforme	Conforme	Conforme
Station de Ranterboul	Directive Européenne	Conforme	En cours de remise en conformité	En cours de remise en conformité
	Arrêté préfectoral	En cours de remise en conformité	En cours de remise en conformité	En cours de remise en conformité
Station de Kervoulou	Directive Européenne	Conforme	Conforme	Conforme
	Arrêté préfectoral	Conforme	En cours de remise en conformité	En cours de remise en conformité
Station du Moulin de Tréléon	Directive Européenne	Conforme	Conforme	Conforme
	Arrêté préfectoral	Conforme	Non conforme	Non conforme
Station de St Denec	Directive Européenne	Conforme	Conforme	Conforme
	Arrêté préfectoral	Conforme	Non conforme	Non conforme
Station de Lokournan	Directive Européenne	Conforme	Conforme	Conforme
	Arrêté préfectoral	Conforme	Conforme	Conforme

Le détail sur les non conformités de la police de l'eau est présenté dans le tableau ci-dessous :

Step	Année	Informations complémentaires	Actions CCPI
Step Ranterboul (Ploudalmezeau)	2023	<p>0 débordement sur les points A1 16 débordements sur les points R1</p> <p>86% en pointe charge organique Step retenue par la DDTM en 2023 = SEA 29 à 86%</p> <p>37 débordements en tête de station</p> <p>> Diagnostic périodique à renouveler avant le 19/12/2032</p> <p>> Diagnostic permanent à réaliser avant le 31/12/2024</p> <p>> Pas de présence d'un manuel d'autosurveillance à jour et signé</p> <p>> Pas de transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie)</p>	<p>> Etude sur le devenir de la station, lancement Moe pour restructurer la Step dans les mois à venir</p> <p>> Diagnostic permanent --> travaux en cours de déploiement 2024, 2025 et 2026</p> <p>> Manuel d'autosurveillance --> transmis en 2024 en attente d'un retour de l'AELB pour mise à jour</p> <p>> Transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie) --> A vérifier avec la cellule exploitation</p>
Step Lokournan (Saint-Renan)	2023	<p>1 débordement sur les points A1 3 débordements sur les points R1</p> <p>102% en pointe charge organique Step retenue par la DDTM en 2023 = SEA 29 à 78%</p> <p>1 débordement en tête de station par temps de pluie</p> <p>> Diagnostic périodique à renouveler avant le 19/12/2032</p> <p>> Diagnostic permanent à réaliser avant le 31/12/2024</p> <p>> Pas de présence d'un manuel d'autosurveillance à jour et signé</p> <p>Norme Pt (Phosphore) à 1,00 mg/l, en 2023 la moyenne sur la Step est de 1,24 mg/l qui sera nécessaire de corriger</p>	<p>> Diagnostic permanent --> travaux en cours de déploiement 2024, 2025 et 2026</p> <p>> Manuel d'autosurveillance --> transmis le 26/01/2023 en attente d'un retour signé</p> <p>> Norme Pt (Phosphore) --> Point de vigilance en exploitation sur cela pour permettre de ne pas obtenir de non conformité sur le système de traitement</p>

<p>Step St Denec (Porspoder)</p>	<p>2023</p>	<p>0 débordement sur les points A1 1 débordements sur les points R1</p> <p>90% en pointe charge organique Step retenue par la DDTM en 2023 = SEA 29 à 52%</p> <p>1 débordement en tête de station</p> <p>Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur</p> <p>> Diagnostic périodique à renouveler avant le 19/12/2032</p> <p>> Diagnostic permanent à réaliser avant le 31/12/2024</p> <p>> Pas de présence d'un manuel d'autosurveillance à jour et signé</p> <p>> Pas de transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie)</p> <p>Norme E.Coli à 1000,00 mg/l, en 2023 la moyenne sur la Step est dépassée, ce paramètre sera à corriger</p>	<p>> Diagnostic permanent --> travaux en cours de déploiement 2024, 2025 et 2026</p> <p>> Manuel d'autosurveillance --> transmis en 2024 en attente d'un retour de l'AELB pour mise à jour</p> <p>> Transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie) --> A vérifier avec la cellule exploitation</p> <p>> Norme E.Coli, fonctionnement du réacteur UV à consolider pour permettre un traitement des E.Colis durant l'ensemble de l'année.</p>
<p>Step Kervoulou (Plouarzel)</p>	<p>2023</p>	<p>1 débordement sur les points A1 1 débordement sur les points R1</p> <p>87% en pointe charge organique Step retenue par la DDTM en 2023 = SEA 29 à 78%</p> <p>1 débordement en tête de station</p> <p>> Diagnostic périodique à renouveler avant le 19/12/2032</p> <p>> Diagnostic permanent à réaliser avant le 31/12/2024</p> <p>> Pas de présence d'un manuel d'autosurveillance à jour et signé</p> <p>> Pas de transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie)</p> <p>Norme E.Coli à 100 000,00 mg/l, en 2023 la moyenne sur la Step est dépassée, ce paramètre sera à corriger</p>	<p>> Diagnostic permanent --> travaux en cours de déploiement 2024, 2025 et 2026</p> <p>> Manuel d'autosurveillance --> transmis le 06/012023 en attente d'un retour signé</p> <p>> Transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie) --> A vérifier avec la cellule exploitation</p> <p>> Norme E.Coli --> Point à traiter avec la nouvelle station d'épuration en effet la station d'épuration actuelle n'est pas en capacité de traiter plus les E.Coli.</p>

<p>Step Moulin de Tréléon (Milizac-Guipronvel)</p>	<p>2023</p>	<p>1 débordement sur les points A1 0 débordement sur les points R1</p> <p>85 % en pointe charge organique Step retenue par la DDTM en 2023 = SEA 29 à 85%</p> <p>3 débordement en tête de station par temps de pluie</p> <p>> Diagnostic périodique à renouveler avant le 19/12/2032</p> <p>> Diagnostic permanent à réaliser avant le 31/12/2024</p> <p>> Pas de transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie)</p> <p>Norme Pt (Phosphore) à 2,00 mg/l, en 2023 la moyenne sur la Step est de 2,56 mg/l</p> <p>Norme NGL à 12,00 mg/l, en 2023 la moyenne sur la Step est de 12,27 mg/l</p> <p><u>Le non respect des normes entraine une non conformité sur le système de traitement</u></p>	<p>> Diagnostic permanent --> travaux en cours de déploiement 2024, 2025 et 2026</p> <p>> Transmission des informations sur les déversements (temps et volume et pluviométrie) --> A vérifier avec la cellule exploitation</p> <p>> Norme Pt (Phosphore) et NGL entraînant une non conformité --> Point à faire avec cellule exploitation pour le respect des normes de traitement dont la station est en capacité d'assurer.</p>
<p>Step Creach Meur (Plougonvelin)</p>	<p>2023</p>	<p>1 débordement sur les points A1 0 débordement sur les points R1</p> <p>80% en pointe charge organique Step retenue par la DDTM en 2023 = SEA 29 à 75%</p> <p>2 débordements en tête de station par temps de pluie</p> <p>> Diagnostic périodique à renouveler avant le 19/12/2032</p> <p>> Diagnostic permanent à réaliser avant le 31/12/2021 (retard)</p> <p>> Pas de présence d'un manuel d'autosurveillance à jour et signé</p>	<p>> Diagnostic permanent --> travaux en cours de déploiement 2024, 2025 et 2026</p> <p>> Manuel d'autosurveillance --> transmis en 2023 et signé par le SEA 29 le 10/02/2023. Envoyé à l'AELE le 06/02/2023 en attente d'un retour signé</p>

- **Conformité Agence de l'Eau Loire Bretagne des équipements et des performances épuratoires :**

2023 AELE	Système de collecte	Système de traitement	Conformité globale
Station de Creach Meur	Correcte	Correcte	Correcte
Station de Ranterboul	Non concerné	Correcte	Correcte
Station de Kervoulou	Correcte	Correcte	Correcte
Station du Moulin de Tréléon	Non concerné	Correcte	Correcte
Station de St Denec	Correcte	Incorrecte	Incorrecte
Station de Lokournan	Correcte	Correcte	Correcte

Le détail sur les non conformités de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est présenté dans le tableau ci-dessous :

Step	Année	Informations complémentaires AELB	Actions CCPI
Step Ranterboul (Ploudalmezeau)	2023		
Step Lokournan (Saint-Renan)	2023		
Step St Denec (Porspoder)	2023	<p>Données non valides - débit non valide (le débit entrée est égal strictement au débit de sortie)</p> <p>Point A2, point d'autosurveillance non équipé</p>	<p>Paramétrage de Mesure Step réalisé suite erreur de paramétrage historique ! Corrigé et donnés 2023 mises à jour.</p> <p>Point A2 --> réunion avec AELB, DDTM et SEA 29 pour valider l'infaisabilité technique de l'équipement de ce point</p>
Step Kervoulou (Plouarzel)	2023	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <p>Point A2 : fonctionnement débitmètre à améliorer - report vers la supervision à mettre en place</p> <p>Point A4 : non contrôlé en débitmètrie - à contrôler obligatoirement en 2024</p>	<p>Cellule exploitation point à réaliser avec le SEA 29 pour permettre de lever ces points de vigilance.</p>
Step Moulin de Tréléon (Milizac-Guipronvel)	2023	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <p>Analyses : vigilance sur la représentativité des bilans.</p>	<p>Cellule exploitation point à réaliser avec le SEA 29 pour permettre de lever ce point de vigilance.</p>

Step Creach Meur (Plougonvelin)	2023	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <p>Point A3, fonctionnement débitmètre à améliorer - report vers la supervision à fiabiliser</p> <p>Point A4, fonctionnement débitmètre à améliorer - report vers la supervision à fiabiliser</p> <p>Point A1, Pr Trez Hir fonctionnement débitmètre à améliorer (présence de graisse dans le poste) --> Rappel</p>	<p>Point A3, fonctionnement débitmètre à améliorer - report vers la supervision à fiabiliser --> Cellule Exploitation : faire le point avec le SEA 29</p> <p>Point A4, fonctionnement débitmètre à améliorer - report vers la supervision à fiabiliser --> Cellule Exploitation : faire le point avec le SEA 29</p> <p>Point A1, Pr Trez Hir fonctionnement débitmètre à améliorer --> Prestataire Véolia : point de vigilance sur nouveau poste de relevage</p>
---------------------------------	------	--	---

➤ Production de boues, déchets et autres sous-produits

Production de boues - Station de Kervoulou	2019	2020	2021	2022	2023
Matières sèches évacuées (T MS)	56,7	65,6	23,56	56,12	39,8
Siccité moyenne (%)	19,00%	19,00%	19,00%	17,98%	18,50%
Valorisation des boues	Compostage (100%)				
Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100%	100%

Production de boues - Station de St Denec	2019	2020	2021	2022	2023
Matières sèches évacuées (T MS)	46,2	44,4	57,08	43,17	64,97
Siccité moyenne (%)	21,70%	21,00%	20,00%	17,71%	17,94%
Valorisation des boues	Compostage (100%)				
Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100%	100%

Production de boues - Station de Lokournan	2019	2020	2021	2022	2023
Matières sèches évacuées (T MS)	123	125	141,11	147,4	117,37
Siccité moyenne (%)	21,84%	21,00%	20,00%	18,26%	19,06%

Valorisation des boues	Compostage (100%)				
Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100%	100%

Production de boues - Station du Moulin de Tréléon	2019	2020	2021	2022	2023
Matières sèches évacuées (T MS)	18	23	24,49	30,12	31,63
Siccité moyenne (%)	16,00%	17,00%	17,00%	17,41%	17,12%
Valorisation des boues	Compostage (100%)				
Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100%	100%

Production de boues - Station de Creach Meur	2019	2020	2021	2022	2023
Matières sèches évacuées (T MS)	108,76	106	142,96	132,52	129,41
Siccité moyenne (%)	23,05%	21,00%	20,00%	18,60%	18,37%
Valorisation des boues	Compostage (100%)				
Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100%	100%

Production de boues - Station de Ranterboul	2019	2020	2021	2022	2023
Matières sèches évacuées (T MS)	63,69	65,6	80,66	81,06	80,2
Siccité moyenne (%)	22,60%	21,00%	20,00%	18,59%	18,22%
Valorisation des boues	Compostage (100%)				
Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100%	100%

➤ Coût du transport et valorisation des boues

Le Service Eau et Assainissement de Pays d'Iroise Communauté a mandaté une entreprise extérieure pour réaliser la valorisation de ces boues de l'ensemble de ces stations d'épuration. Cela permet ainsi de s'inscrire dans une démarche de développement durable, puisque les sous-produits générés par les stations (boues) sont valorisés par compostage.

STEP	Nombre de rotation	Coût sur 12 mois	Coût à la tonne de Ms
Créach Meur	65	45 011,48 €	339,66 €
St Denec	20	16 294,51 €	377,45 €
Lokournan	67	48 630,59 €	329,92 €
Moulin de Tréléon	16	12 528,85 €	415,96 €
Kervoulou	24	18 576,64 €	331,05 €
Ranterboul	36	28 634,03 €	353,24 €
TOTAL	228	169 676,10 €	346,01 €

2.5. Les interventions et travaux sur le territoire

➤ Interventions d'entretien du réseau d'eaux usées

Afin de maintenir son patrimoine, le Service Eau et Assainissement est dans la nécessité de réaliser plusieurs prestations telles que :

- Le curage préventif : permet de prévenir des futurs obstructions liées à des problématiques (graisses, lingettes...) et de s'assurer du bon entretien des réseaux d'eaux usées ;
- La curage curatif (désobstruction) : est réalisé lorsque les réseaux d'eaux usées s'obstruent (graisse, bouchons...).
- Les inspections télévisées : permet de caractériser l'état structurel et hydraulique des réseaux d'eaux usées, à l'aide d'une caméra qui passe dans les réseaux d'eaux usées.

L'ensemble de ces interventions améliorent la connaissance du patrimoine et permettra de prioriser les futurs investissements à mettre en œuvre.

Le tableau ci-dessous permet de comptabiliser le nombre d'intervention (quantité ou par linéaire de canalisation) :

Entretien des réseaux	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Curage préventif (ml)	10 974	23 923	27 110	11 954	18 581	55,4%
Secteur Creach Meur	1 950	14879	0*	0*	0*	-
Secteur Ranterboul	4578,07	1835	68	4735	3316	-30,0%
Secteur Régie	4571,9	7253	27042	11954	15265	27,7%
<i>% de réseau curé</i>	<i>2,83%</i>	<i>6,17%</i>	<i>6,99%</i>	<i>2,83%</i>	<i>3,54%</i>	<i>20%</i>
Inspections télévisées (ml)	5 956	22 812	17 532	9 904	15 125	52,7%
Secteur Creach Meur	1 951	14879	0*	0*	0*	-
Secteur Ranterboul	468	629	0	0	0	-
Secteur Régie	3536,9	7304	17531,86	9903,56	15125,07	52,7%
<i>% de réseau inspecté</i>	<i>1,54%</i>	<i>5,88%</i>	<i>4,52%</i>	<i>2,35%</i>	<i>3,51%</i>	<i>33,1%</i>
Désobstructions	37	28	64	37	63	70,3%
Secteur Creach Meur	27	11	0*	0*	0*	-
Secteur Ranterboul	3	4	1	5	9	80,0%
Secteur Régie	7	13	63	32	54	68,8%

* Secteur repris en régie au 1er janvier 2021

Le détail par type de prestation est réalisé ci-dessous.

- **Désobstructions des réseaux d'eaux usées :**

Le curage curatif, qui correspond aux désobstructions, est mandaté par le Service Eau et Assainissement fréquemment suite à des appels pour débordement et/ou des usagers qui contactent directement le standard du Service Eau et Assainissement pour signaler un dysfonctionnement.

A noter que sur les 63 désobstructions, 29 désobstructions sont liées aux branchements sur le domaine public. Cela représente 46 % des interventions.

Secteurs	Interventions curatives	Date	Longueur (ml)	Prestataire
Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	Débouchage branchement - 1 Rue des Fuschias - LOCMARIA-PLOUZANE	17/02/2023	7,00	RIA
	Casse réseaux de refoulement - PR Portez	28/02/2023	-	RIA
Kervoulou	Débouchage branchement - Rue du Nouarn - LAMPAUL-PLOUARZEL	02/01/2023	7,00	AHP
	Débouchage - PR Porspaul - LAMPAUL- PLOUARZEL	03/01/2023	-	AHP
	Débouchage réseau collectif - Kerarbellec - PLOUARZEL	10/03/2023	50,00	AHP
	Débouchage branchement - 8 Streat Crech'h Bihan - PLOUARZEL	11/04/2023	7,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - 185 Kervoulouarn - PLOUARZEL	22/08/2023	35,00	AHP
Creach Meur	Débouchage branchement - 8 Rue de Bel Air - PLOUGONVELIN	17/02/2023	7,00	AHP
	Débouchage branchement - 64 Rue du Lannou - PLOUGONVELIN	20/02/2023	7,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - 43 Route Saint Mathieu - PLOUGONVELIN	13/03/2023	50,00	AHP
	Débouchage branchement - 9 Rue Recteur le Moal - PLOUGONVELIN	22/03/2023	7,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - Rue des Martyres - PLOUGONVELIN	25/03/2023	50,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - Rue de Perzel - PLOUGONVELIN	07/04/2023	150,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - Rue de Perzel - PLOUGONVELIN	21/04/2023	50,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - 61 Route de Bertheaume - PLOUGONVELIN	05/06/2024	50,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - Kerviny - PLOUGONVELIN	30/07/2023	50,00	RIA
St Denec	Débouchage réseau collectif - 11 Rue de l'Aber - LANILDUT	23/01/2023	70,00	AHP
	Débouchage branchement - 4 impasse du pigeonnier - LANDUNVEZ	04/02/2023	7,00	AHP
	Débouchage - PR Cosquer - PORSPODER	10/03/2023	-	AHP
	Débouchage réseau collectif - Port Argenton - LANDUNVEZ	19/05/2023	100,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - Port Argenton - LANDUNVEZ	07/06/2023	100,00	AHP
	Débouchage branchement - 15 Chemin de la Gare - LANDUNVEZ	17/07/2023	7,00	AHP

	Débouchage branchement - 42 Route de Lanhalles - LANDUNVEZ	18/07/2023	7,00	AHP
Lokournan	Débouchage branchement - 1 Rue St Yves - SAINT-RENAN	03/01/2023	7,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - Rue de l'Aber - SAINT-RENAN	04/01/2023	30,00	AHP
	Débouchage réseau collectif - 3 Rue du Calvaire - SAINT-RENAN	03/01/2023	50,00	RIA
	Débouchage branchement - 5 Rue Delattre de Tassigny - SAINT-RENAN	11/06/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 21 Rue St Yves - SAINT-RENAN	16/01/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 5 Rue du Calvaire - SAINT-RENAN	16/01/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 10 Rue du Pont de Bois - SAINT-RENAN	17/01/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 4 Place Ontario - LANRIVOARE	20/01/2023	7,00	RIA
	Débouchage réseau collectif - 1 Rue de la Gare - LANRIVOARE	20/01/2023	35,00	RIA
	Débouchage réseau collectif - 16 au 23 Rue St Yves - SAINT RENAN	26/01/2023	70,00	RIA
	Débouchage réseau collectif - Rue Narval - SAINT RENAN	26/01/2023	70,00	RIA
	Débouchage réseau collectif - Rue Saint Yves - SAINT RENAN	27/01/2023	35,00	RIA
	Débouchage branchement - 4 Rue du Pont de Bois - SAINT RENAN	07/02/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 7 Place Léon Cheminant - SAINT RENAN	01/02/2023	7,00	RIA
	Débouchage réseau collectif - Rue Saint Mathieu - SAINT RENAN	04/02/2023	50,00	AHP
	Débouchage branchement - 2 Rue de la Fontaine - SAINT RENAN	06/02/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 7 Rue du Pont de Bois - SAINT RENAN	07/02/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 7 Place Léon Cheminant - SAINT RENAN	10/02/2023	7,00	AHP
	Débouchage branchement - 14 Route de Ploudalmézeau - LANRIVOARE	06/03/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 4 Rue des Vanneaux - SAINT RENAN	08/03/2023	7,00	RIA
	Débouchage réseau collectif - Mespaul - SAINT RENAN	27/03/2023	50,00	RIA
	Débouchage branchement - Rue du Pont de Bois - SAINT RENAN	11/04/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 5 Rue de la Montagne - LANRIVOARE	12/04/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 6 Place aux chevaux - SAINT RENAN	30/04/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 4 Rue Franche Comté - SAINT RENAN	26/06/2023	7,00	AHP

	Débouchage réseau collectif - 29 Rue de l'Etain - SAINT RENAN	03/07/2023	50,00	RIA
	Débouchage réseau collectif - Place Quartier Maître Lanuzel - SAINT RENAN	14/11/2023	50,00	RIA
	Débouchage branchement - 11 Rue des Mouettes - SAINT RENAN	14/12/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 9 Rue Kerhuel - SAINT RENAN	21/12/2023	7,00	RIA
	Débouchage branchement - 2 Rue des Mésanges - SAINT RENAN	26/12/2023	7,00	RIA
Moulin de Tréléon	Débouchage réseau collectif - Rue du Vizac - MILIZAC-GUIPRONVEL	19/05/2023	30,00	AHP

● **Curage préventif des réseaux d'eaux usées :**

Il est considéré comme curage préventif, les curages effectués également avant les inspections télévisées sur les réseaux d'eaux usées, c'est la raison pour laquelle le tableau ci-dessous regroupe les mêmes opérations que le tableau des inspections télévisées.

Des programmations de curage préventif sont actuellement étudiées afin d'assurer un bon entretien des réseaux d'eaux usées dans les années à venir. Cela nécessite une connaissance accrue des points de faiblesses de nos réseaux d'eaux usées.

Secteurs	Curage préventif	Date	Longueur (ml)	Prestataire
Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	Rue du Stade - LOCMARIA-PLOUZANE	16/01/2023	316,95	SARP
	Rue des Ajoncs - LOCMARIA-PLOUZANE	24/01/2023	223,57	SARP
	Rue de Pen Ar Menez - LOCMARIA-PLOUZANE	17/01/2023	460,16	SARP
	Chemin des Mouette - Rue de Coat Losquet - LOCMARIA-PLOUZANE	01/02/2023	362,26	SARP
Kervoulou	Rue de Brest - LAMPAUL-PLOUARZEL	03/01/2023	527,78	SARP
	Rue de Porspaul - LAMPAUL-PLOUARZEL	06/01/2023	1182,80	SARP
	Rue de la Mairie - LAMPAUL-PLOUARZEL	04/01/2023	501,51	SARP
	Rue de Kervilon - PLOUARZEL	25/01/2023	405,74	SARP
	Rue La Marie Cordelière - PLOUARZEL	01/02/2023	160,26	SARP
Creach Meur	Corniche Sainte Barbe - LE CONQUET	18/01/2023	290,18	SARP
	Impasse Sainte Anne - PLOUGONVELIN	06/02/2023	127,84	SARP
	Goasmeur - PLOUGONVELIN	02/02/2023	796,14	SARP
	Boulevard de la Mer - PLOUGONVELIN	06/02/2023	200,94	SARP
	Rue Pen Ar Bed - PLOUGONVELIN	08/02/2023	471,48	SARP
	Rue de Kerzavid - PLOUGONVELIN	17/02/2023	329,82	SARP
	Rue de Kerouanen - PLOUGONVELIN	14/03/2023	1282,08	SARP
	Rue du Perzel - PLOUGONVELIN	13/06/2023	971,10	SARP
Lokournan	Rue Roc'h Eol - LANRIVOARE	08/03/2023	75,00	RIA
	Allée des Hortensias - LANRIVOARE	24/03/2023	30,00	RIA
	12 bis Allée du chemin de fer - SAINT RENAN	05/04/2023	35,00	RIA
	Rue Saint Yves - SAINT RENAN	15/02/2023	203,15	SARP

	Route de Brest - SAINT RENAN	13/03/2024	154,90	SARP
	Route de l'Aber 2 - SAINT RENAN	14/04/2023	392,35	SARP
St Denec	Route de Kerarzal - LANDUNVEZ	10/01/2023	1180,35	SARP
	Route des Linious - LANILDUT	11/01/2023	707,47	SARP
	Rue de l'Europe - PORSPODER	13/03/2023	1013,24	SARP
Ranterboul	Rue de Gouranou - PLOUDALMEZEAU	03/02/2023	570,52	SARP
	Treompan - PLOUDALMEZEAU	14/02/2023	2292,48	SARP

- **Inspections télévisées des réseaux d'eaux usées :**

En 2023, environ 15 km de réseaux ont été inspectés pour continuer d'évaluer l'état structurant du système de collecte et adapter les préconisations techniques dans le cadre du renouvellement de réseau.

Ainsi, le linéaire de réseau inspecté est de 10 680,22 ml/an en moyenne depuis 2019. Cela représente ainsi 71 328 ml inspectés soit 16% du patrimoine du réseau d'assainissement. Le Service Eau et Assainissement, pour pouvoir couvrir l'ensemble de son patrimoine devrait inspecter les 430 km en 10 ans, ce qui représente un ratio de 43 km par an. Il sera nécessaire d'adapter dans les prochaines années la méthodologie, pour permettre d'augmenter la cadence.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des inspections télévisées réalisées en 2023 :

Secteurs	Inspections télévisées	Date	Longueur (ml)	Prestataire
Creach Meur	Corniche Sainte Barbe - LE CONQUET	18/01/2023	290,18	SARP
	Impasse Sainte Anne - PLOUGONVELIN	06/02/2023	127,84	SARP
	Goasmeur - PLOUGONVELIN	02/02/2023	796,14	SARP
	Boulevard de la Mer - PLOUGONVELIN	06/02/2023	200,94	SARP
	Rue Pen Ar Bed - PLOUGONVELIN	08/02/2023	471,48	SARP
	Rue de Kerzavid - PLOUGONVELIN	17/02/2023	329,82	SARP
	Rue de Kerouanen - PLOUGONVELIN	14/03/2023	1282,08	SARP
	Rue du Perzel - PLOUGONVELIN	13/06/2023	971,10	SARP
Lokournan	Rue Saint Yves - SAINT RENAN	15/02/2023	203,15	SARP
	Route de Brest - SAINT RENAN	13/03/2024	154,90	SARP
	Route de l'Aber 2 - SAINT RENAN	14/04/2023	392,35	SARP
St Denec	Route de Kerarzal - LANDUNVEZ	10/01/2023	1180,35	SARP
	Route des Linious - LANILDUT	11/01/2023	707,47	SARP
	Rue de l'Europe - PORSPODER	13/03/2023	1013,24	SARP
Ranterboul	Rue de Gouranou - PLOUDALMEZEAU	03/02/2023	570,52	SARP
	Treompan - PLOUDALMEZEAU	14/02/2023	2292,48	SARP
Kervoulou	Rue de Brest - LAMPAUL-PLOUARZEL	03/01/2023	527,78	SARP
	Rue de Porspaul - LAMPAUL-PLOUARZEL	06/01/2023	1182,80	SARP
	Rue de la Mairie - LAMPAUL-PLOUARZEL	04/01/2023	501,51	SARP
	Rue de Kervilon - PLOUARZEL	25/01/2023	405,74	SARP
	Rue La Marie Cordelière - PLOUARZEL	01/02/2023	160,26	SARP
Maison Blanche	Rue du Stade - LOCMARIA-PLOUZANE	16/01/2023	316,95	SARP
	Rue des Ajoncs - LOCMARIA-PLOUZANE	24/01/2023	223,57	SARP

	Rue de Pen Ar Menez - LOCMARIA-PLOUZANE	17/01/2023	460,16	SARP
	Chemin des Mouette - Rue de Coat Losquet - LOCMARIA-PLOUZANE	01/02/2023	362,26	SARP

2.5.1. La mise en place d'une gestion patrimoniale à partir d'un Système d'Information Géographique : exemple des ITV

➤ Les enjeux

Afin de mettre en place une politique de gestion patrimoniale, Pays d'Iroise Communauté s'appuie sur son Système d'Information Géographique. Cela permet notamment d'inventorier les différentes problématiques (obstructions, défauts, interventions...) qui entraînent des dysfonctionnements sur le système d'assainissement mais également de mettre à jour les caractéristiques principales des réseaux d'eaux usées.

De cette manière, des méthodologies ont été mises en place pour récupérer les informations structurantes telles que le diamètre, le type de matériau, la date de pose des réseaux d'eaux usées... Notamment, des applications sur les appareils connectés (Qgfield) avec des formulaires, permettant de récupérer les informations structurantes du patrimoine et également leurs coordonnées géographiques. Cela a permis au Service Eau et Assainissement de créer une base de données et de continuer à alimenter cette dernière pour tenir à jour et fiabiliser le patrimoine.

Cette démarche permettra également de répondre à la demande nationale de classer l'ensemble des « ouvrages souterrains » en classe A.

➤ Présentation de l'outil ITV

Sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté, les réseaux d'eaux usées sont majoritairement d'un diamètre inférieur ou égal à 200 mm. Cela induit que les réseaux ne sont pas visitables et des dégradations structurelles, hydraulique et/ou d'étanchéité peuvent apparaître sans être visible depuis la surface. A noter que les eaux usées peuvent accentuer les dégradations par la présence d'éléments physico-chimique, tel que le sulfure d'hydrogène (H_2S).

Afin de vérifier leur état structurel et pour éviter une altération du fonctionnement, il est nécessaire d'inspecter les réseaux d'eaux usées.

Depuis le début de la structuration du service, l'importance de la connaissance du patrimoine nécessite d'adapter les méthodologies à mettre en place pour récupérer l'information et la traiter. Il a donc été décidé d'inspecter un linéaire par année, qui génère des rapports. Ces informations sont denses à retraiter, c'est la raison pour laquelle un module d'analyse, dans le Système d'Information Géographique, a été créé avec l'aide d'un prestataire.

L'objectif est ainsi de créer un outil en capacité d'intégrer les informations de l'ensemble des rapports dans la base de données.

Pour ce faire, l'outil s'appuie notamment sur :

- la norme européenne NF EN 13508-2, qui s'applique à l'investigation et à l'évaluation des réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments. La partie 2 de cette norme définit un système de codage pour la description de l'état interne des réseaux d'évacuation et d'assainissement, des regards de visite et des boîtes d'inspection, relevé par inspection visuelle ;
- Le guide RERAU, pour la mise en place d'une bonne gestion patrimoniale.

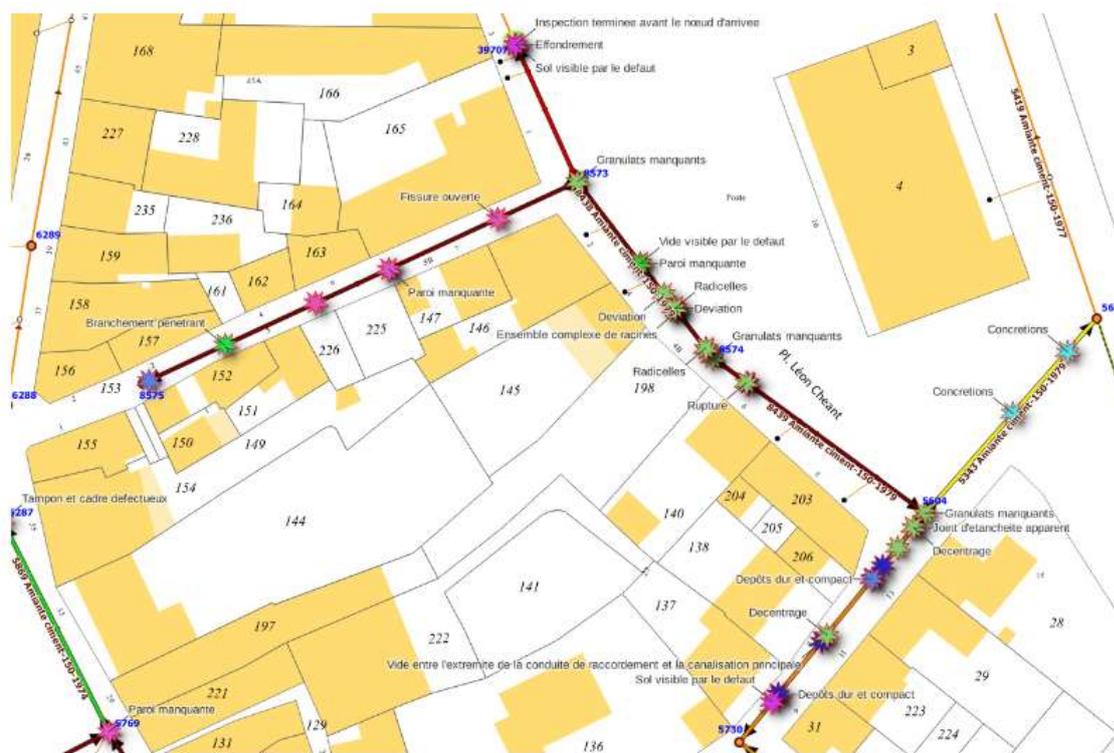
Cet outil permet de noter chaque tronçon et d'intégrer cette notation directement à la base de données. Il a été nécessaire de normer un fichier (format CSV) afin d'extraire la donnée des rapports et de pouvoir intégrer directement les informations dans le SIG de Pays d'Iroise Communauté.

Enfin, pour la notation des tronçons, chaque dysfonctionnement normé selon la norme européenne NF EN 13508-2, est réparti selon les critères suivants :

1. Hydraulicité : l'investigation hydraulique permet d'établir les caractéristiques hydrauliques de l'écoulement dans le réseau ;
2. Étanchéité : l'investigation d'étanchéité permet d'établir les problèmes d'étanchéité ;
3. Altération structurelle : l'investigation structurelle permet d'établir l'intégrité structurelle des composants du réseau ;
4. Dégradation : l'investigation de dégradation permet d'établir le niveau de dégradation des composants du réseau.

De cette manière, chaque défaut possède une note de gravité prédéfinie dans la base de données, et lors de l'inspection télévisée, une note d'étendue (pour caractériser le défaut) est également définie.

Ci-dessous un exemple de rendu de cet outil.



Dysfonctionnements et observations d'une ITV

Il est possible de voir des tronçons de différentes couleurs (jaune, rouge, orange, vert...) qui définissent la note générale du tronçon inspecté, ainsi que les défauts présents sur le tronçon.

2.6. Renouvellement des réseaux d'eaux usées

Le renouvellement des réseaux d'eaux usées s'inscrit dans la démarche d'une gestion patrimoniale.

Renouvellement des canalisations	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé (ml)	147,89	0,00	2 951,50	1 823,00	4313,25
Taux de renouvellement moyen sur 5 ans⁶ [P253.2]	Non représentatif	Non représentatif	0,27%	0,29%	0,43%

Il est à préciser que le taux de renouvellement moyen est de l'ordre de 0.70 % sur les 3 dernières années. Sur la base de la seule année 2023, il s'affiche à 1.00 %, traduisant une montée en régime du renouvellement de réseau . Ci-dessous les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement réalisés en 2023 :

2023 Système d'assainissement	Localisation	Longueur de conduite renouvelée (ml)
Moulin de Tréléon	Rue du Vizac	421,25
	Rue du Trégor-Rue Pont Per	917,61
	Le Garo	235,4
St Denec	Rue du Cosquer	122,37
Lokournan	Rue d'Armorique / Moustier	935
Creac'h Meur	Impasse des Bouvreuils	70,71
	Refoulement PR Trez Hir	589,81
	Rue St Yves	735,42
Ranterboul	Rue du Coum phase 1	245,68
Kervoulou	Renouvellement Rue Clifden PLOUARZEL	40

Dans le cadre d'une bonne gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif, le schéma directeur a proposé de renouveler 1.1 % du réseau de collecte chaque année. Cela équivaut à réaliser entre 4.6 et 5 kilomètres de renouvellement réseau.

➤ Travaux sur le réseau

- **Branchements neufs réalisés hors lotissement**

70 branchements neufs ont été réalisés en 2023 sur le secteur en Régie, répartis comme suit :

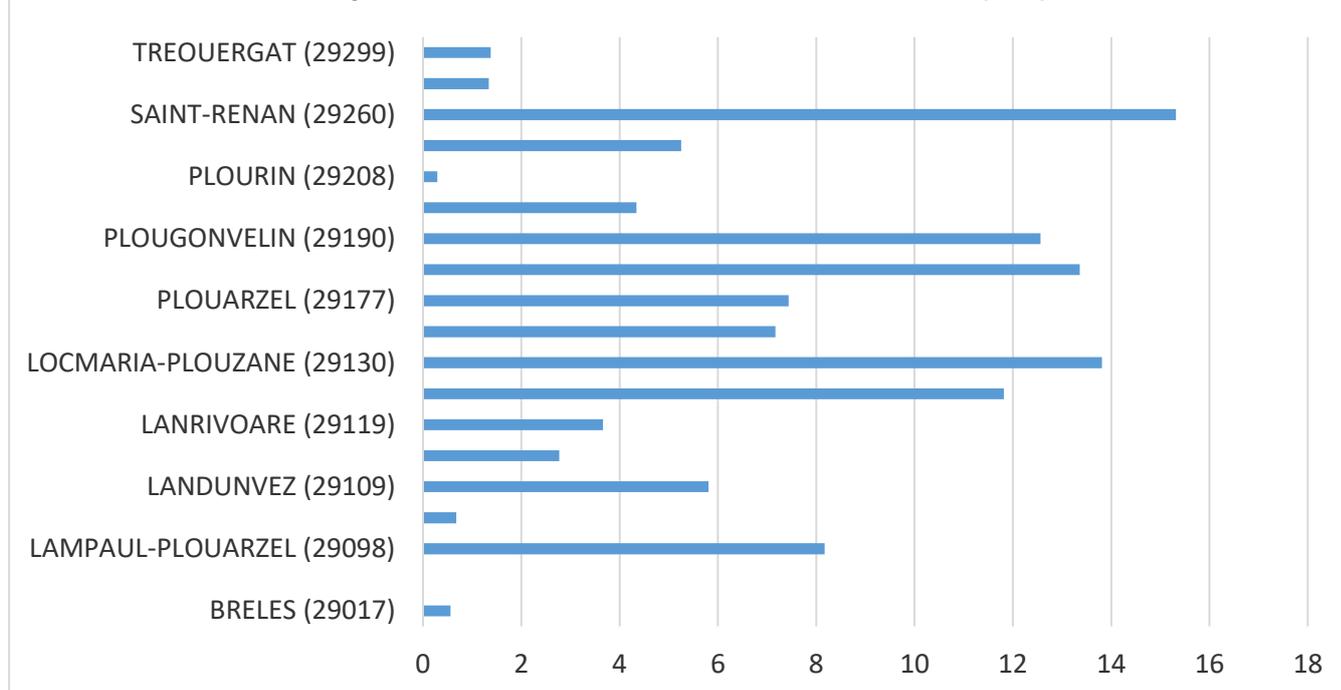
Communes	Branchements neufs réalisés par CCPI 2019	Branchements neufs réalisés par CCPI 2020	Branchements neufs réalisés par CCPI 2021	Branchements neufs réalisés par CCPI 2022	Branchements neufs réalisés par CCPI 2023	Evolution nombre de branchement réalisés entre 2023 et 2022
Brélès	0	0	0	0	2	-19,54%
Lampaul-Plouarzel	6	10	22	7	5	
Lampaul-Ploudalmézeau	2	1	2	0	0	
Landunvez	3	3	9	4	2	
Lanildut	2	1	6	5	3	
Lanrivouaré	1	1	1	2	1	
Le Conquet	-	-	13	12	6	
Locmaria-Plouzané	4	1	6	5	9	
Milizac-Guipronvel	2	3	7	3	0	
Plouarzel	7	11	10	12	15	
Plougonvelin	0	1	17	23	8	
Ploumoguier	-	-	3	3	0	
Porspoder	2	2	7	4	8	
Saint-Renan	5	7	14	7	10	
Trébabu	0	0	0	0	1	
Total général	34	41	117	87	70	

Cette diminution s'explique par un ralentissement également de l'urbanisation.

Le nombre de branchements neufs sur le secteur de Ranterboul-Ploudalmézeau n'est pas transmis par le délégataire SUEZ.

Le linéaire total de branchements recensés sur le territoire de la Communauté de Communes représente 115,73 km.

Répartition des linéaires de branchements (km)



2.7. Démarche Développement Durable

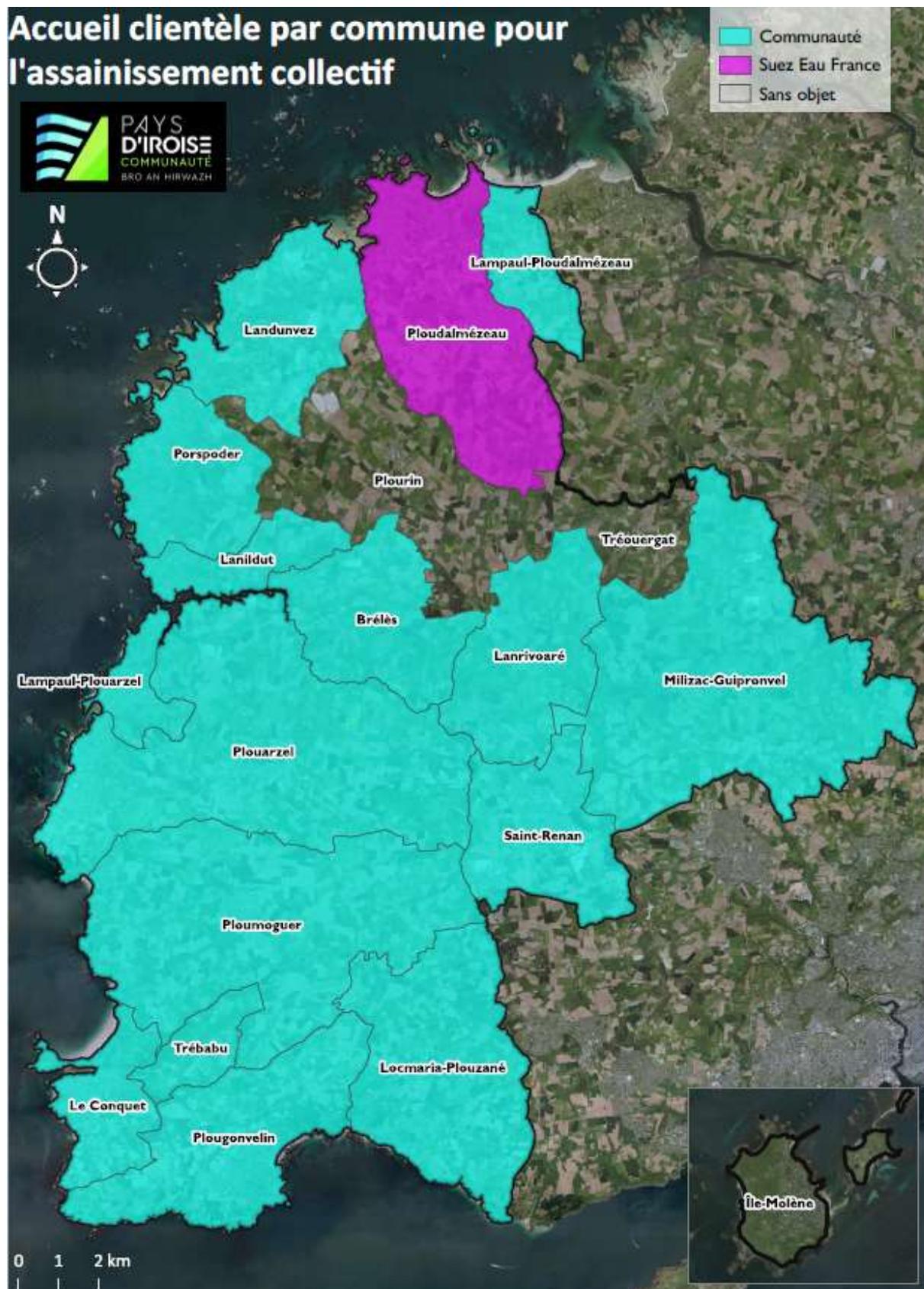
Depuis la prise de compétence de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014, les mesures en faveur du Développement Durable sont variées et comptent notamment parmi les points suivants :

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équipements moins énergivores (puissance adaptée aux besoins, variateurs de fréquence sur les pompes quand cela est possible, ...) pour réduire les consommations électriques ;
- Envoi des boues des stations d'épuration en compostage sur des plates-formes locales (faible kilométrage pour le transport, utilisation sur le territoire du compost) ;
- Suivi rigoureux des performances des stations d'épuration pour veiller au respect des normes de rejet requises par la réglementation, optimisation à poursuivre en relançant l'utilisation de sondes redox sur les stations d'épuration de type boues activées ;
- Instrumentation des surverses de postes de refoulement pour quantifier précisément tout déversement au milieu naturel et agir plus rapidement ;
- Un plan climat air énergie est initié par le Pays d'Iroise Communauté, celui-ci permettra d'établir un bilan et des actions à mettre en œuvre dans le but d'optimiser les consommations électriques sur les installations d'assainissement collectif. Des études techniques d'opportunité relatives à des projets d'autoconsommation ont été engagées sur les différentes STEP avec installation de trackers sur deux STEP en 2023 [Plouarzel (2) et Milizac (1)]. Ce programme d'installations photovoltaïques se poursuivra en 2024 sur les STEP de Porspoder et Plougonvelin. Les installations de trackers sur les STEP suscitées se sont traduites par une baisse de la consommation de l'ordre de 25%.
- Mise en place de l'éco-pâturage sur les stations d'épuration.

2.8. Le service aux usagers de l'assainissement collectif

La gestion clientèle du secteur de Ranterboul – Ploudalmézeau est assurée par Suez au titre de son contrat de délégation du service public d'eau potable.

Pour le secteur des communes en Régie, la carte suivante reprend les conditions d'accueil des usagers :



Commune	Mode de facturation assainissement collectif
Secteur Lokournan - Lanrivoaré	Convention de facturation avec Saur
Brélès	Convention de facturation avec Eau du Ponant
Secteur St Denec	Convention de facturation avec Eau du Ponant
Secteur Ranterboul - Lampaul-Ploudalmézeau	Facturation Pays d'Iroise Communauté
Secteur Lokournan - Saint-Renan	Facturation Pays d'Iroise Communauté
Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	Convention de facturation avec Eau du Ponant
Secteur Moulin de Tréléon	Facturation Pays d'Iroise Communauté
Secteur Kervoulou	Convention de facturation avec Eau du Ponant

➤ Conditions d'accueil de la clientèle

Les accueils physiques disponibles sur le territoire communautaire sont, en fonction de la commune concernée :

Accueil physique	Suez	Eau du Ponant	Régie communautaire
Lieu d'accueil	Agence de St-Pol	Siège	Siège de la Communauté
Adresse postale	1 rue Joseph Kersebet – ZI de Kervent 29250 St-Pol-de-Léon	210 Bd François Mitterrand - CS 30117 Guipavas 29802 Brest Cedex 9	Immeuble L'Archipel, Zone de Kerdrioual 29 290 Lanrivoaré
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17H00

➤ Gestion clientèle

● Les réclamations

Le taux de réclamations [P258.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Ce taux est de 19 réclamations pour 1 000 abonnés sur le secteur de Ranterboul - Ploudalmézeau.

À noter que pour le périmètre en régie, la Communauté ne dispose pas des outils nécessaires pour permettre de quantifier cette information.

Malgré cette absence de données, nous pouvons tout de même affirmer que le niveau de réclamations est très faible sur le service d'assainissement collectif.

- Les impayés

RANTERBOUL - PLOUDALMEZEAU	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés sur les factures de l'année [P257.0] (en %)	0,72	0.68	0.68	0.51	0.74

À noter que pour la régie communautaire, l'indicateur n'est pas le taux d'impayés mais le taux de recouvrement, suivi par le Trésor Public ; cet indicateur a des modalités de calcul incomparables avec le taux d'impayés réglementaire.

- Les abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

RANTERBOUL - PLOUDALMEZEAU	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abandons de créances et versement à un fonds de solidarité	0	0	0	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0]	0,0000 €/m ³	0,0000 €/m ³	0,0002 €/m ³	0,0000 €/m ³	0,0000 €/m ³

PERIMETRE EN REGIE	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abandons de créances et versement à un fonds de solidarité	0	0	0	0	X
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0]	0,0000 €/m ³	0,0000 €/m ³	0,0000 €/m ³	0,0000 €/m ³	X

2.9. Le service aux usagers de l'assainissement non collectif

En 2023, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif [D302.0] est de 100 points sur un barème de 140. Il est obtenu de la façon suivante :

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
	POINTS MAXIMUM	POINTS OBTENUS
Partie A – Éléments obligatoires		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
Application d'un règlement SPANC approuvée par une délibération	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations	30	30
Partie B – Éléments facultatifs		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0*
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL	140	100

La communauté de communes n'a pas pris la compétence entretien des installations ni celle relative à la réhabilitation qui sont l'une et l'autre facultatives.

* l'utilisateur a libre choix de l'entreprise d'intervention, dans le respect du règlement de service

2.10. Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance de l'assainissement collectif

2.10.1. Secteur Brélès

Secteur Brélès				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	167	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,64 €	2,31 €

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	95,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points /120	81	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/ Non	Non concerné	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/ Non	Non concerné	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/ Non	Non concerné	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	Non concerné	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Non concerné	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	Non quantifié	4,6

P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	0,40	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points /100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	Non concerné	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.2. Secteur Kervoulou-Lampaul-Plouarzel

Secteur Kervoulou - Lampaul-Plouarzel				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	2 323	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	4,34 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	78	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Non conforme	97,00%

P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	39,80	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non quantifié	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.3. Secteur Ranterboul-Lampaul-Ploudalmézeau

Secteur Ranterboul - Lampaul-Ploudalmezeau				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	260	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,55 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	100	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	En cours de remise en conformité	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	En cours de remise en conformité	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	80,2	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,00 €	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSP ^{**})	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non quantifié	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.4. Secteur Lokournan-Lanrivoaré

Secteur Lokournan - Lanrivoaré				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	570	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,71 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	83	67

P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	117,37	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non quantifié	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.5. Secteur Maison Blanche-Locmaria-Plouzané

Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	4 794	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,43 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	79	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Hors périmètre	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Hors périmètre	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Hors périmètre	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	Hors périmètre	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Hors périmètre	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
------------	---	-------	------	-----------------------

P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non quantifié	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	Hors périmètre	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.6. Secteur Moulin de Tréleon

Secteur Moulin de Tréleón				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	2 774	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,56 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	76	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-

P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Non Conforme	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Non Conforme	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	31,63	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non quantifié	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	57,15%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.7. Secteur Kervoulou-Plouarzel

Secteur Kervoulou - Plouarzel

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	3 123	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	4,34 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	78	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Non conforme	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	39,80	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03

P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non quantifié	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.8. Secteur Lokournan-Saint-Renan

Secteur Lokournan - Saint-Renan				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	7 270	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,11 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	83	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	97,00%

P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	117,37	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non quantifié	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	91,67%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.9. Secteur St Denec

Secteur St Denec				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022

D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	4 441	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,86 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	76	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	64,97	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL **)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6

P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	0.40%	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non quantifié	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non quantifié	2,2

2.10.10. Secteur Creach Meur

Secteur Creach Meur				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	10 275	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,84 €	2,31 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	65,99 %	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	82	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	Conforme	96,00%

D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	129,41	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non disponible	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL **)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	Non transmis	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	0	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	Non transmis	0,49%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	50	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Non disponible	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	Non disponible	2,2

2.10.11. Secteur Ranterboul-Ploudalmézeau

Secteur Ranterboul - Ploudalmezeau				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	Valeur nationale 2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	5 978	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,79 €	2,31 €

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	69,65%	96,50%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	-
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	67
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	En cours de remise en conformité	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	En cours de remise en conformité	97,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui/Non	En cours de remise en conformité	96,00%
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	80,20	1,2 MT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	99,70%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,00 €	0,004 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	an	8,8	4.7

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2017 (si RPQS soumis à la CCSPL**)	Unité	2023	Valeur nationale 2022
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	Non transmis	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	Non transmis	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées*	%	0.40	0,49%

P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	Non transmis	94
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100%	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,74%	1,30%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	19	2,2

2.11. Les tableaux d'activité de l'assainissement non collectif

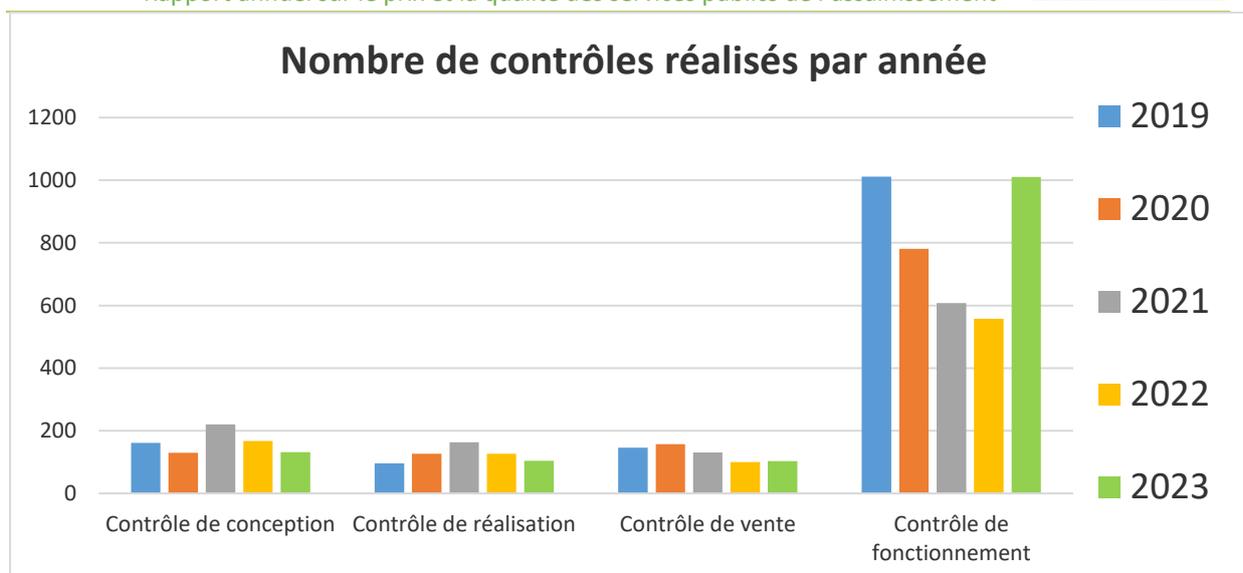
2.11.1. Nombre de contrôles réalisés en 2023

L'année 2023 a vu la réalisation de nombreux contrôles, aux différentes étapes de la vie d'un système d'assainissement autonome :

- 132 contrôles de conception
- 104 contrôles de réalisation suite à la création d'un système d'assainissement autonome
- 103 contrôles dans le cadre de vente immobilière
- 1 010 contrôles de fonctionnement pour les systèmes existants, hors ventes

Nombre de contrôles réalisés	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Contrôle de conception	161	130	221	167	132	-20,96%
Contrôle de réalisation	96	127	163	127	104	-18,11%
Contrôle de vente	146	157	131	100	103	3,00%
Contrôle de fonctionnement*	1011	781	608	558	1010	81,00%





2.11.2. Détail des conformités par commune

La mise en place du logiciel métier du SPANC en 2019 a permis au service eau et assainissement du Pays d'Iroise Communauté de pouvoir présenter des résultats précis quant à la conformité des installations d'assainissement non collectif.

Ces résultats vont permettre d'initier un projet de fonctionnement du SPANC différent de celui mis en place. En effet, il est constaté que la remise en conformité des installations d'assainissement non collectif est très lente.

Pour permettre de lancer une procédure de gestion des non conformités, il reste cependant à réaliser plusieurs étapes :

- Mise à jour de nom des voies et lieu-dit pour permettre de travailler avec le référentiel FANTOIR et ainsi éviter une multitude de voies identiques ayant une orthographe différente. Cette opération a été réalisée en 2020.
- Intégration de l'état des ANC dans le SIG communautaire, cette intégration permettra d'avoir en possession un état du parc ANC mis à jour chaque matin. Cette opération a été réalisée en 2021.
- Effectuer une opération de comparaison du nom des propriétaires dans la base de données Spanc avec le nom des propriétaires du CADASTRE. Cette opération ne peut être réalisée que lorsque l'ensemble du parc ANC sera rapatrié sur le SIG communautaire. Cette opération a été réalisée en partie en 2022, il reste cependant du travail pour terminer la mise à jour de la base de données.
- Mise à jour du nom des propriétaires SPANC, cette mise à jour depuis 2022 est réalisée quotidiennement avec la gestion des NPAI, récupération des attestations notariales et information des usagers, recherche via la base des déchets et helios / nous n'avons effectué aucune action en ce sens en 2023

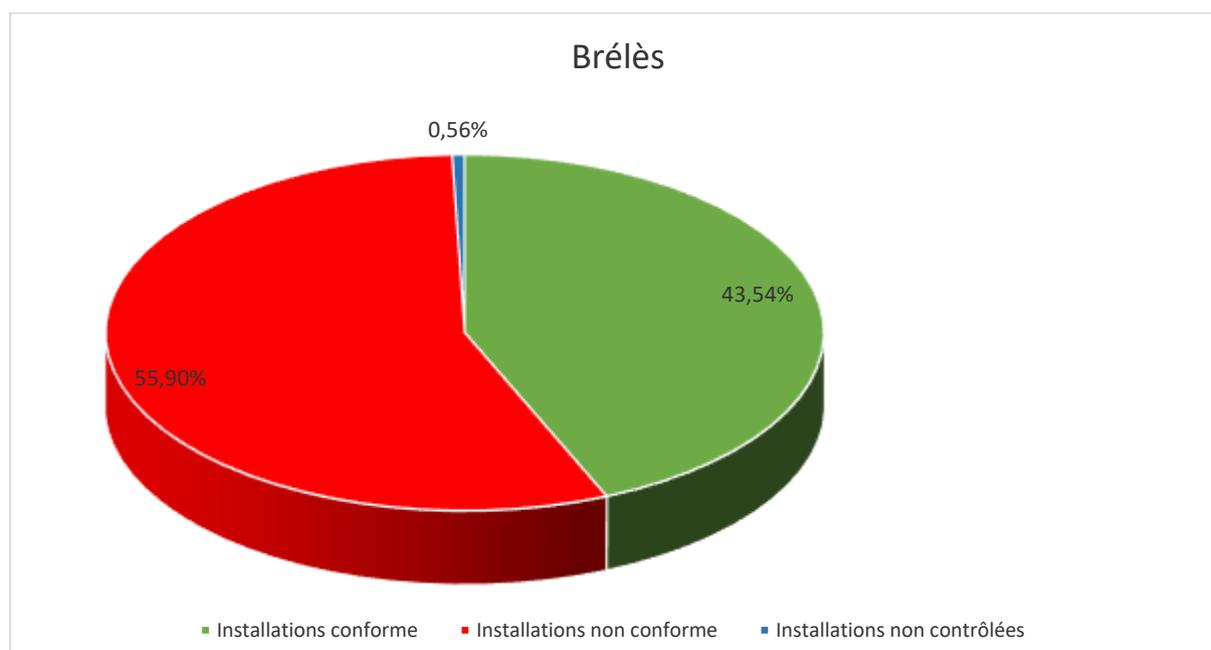
L'ensemble de ces étapes est nécessaire pour permettre le lancement de la procédure de gestion des non conformités des ANC, en effet la base de données du SPANC n'ayant pas été mise à jour depuis de très longues années sur les propriétaires, un risque important d'erreur et de retour courrier en NPAI est fort probable.

La prestation de suivi des non conformités a été lancée en 2023 pour permettre d'accentuer la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif, celle-ci est prévue d'être renforcée en 2024.

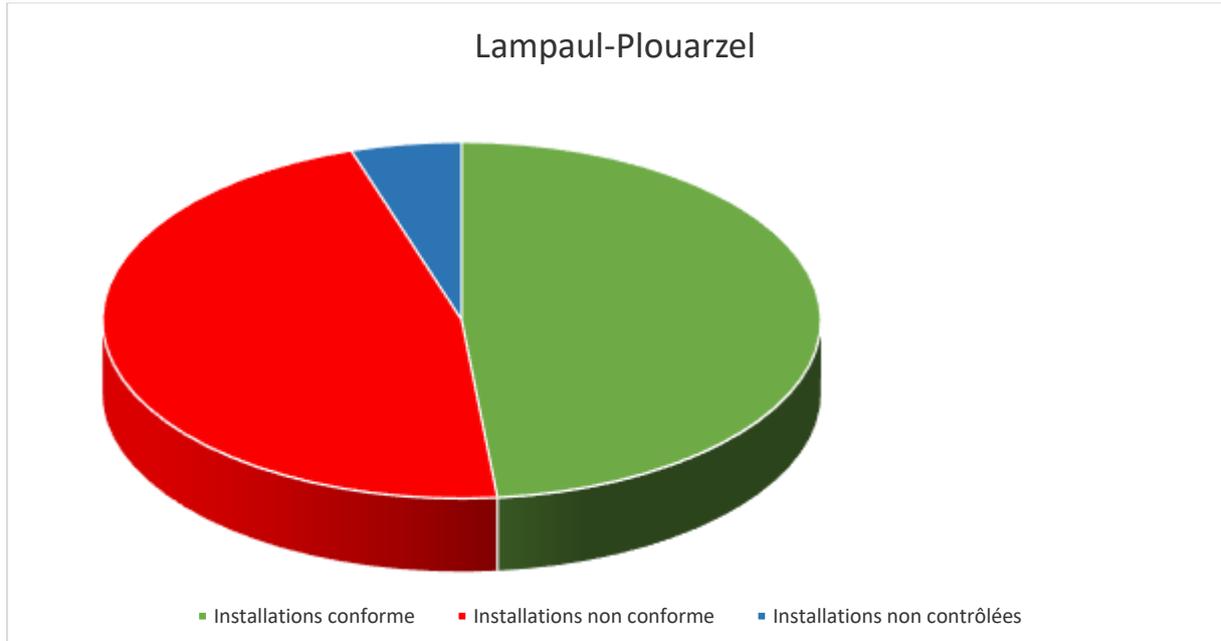
Le tableau ci-dessous représente l'état du parc des assainissements non collectifs par commune :

Communes	Installations conformes	Installations non conformes	Installations non contrôlées	Total
Brélès	155	199	2	356
Lampaul-Plouarzel	107	103	11	221
Lampaul-Ploudalmézeau	160	147	1	308
Landunvez	224	283	7	514
Lanildut	122	124	5	251
Lanrivoaré	137	254	3	394
Le Conquet	62	131	5	198
Locmaria-Plouzané	87	203	8	298
Milizac-Guipronvel	400	541	14	955
Molène	94	219	22	335
Plouarzel	404	426	6	836
Ploudalmézeau	454	637	8	1099
Plougonvelin	109	192	11	312
Ploumoguier	243	328	6	577
Plourin	231	291	12	534
Porspoder	181	317	9	507
Saint-Renan	40	94	5	139
Trébabu	12	34	0	46
Tréouergat	70	74	0	144
Total	3 292	4 597	135	8 024

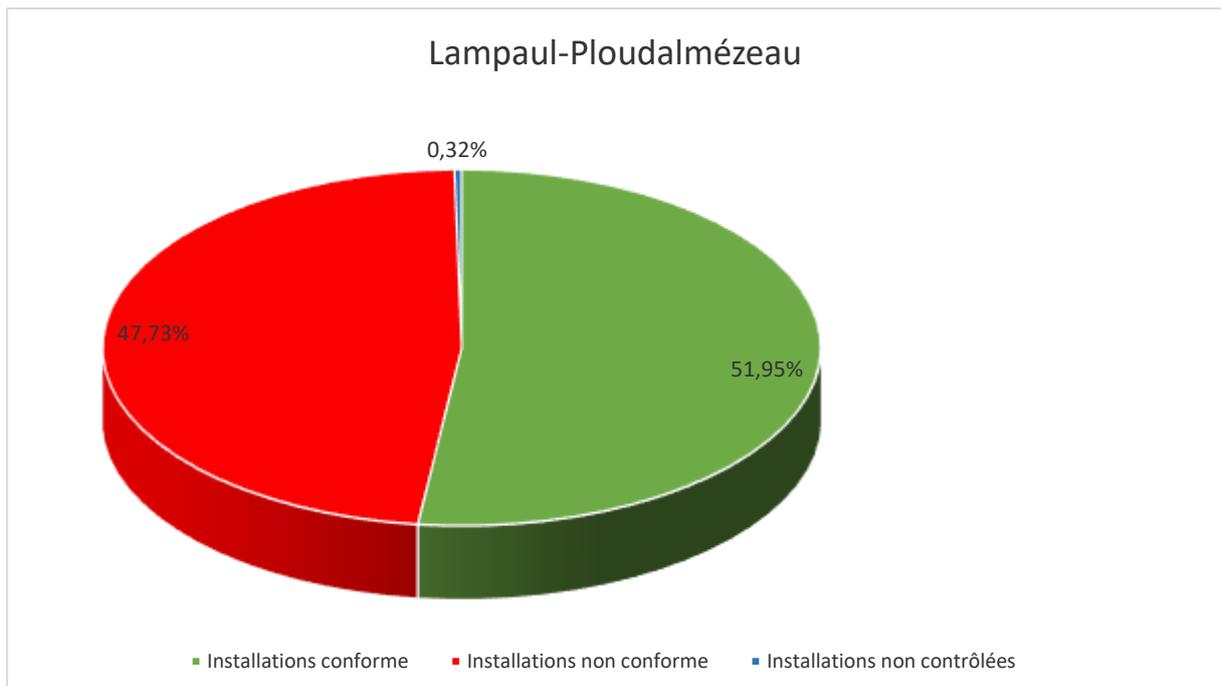
2.11.2.1. Brélès



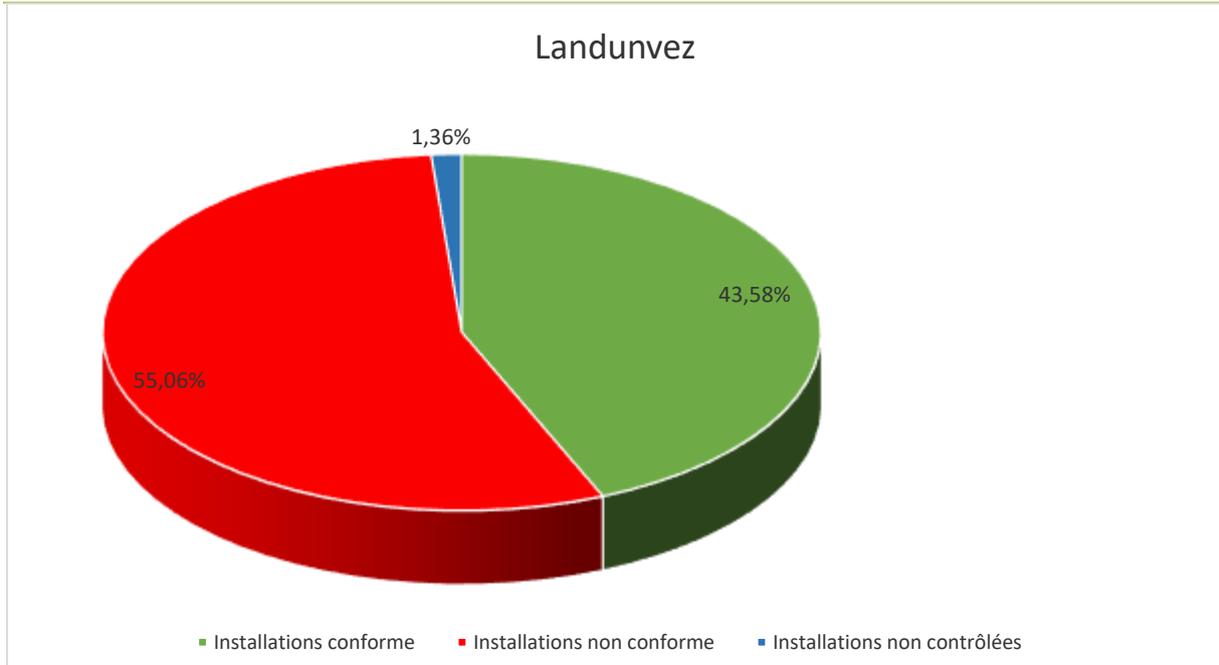
2.11.2.1. Lampaul-Plouarzel



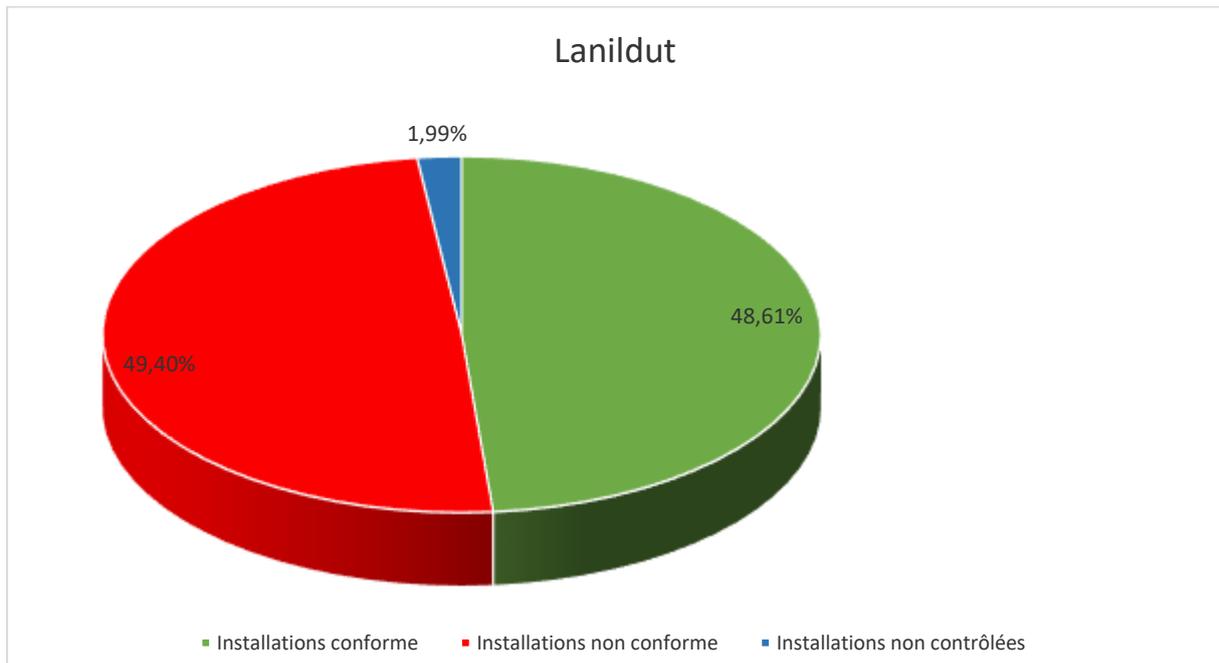
2.11.2.2. Lampaul-Ploudalmézeau



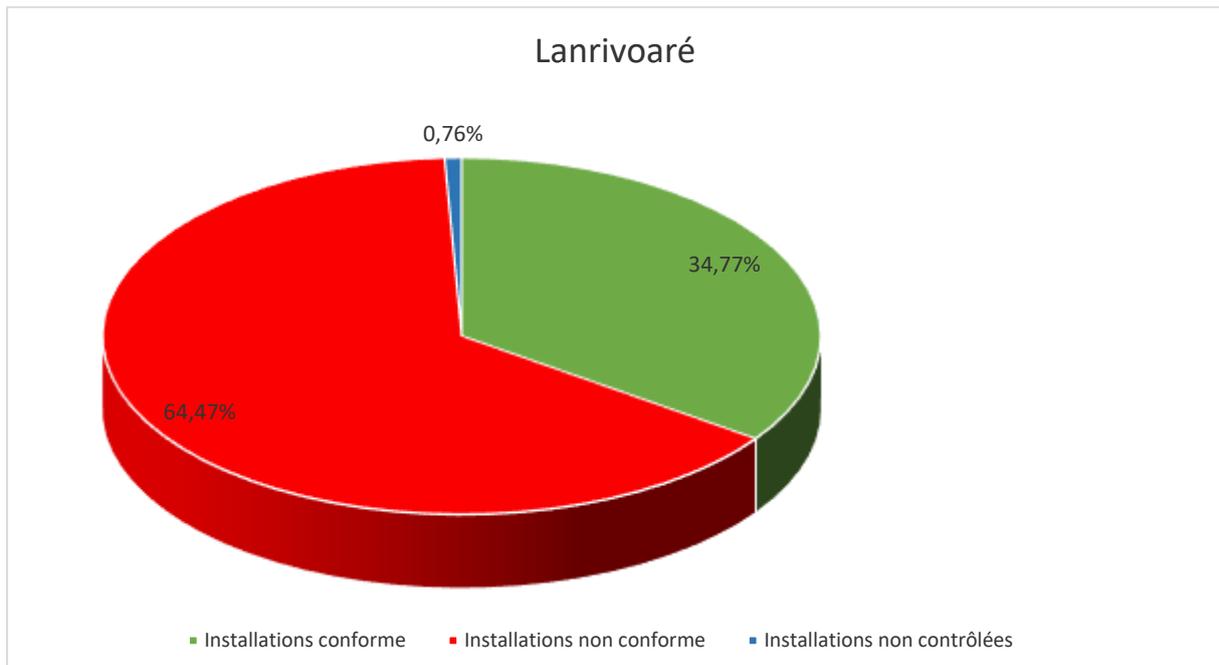
2.11.2.3. Landunvez



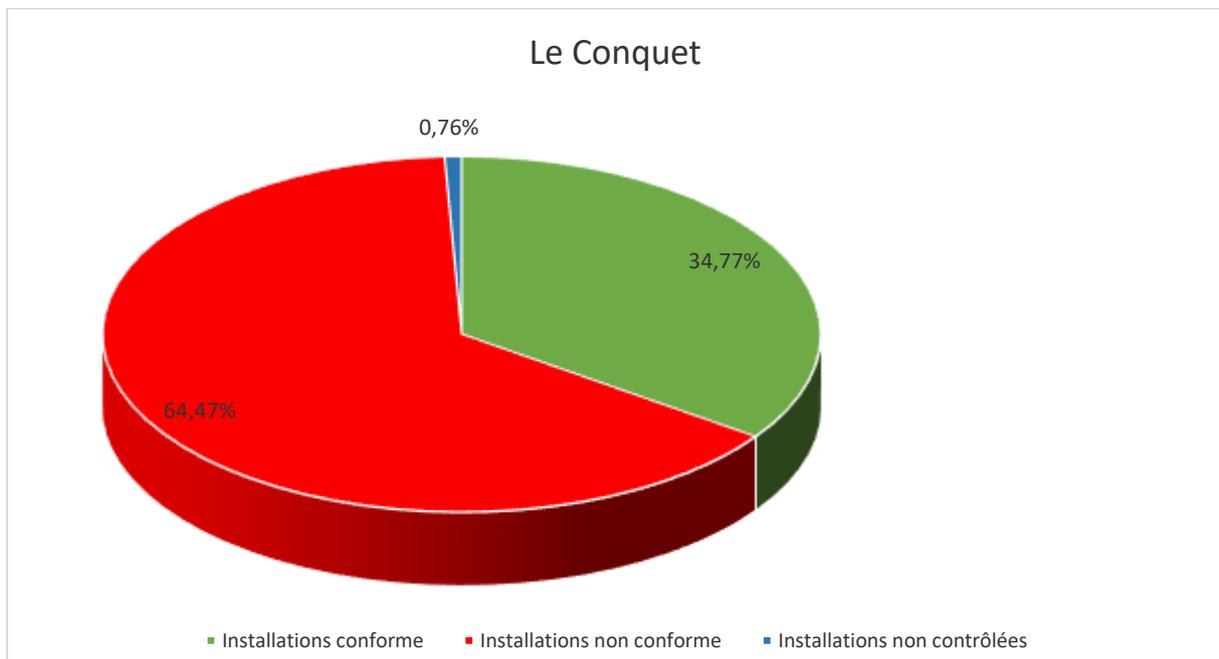
2.11.2.4. Lanildut



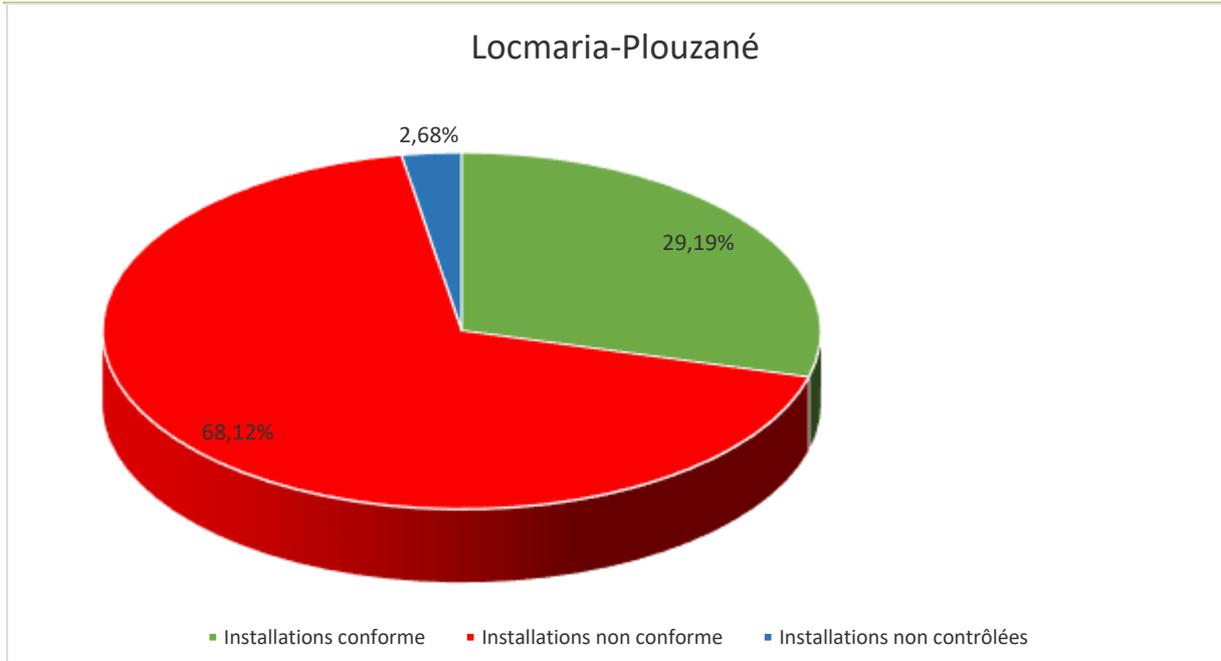
2.11.2.5. Lanrivoaré



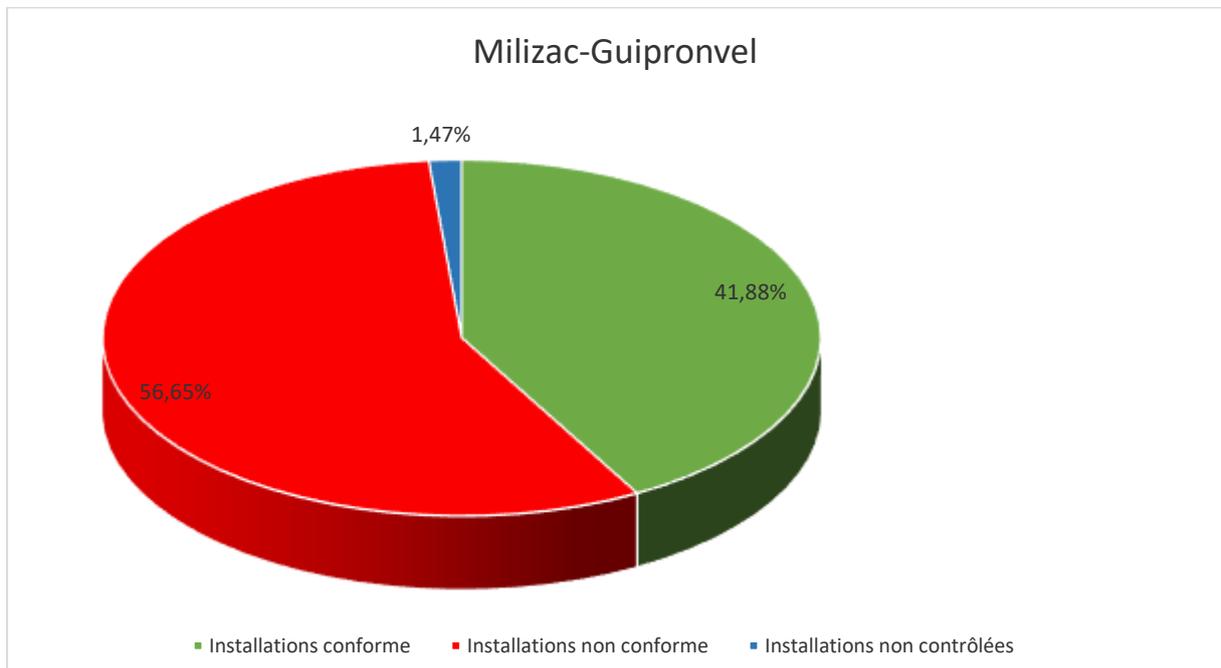
2.11.2.6. Le Conquet



2.11.2.7. Locmaria-Plouzané

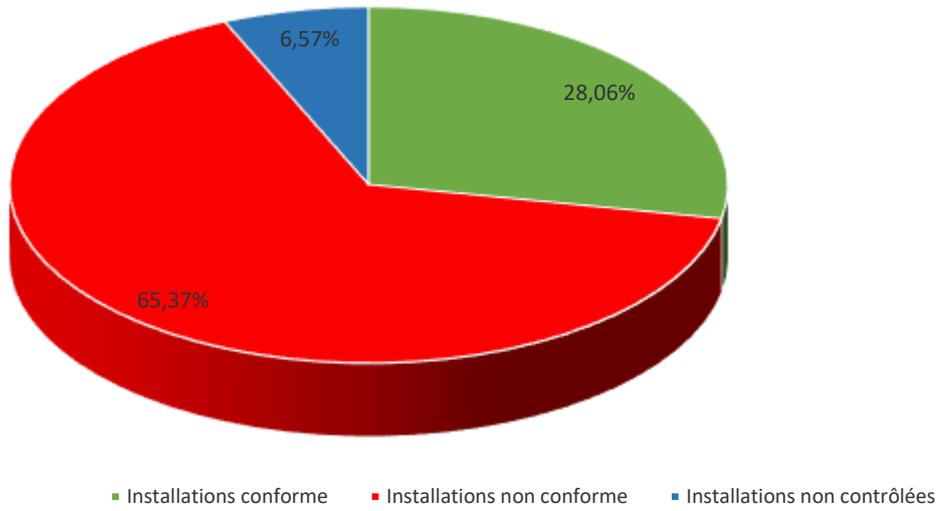


2.11.2.8. Milizac-Guipronvel



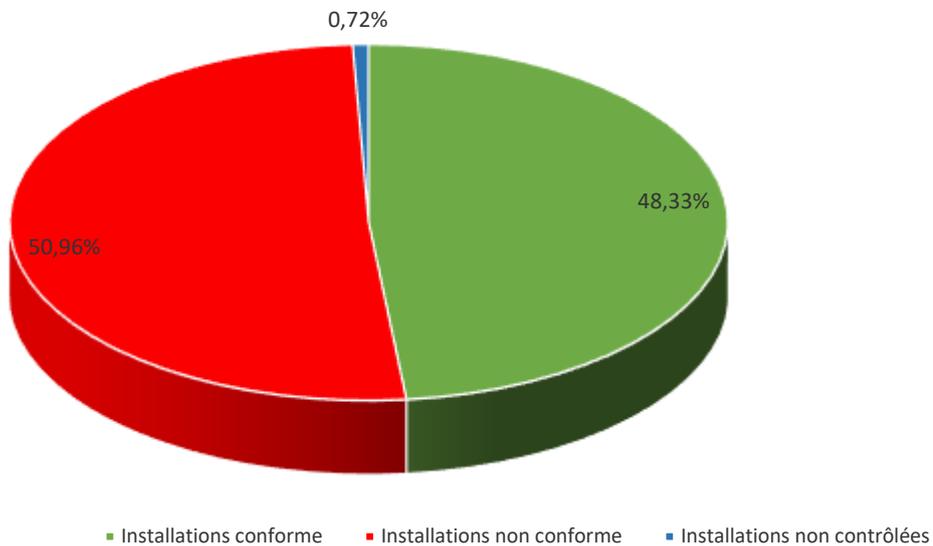
2.11.2.9. Molène

Molène

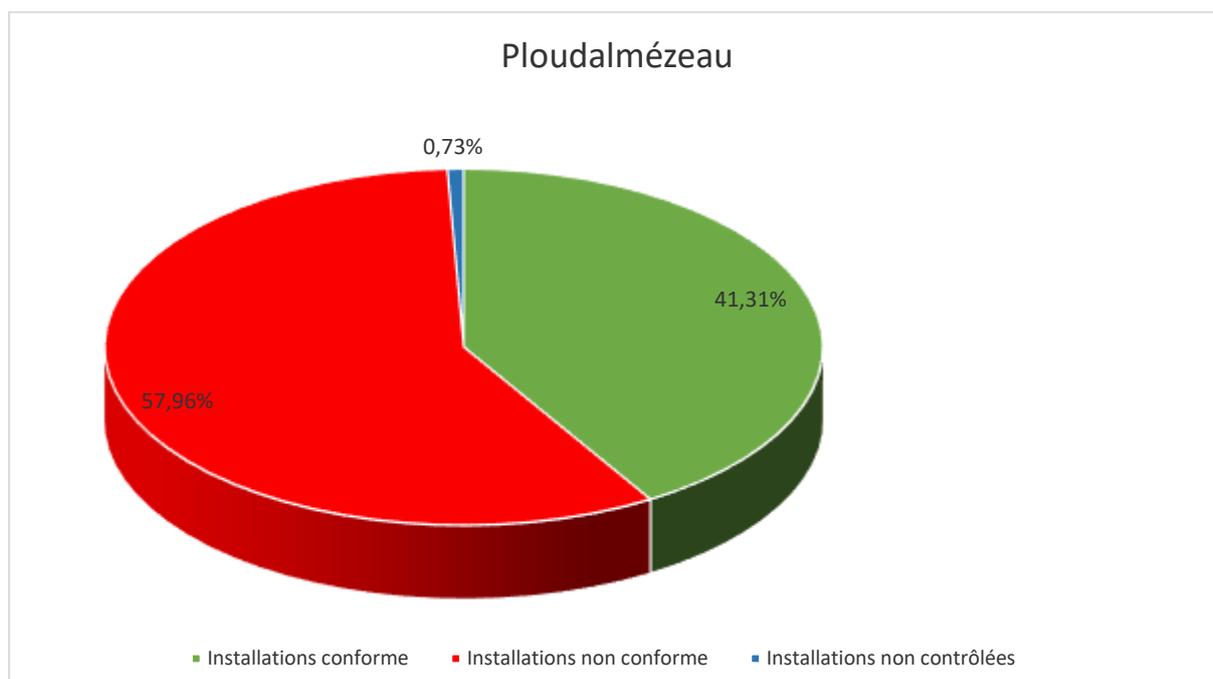


2.11.2.10. Plouarzel

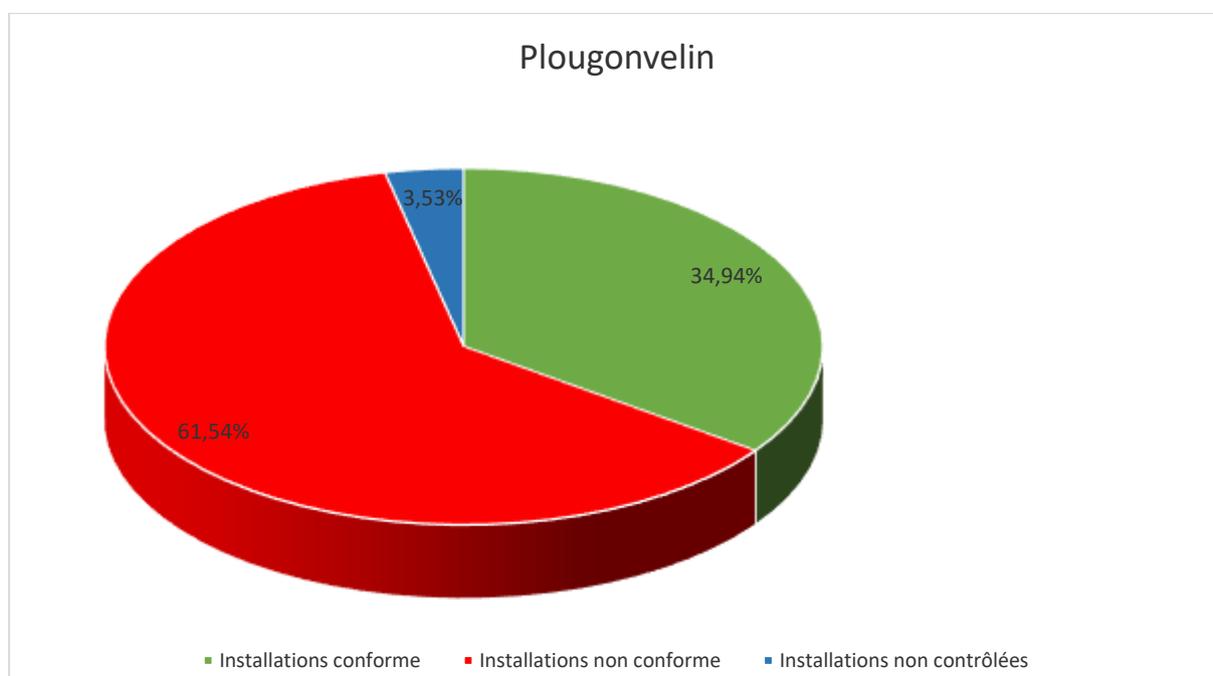
Plouarzel



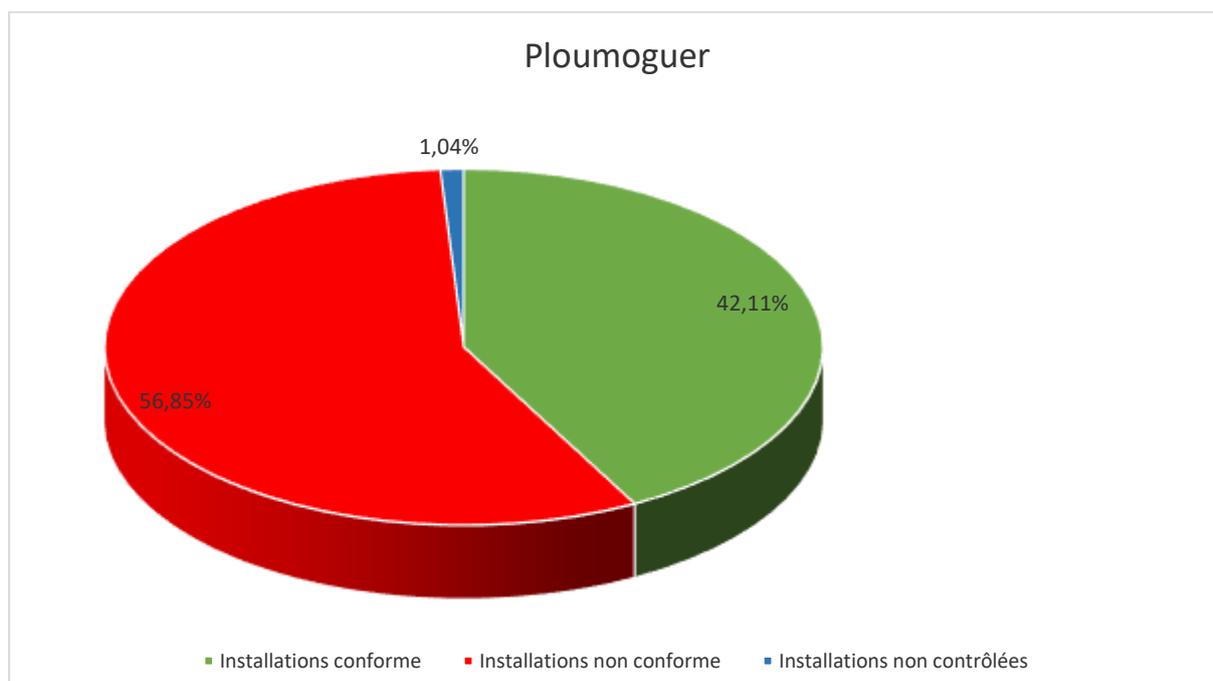
2.11.2.11. Ploudalmezeau



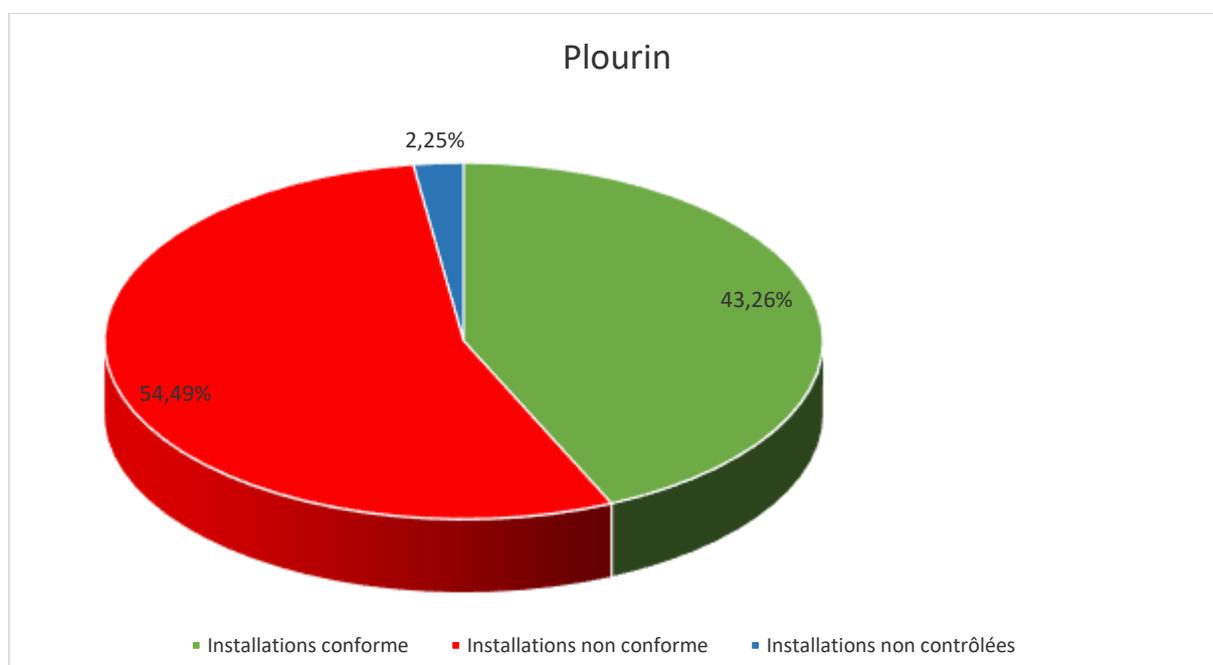
2.11.2.12. Plougonvelin



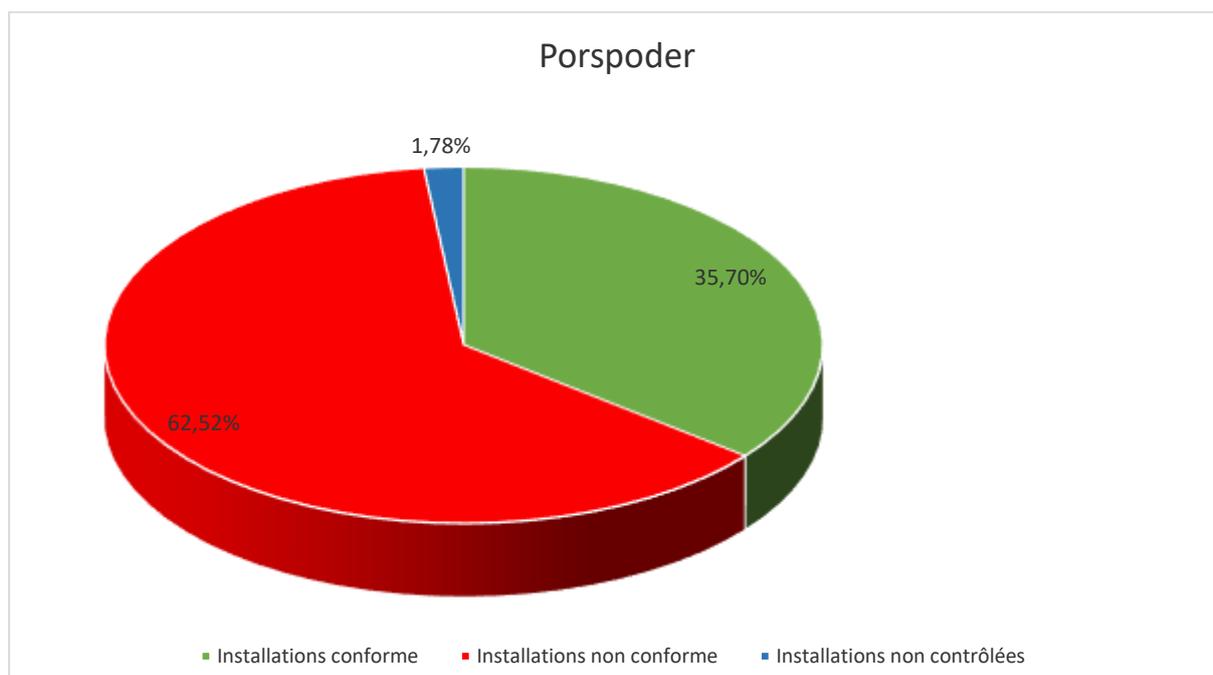
2.11.2.13. Ploumoguer



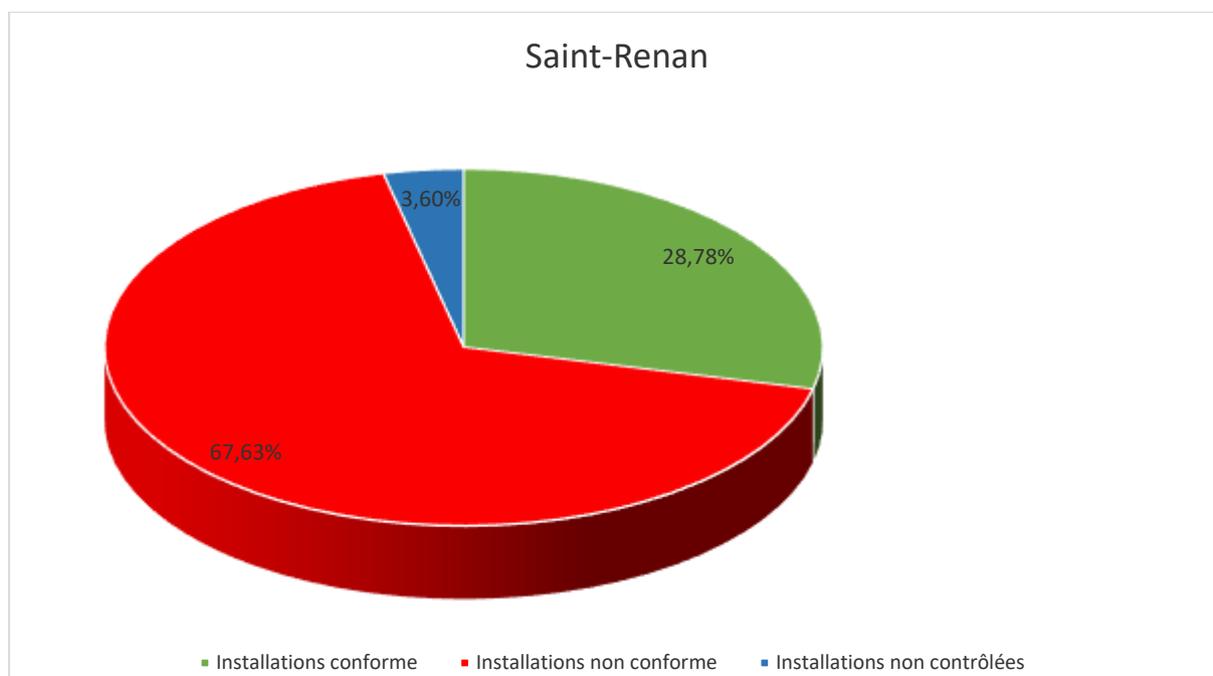
2.11.2.14. Plourin



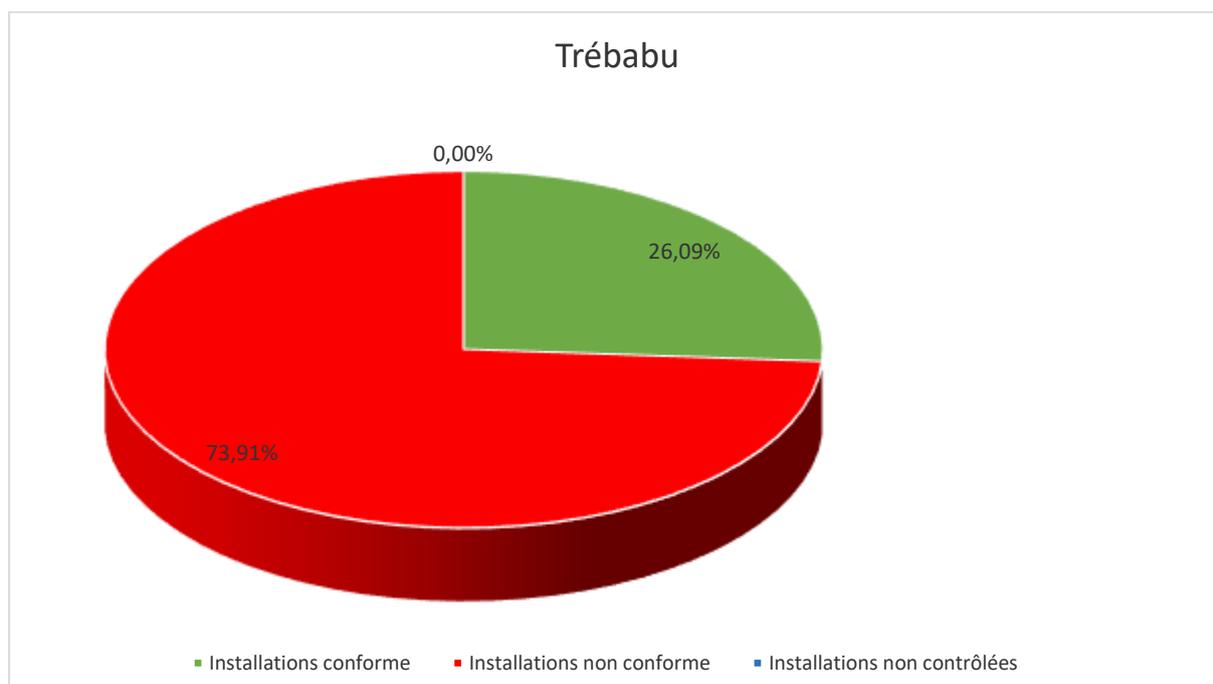
2.11.2.15. Porspoder



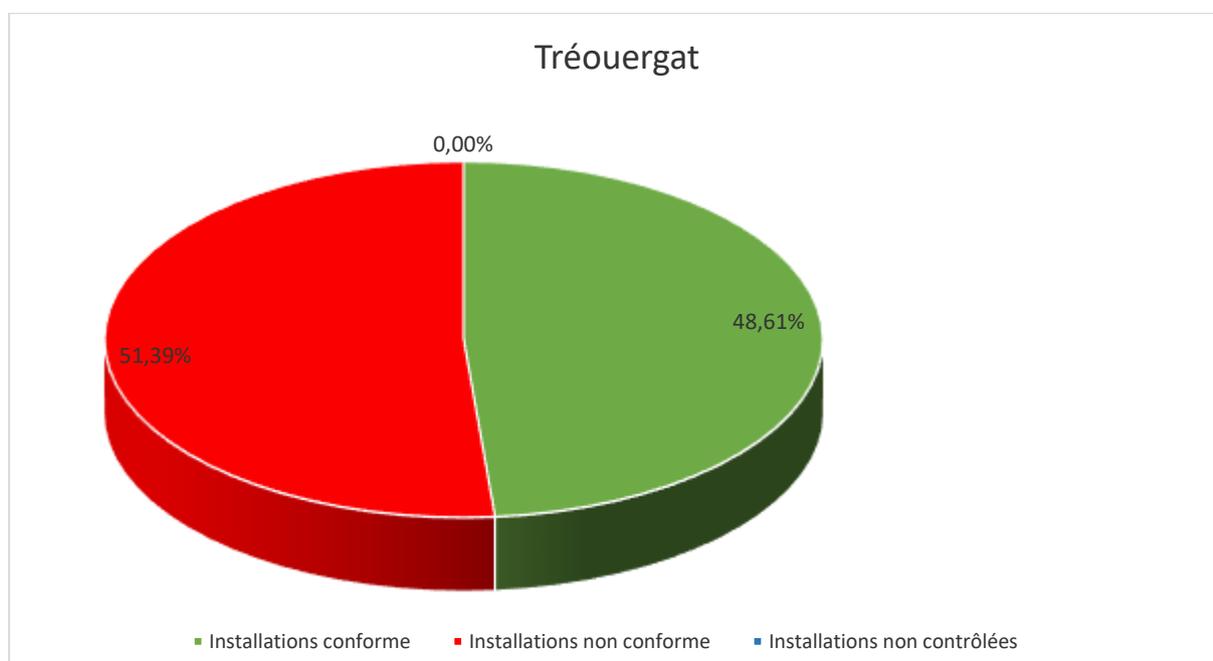
2.11.2.16. Saint-Renan



2.11.2.17. Trébabu



2.11.2.18. Tréouergat



2.11.3. Détail des non conformités

Le tableau ci-dessous représente les différentes non-conformités des assainissements collectifs par commune.

- **Non conforme cas A** : Installation présentant un danger pour la santé des personnes. Une installation qui appartient à l'une des catégories suivantes :
 - Installation présentant :
 - Soit un défaut de sécurité sanitaire, tel qu'une possibilité de contact direct avec des eaux usées, de transmission de maladies par vecteurs (moustiques), des nuisances olfactives récurrentes ;
 - Soit un défaut de structure ou de fermeture des parties de l'installation pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes ;
 - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs, située dans une zone à enjeu sanitaire ;
 - Installation située à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.

- **Non conforme cas B** : Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement Est considérée comme l'Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement une Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs située dans une [zone à enjeu environnemental](#).

Zone à enjeu environnemental : Zones à enjeu environnemental sont des zones identifiées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif sur les têtes de bassin et les masses d'eau.

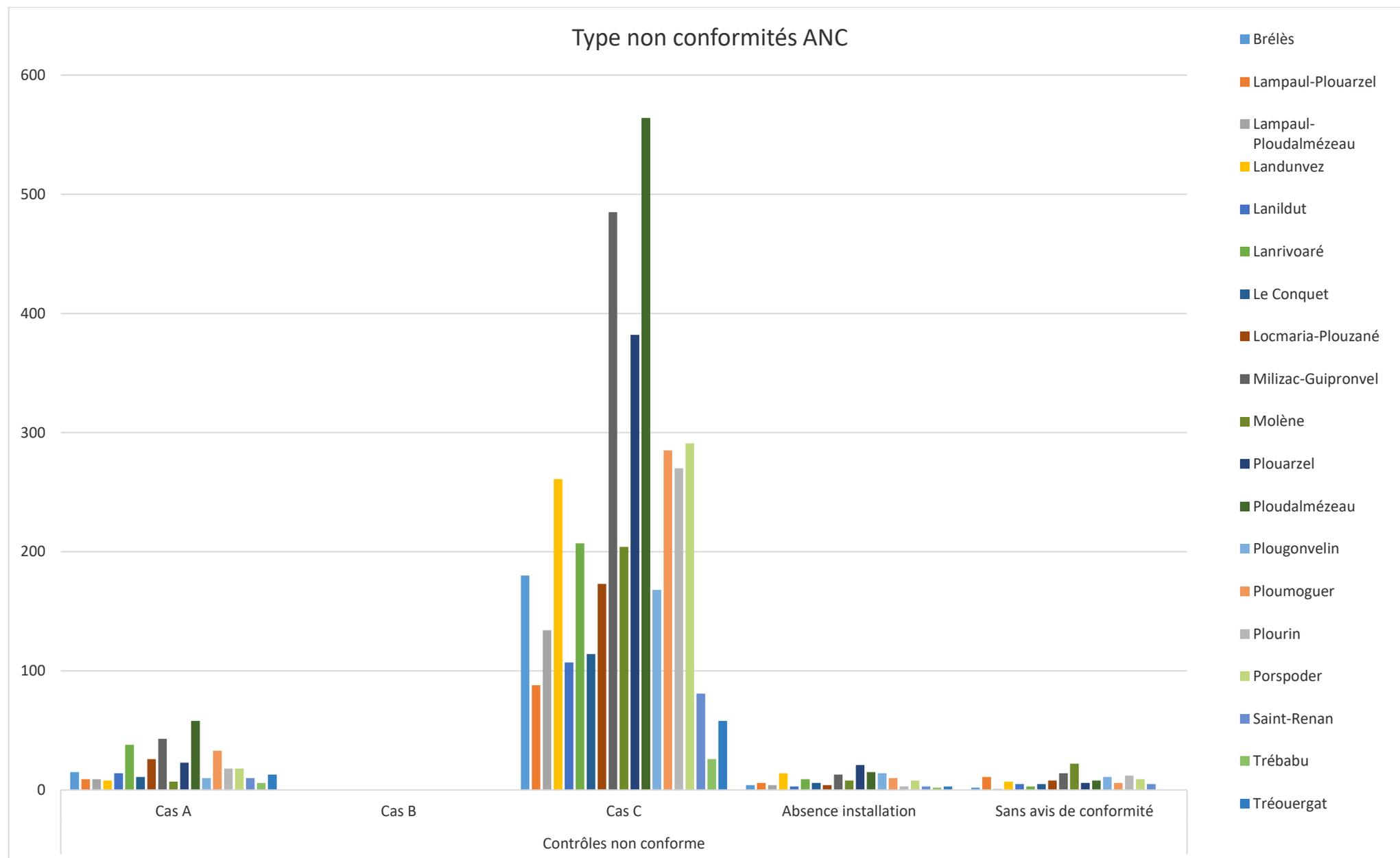
N'ayant aujourd'hui pas les données précises du SDAGE le SPANC ne catégorise donc pas en Cas B les installations non conformes.

- **Non conforme cas C** : Installation non conforme, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Communes	Contrôles non conforme				
	Cas A	Cas B	Cas C	Absence installation	Sans avis de conformité
Brélès	15	0	180	4	2
Lampaul-Plouarzel	9	0	88	6	11
Lampaul-Ploudalmézeau	9	0	134	4	1
Landunvez	8	0	261	14	7
Lanildut	14	0	107	3	5
Lanrivoaré	38	0	207	9	3
Le Conquet	11	0	114	6	5

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

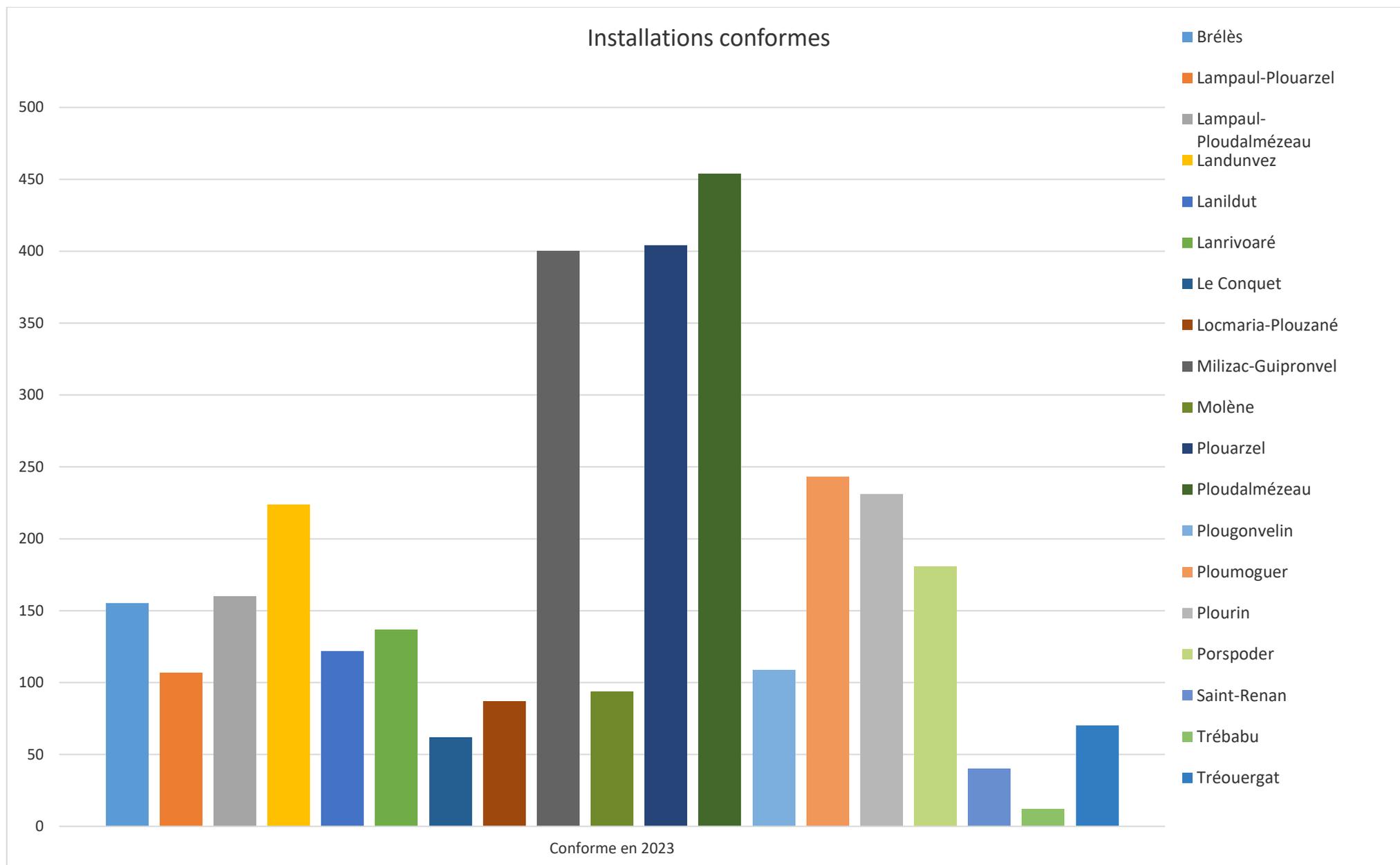
Locmaria-Plouzané	26	0	173	4	8
Milizac-Guipronvel	43	0	485	13	14
Molène	7	0	204	8	22
Plouarzel	23	0	382	21	6
Ploudalmézeau	58	0	564	15	8
Plougonvelin	10	0	168	14	11
Ploumoguer	33	0	285	10	6
Plourin	18	0	270	3	12
Porspoder	18	0	291	8	9
Saint-Renan	10	0	81	3	5
Trébabu	6	0	26	2	0
Tréouergat	13	0	58	3	0
Total	369	0	4 078	150	135



2.11.4. Détail des conformités

Le tableau ci-dessous représente le nombre d'installations conformes par commune.

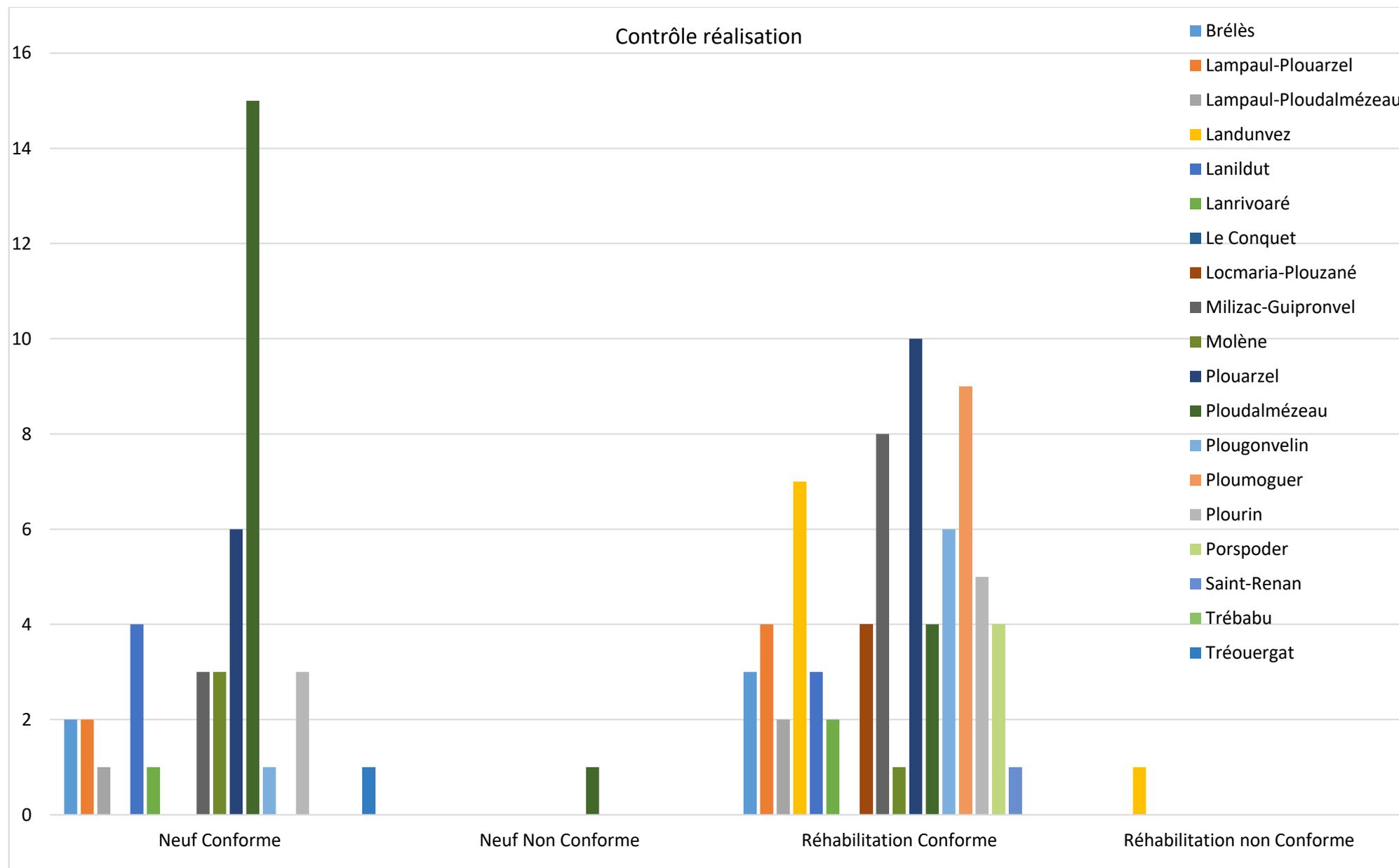
Communes	Conforme en 2022	Conforme en 2023	Evolution 22-23
Brélès	147	155	5,44%
Lampaul-Plouarzel	105	107	1,90%
Lampaul-Ploudalmézeau	150	160	6,67%
Landunvez	200	224	12,00%
Lanildut	110	122	10,91%
Lanrivoaré	144	137	-4,86%
Le Conquet	60	62	3,33%
Locmaria-Plouzané	82	87	6,10%
Milizac-Guipronvel	381	400	4,99%
Molène	92	94	2,17%
Plouarzel	382	404	5,76%
Ploudalmézeau	437	454	3,89%
Plougonvelin	104	109	4,81%
Ploumogueur	209	243	16,27%
Plourin	220	231	5,00%
Porspoder	172	181	5,23%
Saint-Renan	36	40	11,11%
Trébabu	12	12	0,00%
Tréouergat	66	70	6,06%
Total	3 109	3 292	5,89%



2.11.5. Détail des contrôles réalisation

Le tableau ci-dessous représente le détail des contrôles de réalisation suite à une réhabilitation ou une installation neuve d'assainissement non collectif.

Communes	Contrôle réalisation			
	Neuf Conforme	Neuf Non Conforme	Réhabilitation Conforme	Réhabilitation non Conforme
Brélès	2	0	3	0
Lampaul-Plouarzel	2	0	4	0
Lampaul-Ploudalmézeau	1	0	2	0
Landunvez	0	0	7	1
Lanildut	4	0	3	0
Lanrivoaré	1	0	2	0
Le Conquet	0	0	0	0
Locmaria-Plouzané	0	0	4	0
Milizac-Guipronvel	3	0	8	0
Molène	3	0	1	0
Plouarzel	6	0	10	0
Ploudalmézeau	15	1	4	0
Plougonvelin	1	0	6	0
Ploumoguier	0	0	9	0
Plourin	3	0	5	0
Porspoder	0	0	4	0
Saint-Renan	0	0	1	0
Trébabu	0	0	0	0
Tréouergat	1	0	0	0
Total	42	1	73	1



2.12. Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance de l'assainissement non collectif

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Unité	15 595	18 798	18 814	18 791	18 715
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Points/140	100	100	100	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	20,91%	32,21%	36,74%	38,57%	41,03%

3. Le prix du service de l'assainissement

3.1. Les modalités de tarification

➤ Part délégataire

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle comprend une part fixe facturée par abonné, dont l'objet est de couvrir les charges fixes du service, ainsi qu'une part variable qui est proportionnelle aux volumes consommés. L'ensemble de ces deux composantes est également appelé « prix de base ». Ce prix correspond à la collecte et le traitement des eaux usées jusqu'au rejet dans le milieu naturel (pour le service de l'assainissement collectif). Il est fixé dans les contrats de délégation de service public.

Sur le territoire communautaire de Pays d'Iroise, les communes suivantes sont en délégation de service public au 31/12/2023 :

- Secteur Ranterboul-Ploudalmézeau – contrat Suez

➤ Part Communauté de Communes

Le Conseil communautaire fixe chaque année le montant de la part Communauté de Communes applicable à chaque m³ consommé et à chaque abonné du service. Elle permet d'équilibrer le budget « assainissement » de la Communauté de Communes pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

➤ Redevance Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour la lutte contre la pollution (correspondant à l'ancienne « redevance pollution »).

En 2007, une nouvelle redevance a été créée pour la modernisation des réseaux. Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les Communautés de Communes à s'équiper conformément à des programmes pluri annuels qu'elles arrêtent.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

- 5,5 % pour le service d'eau potable
- 10,0 % pour le service d'assainissement (7 % avant 2015)

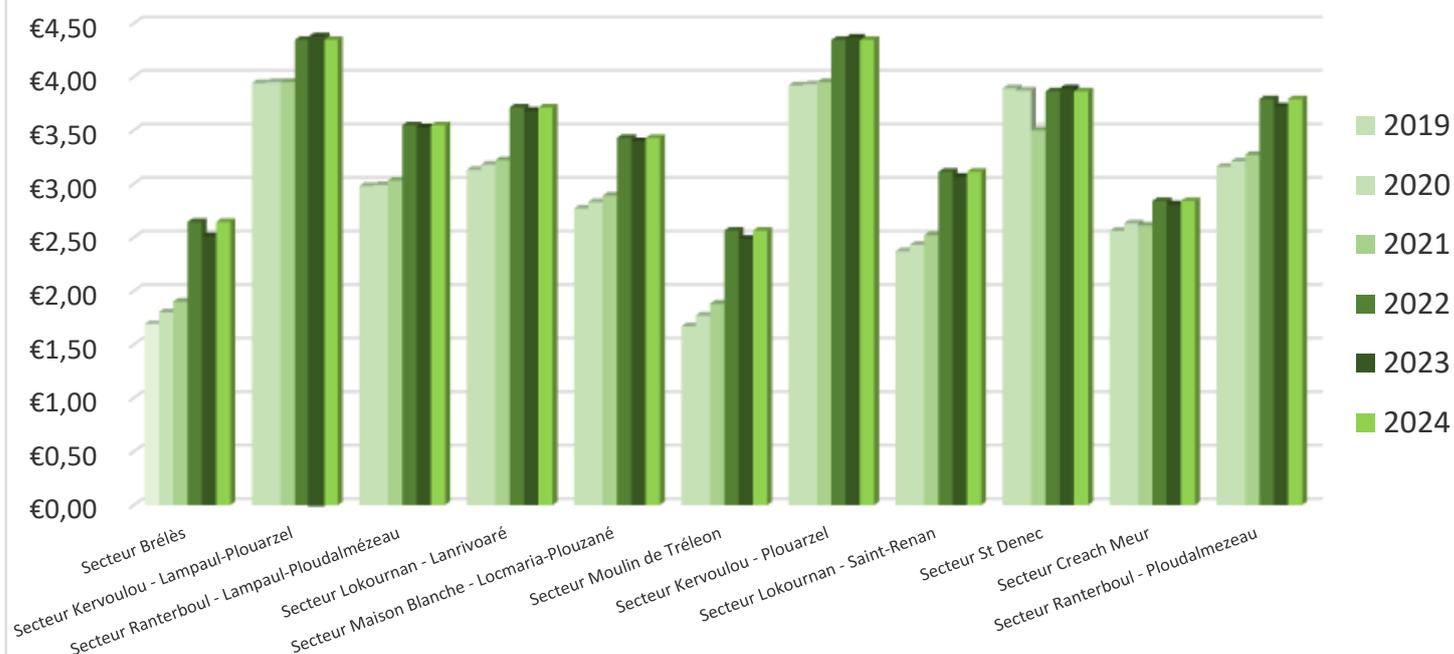
3.2. Le prix de l'assainissement

3.2.1. La facture 120 m³

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'assainissement collectif au m³ est le suivant :

Mode de gestion	Secteur	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Régie	Secteur Brélès	1,80 €	1,90 €	2,01 €	2,51 €	2,64 €	5,25%
	Secteur Kervoulou - Lampaul-Plouarzel	3,95 €	3,95 €	3,96 €	4,37 €	4,34 €	-0,52%
	Secteur Ranterboul - Lampaul-Ploudalmézeau	2,99 €	3,03 €	3,08 €	3,53 €	3,55 €	0,56%
	Secteur Lokournan - Lanrivoaré	3,18 €	3,22 €	3,26 €	3,68 €	3,71 €	0,84%
	Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	2,83 €	2,89 €	2,94 €	3,40 €	3,43 €	0,86%
	Secteur Moulin de Tréleon	1,77 €	1,88 €	1,98 €	2,49 €	2,56 €	3,06%
	Secteur Kervoulou - Plouarzel	3,93 €	3,95 €	3,96 €	4,37 €	4,34 €	-0,52%
	Secteur Lokournan - Saint-Renan	2,43 €	2,52 €	2,59 €	3,07 €	3,11 €	1,52%
	Secteur St Denec	3,87 €	3,50 €	4,00 €	3,89 €	3,86 €	-0,71%
	Secteur Creach Meur	2,63 €	2,61 €	2,82 €	2,81 €	2,84 €	1,13%
DSP (Suez)	Secteur Ranterboul - Ploudalmezeau	3,21 €	3,27 €	3,35 €	3,72 €	3,79 €	1,79%

Prix au 1er janvier (€TTC/m³)



3.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif

Selon le rapport 2022 de SISPEA :

- En moyenne, sur la France entière, le prix de l'eau potable était de 2,31 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2022 (y compris redevances). Ce prix moyen est de 2.61 € TTC/m³ pour les secteurs en gestion communauté de communes.
- En moyenne, sur la Bretagne, le prix de l'eau potable était de 2,49 € TTC/m³ au 1er janvier 2022 (y compris redevances Agence de l'Eau),
- En moyenne, sur le département du Finistère, le prix de l'eau potable était de 2,54 € TTC/m³ au 1er janvier 2022 (y compris redevances Agence de l'Eau)

Au 1^{er} janvier 2024, le prix de l'assainissement collectif sur le territoire communautaire de Pays d'Iroise est très variable selon les services et les communes.

- Le prix sur le secteur Régie varie entre **2,56 € TTC/m³** et **4,34 € TTC/m³**. Certaines communes ont donc un prix de l'eau faible alors que d'autres ont un prix de l'eau bien au-dessus des moyennes départementales, régionales et nationales. La Communauté de communes réalise une convergence tarifaire sur son territoire sur 25 ans pour harmoniser le prix de l'assainissement collectif.

3.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif (part communautaire uniquement) pour l'année 2024

3.2.3.1. Secteur en régie

La décomposition du prix de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

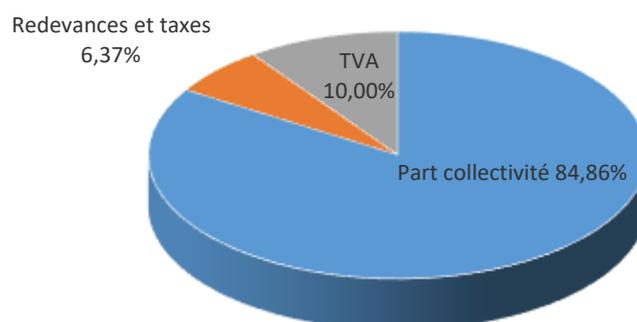
3.2.3.1.1. Secteur Brélès

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	46,06 €	49,79 €	53,51 €	73,17 €	77,84 €	6,38%
Part variable conso 0-1000 m3 (€HT/m ³)	1,1030 €	1,1660 €	1,2290 €	1,5130 €	1,5940 €	5,35%
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	1,0643 €	1,0890 €	1,1130 €	1,3520 €	1,3880 €	2,66%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	77,8400 €	77,8400 €	84,86%
Part variable conso 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	1,5940 €	191,2800 €	
Part variable conso >1000 m ³ (€HT/m ³)	1,3880 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	6,37%
TVA	10,00%	28,83 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m ³	317,15 €		
Prix en €TTC / m ³	2,64 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif de Brélès en 2024



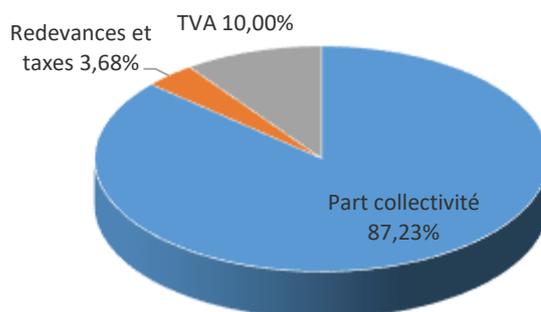
3.2.3.1.2. Secteur Kervoulou-Lampaul-Plouarzel

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	123,09 €	123,32 €	123,54 €	139,69 €	138,99 €	-0,50%
Part variable conso 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	2,4135 €	2,4170 €	2,4200 €	2,6450 €	2,6300 €	-0,57%
Part variable conso >1000 m ³ (€HT/m ³)	2,3748 €	2,3400 €	2,3040 €	2,4840 €	2,4370 €	-1,89%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	138,9900 €	138,9900 €	87,23%
Part variable conso 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	2,6300 €	315,6000 €	
Part variable conso >1000 m ³ (€HT/m ³)	2,4370 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	3,68%
TVA	10,00%	47,38 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m ³	521,17 €		
Prix en €TTC / m ³	4,34 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Kervoulou - Lampaul-Plouarzel en 2024



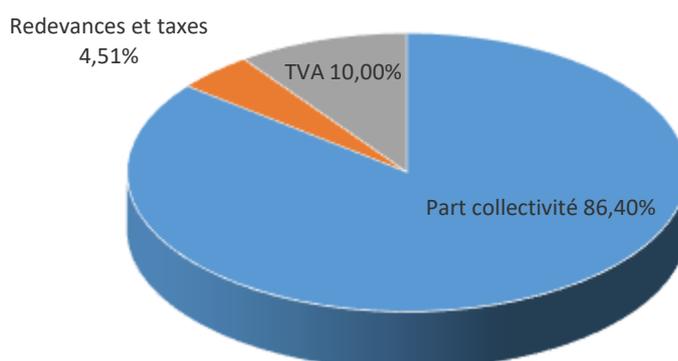
3.2.3.1.3. Secteur Ranterboul-Lampaul-Ploudalmézeau

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	92,94 €	94,30 €	95,68 €	113,23 €	114,67 €	1,27%
Part variable conso 0-150 / 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	1,7959 €	1,823 €	1,850 €	2,103 €	2,109 €	0,29%
Part variable conso 151-250 / >1000 m ³ (€HT/m ³)	1,5081 €	1,5120 €	1,5160 €	1,7350 €	1,7270 €	-0,46%
Part variable conso > 250 m ³ (€HT/m ³)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	114,6700 €	114,6700 €	86,40%
Part variable conso 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	2,1090 €	253,0800 €	
Part variable conso >1000 m ³ (€HT/m ³)	1,7270 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	4,51%
TVA	10,00%	38,70 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m3	425,65 €		
Prix en €TTC / m3	3,55 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Ranterboul - Lampaul-Ploudalmézeau en 2024



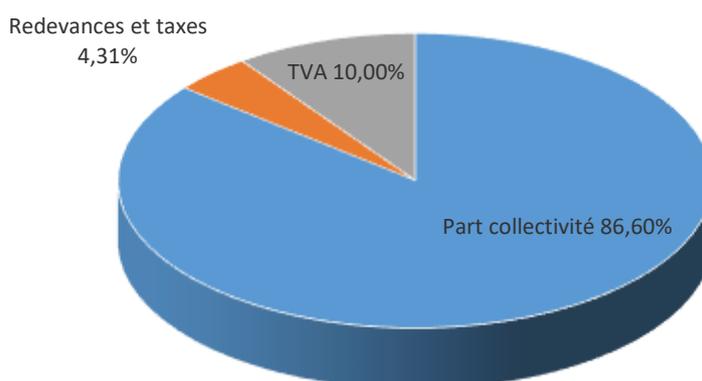
3.2.3.1.4. Secteur Lokournan – Lanrivouré

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	88,37 €	90,17 €	91,97 €	107,70 €	110,58 €	2,67%
Part variable 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	2,0022 €	2,0240 €	2,0470 €	2,2900 €	2,2940 €	0,17%
Part variable conso >1000 m ³ (€HT/m ³)	1,9635 €	1,9470 €	1,9300 €	2,1280 €	2,1000 €	-1,32%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	107,7000 €	107,7000 €	86,56%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	2,2900 €	274,8000 €	
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	2,1280 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0.16 €	19.2000 €	4.31%
TVA	10.00%	40.51 €	10.00%
Prix en €TTC / 120 m3	441,87 €		
Prix en €TTC / m3	3,68 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Lokournan - Lanrivoaré en 2024



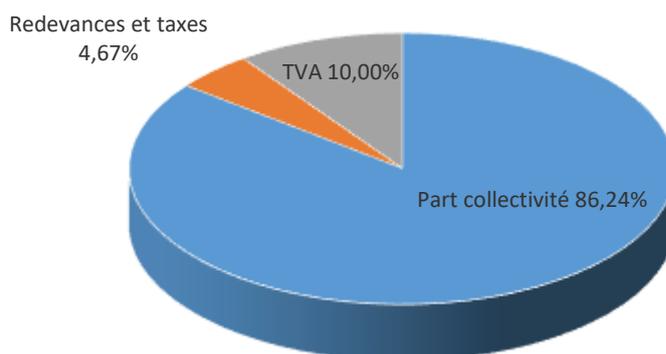
3.2.3.1.5. Secteur Maison Blanche – Locmaria-Plouzané

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	90,56 €	92,26 €	93,97 €	111,59 €	112,37 €	0,70%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	1,6674 €	1,7050 €	1,7420 €	2,0000 €	2,0200 €	1,00%
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	1,6287 €	1,6270 €	1,6260 €	1,8390 €	1,8260 €	-0,71%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	112,3700 €	112,3700 €	86,24%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	2,0200 €	242,4000 €	
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	1,8260 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	4,67%
TVA	10,00%	37,40 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m3	411,37 €		
Prix en €TTC / m3	3,43 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané en 2024



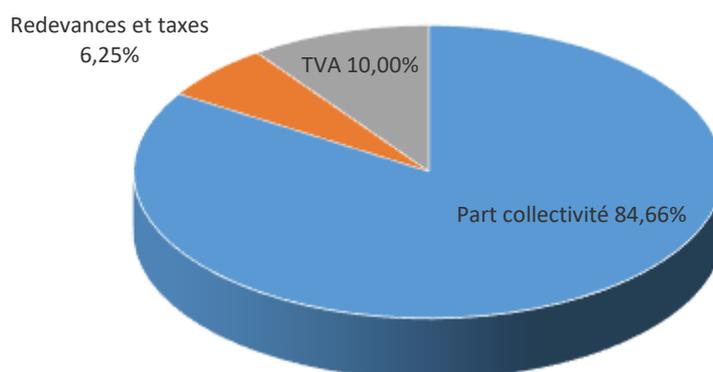
3.2.3.1.6. Secteur Moulin de Tréléon

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	62,33 €	65,31 €	68,30 €	87,21 €	89,27 €	2,36%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	0,9404 €	1,0110 €	1,0810 €	1,3730 €	1,4250 €	3,79%
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	0,9017 €	0,9330 €	0,9650 €	1,2110 €	1,2320 €	1,73%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	89,2700 €	89,2700 €	84,66%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	1,4250 €	171,0000 €	
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	1,2320 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	6,25%
TVA	10,00%	27,95 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m3	307,42 €		
Prix en €TTC / m3	2,56 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Moulin de Tréleon en 2024



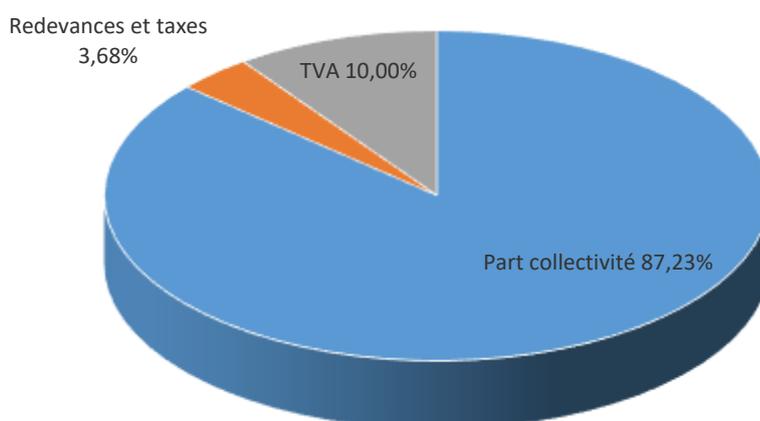
3.2.3.1.7. Secteur Kervoulou-Plouarzel

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	122,50 €	123,32 €	123,54 €	139,69 €	138,99 €	-0,50%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	2,4039 €	2,4170 €	2,4200 €	2,6450 €	2,6300 €	-0,57%
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	2,3652 €	2,3400 €	2,3040 €	2,4840 €	2,4370 €	-1,89%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	138,9900 €	138,9900 €	87,23%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	2,6300 €	315,6000 €	
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	2,4370 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	3,68%
TVA	10,00%	47,38 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m3	521,17 €		
Prix en €TTC / m3	4,34 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Kervoulou - Plouarzel en 2024



3.2.3.1.8. Secteur Lokournan-Saint Renan

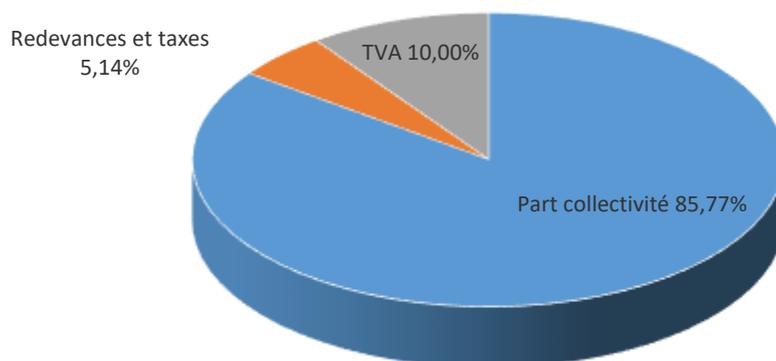
Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	74,23 €	77,24 €	79,66 €	98,01 €	99,49 €	1,51%
Part variable 0-1000 m3 (€HT/m ³)	1,4394 €	1,4950 €	1,5420 €	1,8100 €	1,8400 €	1,66%
Part variable conso >1000 m3 (€HT/m ³)	1,4120 €	1,4170 €	1,4260 €	1,6490 €	1,6460 €	-0,18%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%

TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%
-----	--------	--------	--------	--------	--------	-------

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	99,4900 €	99,4900 €	85,77%
Part variable 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	1,8400 €	220,8000 €	
Part variable conso >1000 m ³ (€HT/m ³)	1,6460 €	0,0000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	5,14%
TVA	10,00%	33,95 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m ³	373,44 €		
Prix en €TTC / m ³	3,11 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Lokournan - Saint-Renan en 2024



3.2.3.1.9. Secteur St Denec

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-23
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	156,70 €	155,39 €	154,09 €	168,71 €	166,48 €	-1,32%
Part variable conso 0-5 m ³ puis 0-40 m ³ à partir de 2021 (€HT/m ³)	3,1103 €	3,0820 €	3,0540 €	3,2470 €	3,2000 €	-1,45%
Part variable conso 6-40 m ³ puis 41-1000 m ³ à partir de 2021 (€HT/m ³)	1,6991 €	1,7350 €	1,7710 €	2,0280 €	2,0460 €	0,89%

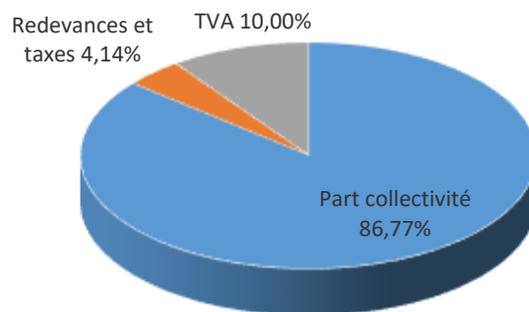
Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

Part variable conso > 40 m ³ puis > 1000 m ³ à partir de 2021 (€HT/m ³)	1,6605 €	1,6580 €	1,6550 €	1,8670 €	1,8520 €	-0,80%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	166,4800 €	166,4800 €	86,77%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	3,2000 €	16,0000 €	
Part variable conso 41-1000 m ³ (€HT/m ³)	2,0460 €	71,6100 €	
Part variable conso > 1000 m ³ (€HT/m ³)	1,8520 €	148,1600 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	4,14%
TVA	10,00%	42,15 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m ³	463,60 €		
Prix en €TTC / m ³	3,86 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur St Denec en 2024



3.2.3.1.10. Secteur Creach Meur

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Déléataire						
Part fixe (€HT/an)	47,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Part variable (€HT/m ³)	0,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	53,870 €	103,84 €	104,51 €	121,61 €	121,86 €	0,21%

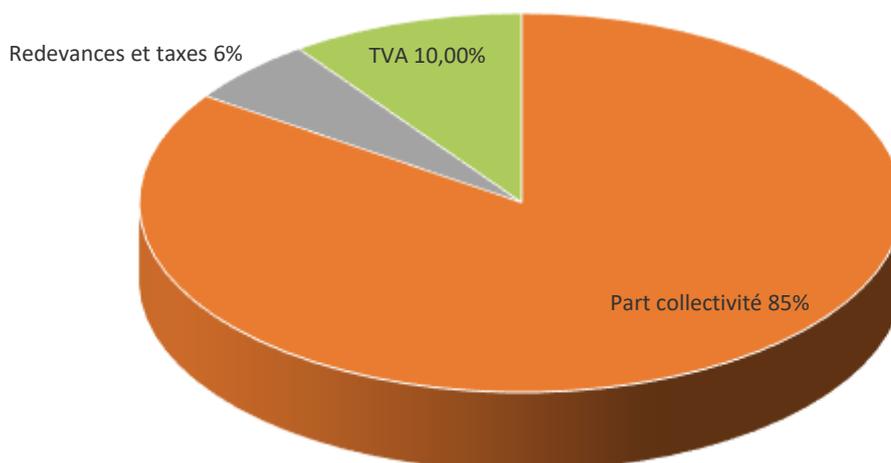
Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

Part variable conso 0-50 m ³ puis 0-40 m ³ à partir de 2021 (€HT/m ³)	1,2197 €	1,6140 €	1,5420 €	1,8110 €	1,8580 €	2,60%
Part variable conso 50-100 m ³ puis 41-1000 m ³ à partir de 2021 (€HT/m ³)	0,7358 €	1,1090 €	1,2690 €	1,5000 €	1,5170 €	1,13%
Part variable conso 100-200 m ³ puis > 1000 m ³ à partir de 2021 (€HT/m ³)	0,9878 €	1,3630 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	-
Part variable conso >200 m ³ (€HT/m ³)	0,8568 €	1,2310 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	-
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Déléataire			
Part fixe (€HT/an)	0,0000 €	0,0000 €	0,00%
Part variable (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	121,8600 €	121,8600 €	85,28%
Part variable conso 0-1000 m ³ (€HT/m ³)	1,8580 €	92,9000 €	
Part variable conso >1000 m ³ (€HT/m ³)	1,5170 €	75,8500 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,16 €	19,2000 €	5,63%
TVA	10,00%	30,98 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m ³	340,79 €		
Prix en €TTC / m ³	2,84 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Creach Meur en 2024



3.2.3.2. Secteurs en délégation de service public

3.2.3.2.1. Secteur Ranterboul-Ploudalmézeau

La décomposition du prix de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier sur les trois dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Délégataire						
Part fixe (€HT/an)	59,98 €	60,73 €	62,96 €	68,08 €	71,12 €	4,47%
Part variable (€HT/m ³)	1,1070 €	1,1207 €	1,1448 €	1,2380 €	1,2930 €	4,44%
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	40,26 €	41,59 €	41,59 €	51,81 €	50,89 €	-1,78%
Part variable (€HT/m ³)	0,8220 €	0,8490 €	0,8650 €	0,9880 €	0,9760 €	-1,21%
Redevances et Taxes						
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

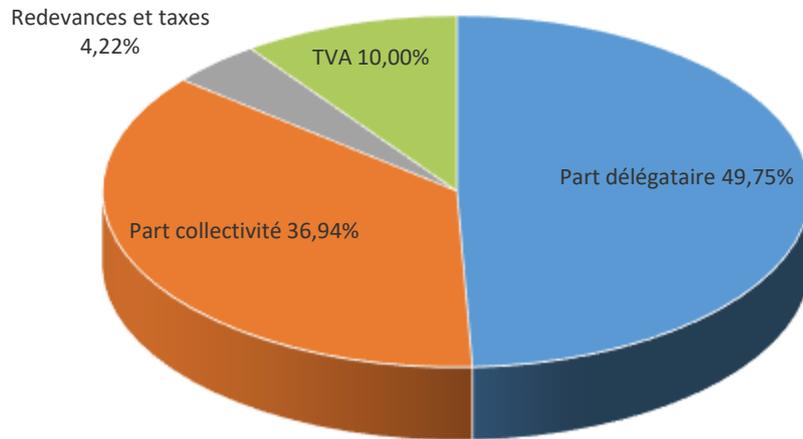
Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

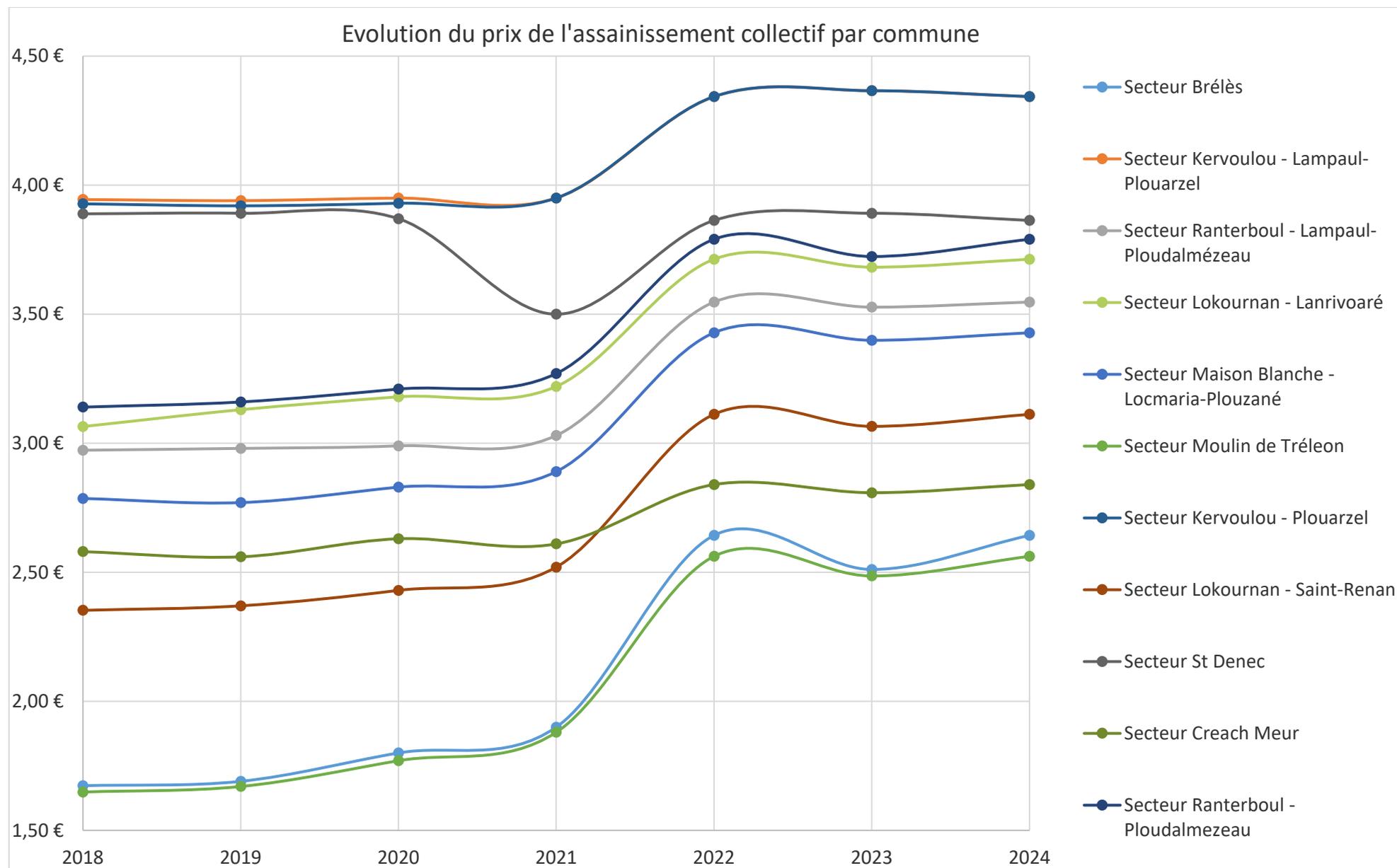
Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Délégataire			
Part fixe (€HT/an)	71,1200 €	71,1200 €	49,75%

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

Part variable (€HT/m ³)	1,2930 €	155,1600 €	
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	50,8900 €	50,8900 €	36,94%
Part variable (€HT/m ³)	0,9760 €	117,1200 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Modernisation des réseaux (€HT/m ³)	0,1600 €	19,2000 €	4,22%
TVA	10,00%	41,35 €	10,00%
Prix en €TTC / 120 m ³	454,84 €		
Prix en €TTC / m ³	3,79 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'assainissement collectif Secteur Ranterboul - Ploudalmezeau en 2024





3.2.4. Prix de l'assainissement collectif et de l'eau potable en 2024

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable cumulé avec celui de l'assainissement collectif au m³ est le suivant :

Commune	Prix au 1er janvier (€TTC/m ³) assainissement collectif et eau potable					Evolution 23-24
	2020	2021	2022	2023	2024	
Brélès	4,66 €	4,63 €	4,86 €	5,51 €	5,59 €	1,46%
Lampaul-Plouarzel	6,80 €	6,77 €	6,81 €	7,37 €	7,38 €	0,07%
Lampaul-Ploudalmézeau	5,20 €	5,19 €	5,28 €	5,90 €	5,98 €	1,32%
Landunvez	6,73 €	6,23 €	6,85 €	6,89 €	6,81 €	-1,15%
Lanildut	6,73 €	6,23 €	6,85 €	6,89 €	6,81 €	-1,15%
Le Conquet	5,48 €	5,43 €	5,67 €	5,81 €	5,87 €	1,03%
Locmaria-Plouzané	5,68 €	5,71 €	5,80 €	6,41 €	6,46 €	0,90%
Milizac-Guipronvel	3,94 €	4,01 €	4,15 €	4,83 €	4,96 €	2,71%
Plouarzel	6,80 €	6,77 €	6,81 €	7,37 €	7,38 €	0,07%
Ploudalmezeau	5,83 €	5,69 €	5,97 €	6,35 €	6,52 €	2,76%
Plougonvelin	5,48 €	5,43 €	5,67 €	5,81 €	5,87 €	1,03%
Ploumoguier	5,48 €	5,43 €	5,67 €	5,81 €	5,87 €	1,03%
Porspoder	6,73 €	6,23 €	6,85 €	6,89 €	6,81 €	-1,15%
Saint-Renan	4,74 €	4,80 €	4,90 €	5,59 €	5,63 €	0,75%
Trébabu	5,48 €	5,43 €	5,67 €	5,81 €	5,87 €	1,03%

Des communes sont absentes du tableau, à savoir :

- Lanrivoaré en raison d'une gestion du service eau potable par l'association de Lanrivoaré / Tréouergat
- Tréouergat en raison d'une gestion du service eau potable par l'association de Lanrivoaré / Tréouergat et d'être exclusivement en assainissement non collectif
- Île de Molène, car la commune est exclusivement en assainissement non collectif
- Plourin, car la commune est exclusivement en assainissement non collectif

3.2.5. L'évolution du prix de l'assainissement collectif

3.2.5.1. Périmètre en régie

Les tarifs sont modifiés le cas échéant par délibération du Conseil communautaire depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018.

3.2.5.2. Périmètre en délégation de service public

Dans le cadre du contrat de délégation de service public du secteur Ranterboul-Ploudalmezeau, la part délégataire varie selon un coefficient d'indexation K. La formule de calcul du coefficient d'indexation est basée sur des indices qui reflètent le coût du service (personnel, électricité, travaux, frais divers...). La pondération de ces indices est définie dans chaque contrat de délégation.

3.2.6. La tarification de l'assainissement non collectif

Pour le service d'assainissement non collectif, la rémunération du délégataire se fera à chaque prestation. Actuellement, il n'existe pas de part Collectivité. Les usagers seront assujettis aux redevances de contrôle à l'issue de la réalisation du diagnostic initial des installations existantes.

Prestation	Coût (€TTC)
Contrôle périodique de bon fonctionnement ou d'entretien	100 €
Diagnostic initial	100 €
Contrôle de conception	144 €
Contrôle du neuf ou d'une réhabilitation (1 ^{ère} réalisation)	144 €
Diagnostic de l'installation dans le cadre d'une transaction immobilière	144 €
Contre-visite	73 €
Refus de visite	300 €

3.3. Les éléments financiers du service

Il est à noter que, comptablement, la Communauté a un budget annexe pour l'assainissement collectif qui confond les périmètres en Régie et en délégation de service public et un budget annexe pour l'assainissement non collectif.

3.3.1. Les recettes de l'assainissement collectif

➤ Recettes des redevances perçues auprès des usagers assujettis

Les recettes perçues auprès des abonnés pour la collecte et le traitement des eaux usées se composent des abonnements et parts variables relatifs à la vente d'eau.

Le détail par nature de recette est fourni dans les trois tableaux qui suivent.

Recettes de collecte et traitement des eaux usées part collectivité	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Secteur Creach Meur	908 482 €	928 666 €	1 510 829 €	1 142 586 €	1 232 339 €	7,86%
Secteur Ranterboul - Ploudalmezeau	697 833 €	707 953 €	728 142 €	794 453 €	898 971 €	13,16%
Secteur St Denec	649 698 €	694 453 €	692 970 €	733 818 €	766 646 €	4,47%
Secteur Kervoulou	969 014 €	663 965 €	690 290 €	744 463 €	835 130 €	12,18%
Secteur Brélès	12 026 €	7 016 €	6 518 €	9 156 €	11 757 €	28,41%
Secteur Lokournan - Saint-Renan	679 492 €	685 904 €	757 955 €	785 882 €	925 334 €	17,74%
Secteur Moulin de Tréléon	135 012 €	153 583 €	171 839 €	183 867 €	229 472 €	24,80%
Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	76 069 €	458 627 €	465 700 €	514 539 €	551 703 €	7,22%
Secteur Lokournan - Lanrivoaré	11 862 €	10 293 €	23 007 €	78 151 €	80 174 €	2,59%
Secteur Ranterboul - Lampaul Ploudalmézeau	23 767 €	20 254 €	24 367 €	32 612 €	33 180 €	1,74%
Total	4 139 488 €	4 310 460 €	5 047 248 €	5 019 526 €	5 564 707 €	10,86%

Recettes de collecte et traitement des eaux usées part délégataire	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Secteur Creach Meur	336 014 €	344 395 €	0 €	0 €	0 €	-
Secteur Ranterboul - Ploudalmezeau	412 620 €	420 843 €	423 843 €	450 640 €	496 556 €	10,19%
Total	748 634 €	765 238 €	423 843 €	450 640 €	496 556 €	10,19%

Recettes de collecte et traitement des eaux usées part Agence de l'Eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Secteur Creach Meur	57 695 €	49 731 €	52 565 €	56 752 €	51 001 €	-10,13%
Secteur Ranterboul - Ploudalmezeau	27 968 €	28 565 €	29 457 €	31 682 €	31 627 €	-0,17%
Secteur St Denec	19 348 €	19 838 €	21 274 €	22 098 €	20 810 €	-5,83%
Secteur Kervoulou	21 336 €	22 634 €	24 004 €	25 213 €	26 531 €	5,23%
Secteur Brélès	985 €	629 €	605 €	613 €	611 €	-0,27%
Secteur Lokournan - Saint-Renan	44 529 €	43 706 €	48 209 €	46 496 €	45 801 €	-1,49%
Secteur Moulin de Tréléon	10 630 €	12 210 €	15 675 €	13 927 €	13 511 €	-2,99%
Secteur Maison Blanche - Locmaria-Plouzané	23 238 €	25 255 €	25 362 €	25 837 €	24 038 €	-6,96%
Secteur Lokournan - Lanrivoaré	1 265 €	468 €	1 497 €	3 774 €	3 004 €	-20,40%
Secteur Ranterboul - Lampaul Ploudalmézeau	1 070 €	1 024 €	1 241 €	1 655 €	1 452 €	-12,25%
Total	208 064 €	203 036 €	218 648 €	228 045 €	218 386 €	-4,24%

➤ Autres recettes d'exploitation

Les recettes comportent aussi d'autres recettes d'exploitation. Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchement neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service...). Ces recettes sont comptées hors redevance perçues auprès des usagers assujettis.

Autres recettes d'exploitation – Veolia Secteur Creach Meur	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	52 730 €	65 953 €	0 €	0 €	0 €	Reprise en régie
Produits accessoires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total	52 730 €	65 953 €	0 €	0 €	0 €	-

Autres recettes d'exploitation - Suez Secteur Ranterboul- Ploudalmezeau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	12 277 €	35 718 €	40 516 €	28 681 €	18 177 €	-36,62%
Produits accessoires	21 €	767 €	500 €	2 132 €	0 €	-100,00%
Total	12 298 €	36 485 €	41 016 €	30 813 €	18 177 €	-41,01%

Autres recettes d'exploitation - Régie Communautaire	2019	2020	2021	2022	2023	Evolutio n 22-23
Produits des travaux	73 589 €	102 485 €	289 271 €	217 208 €	180 520 €	-16,89%
Produits accessoires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
Total	73 589,43 €	102 485,40 €	289 271,48 €	217 207,66 €	180 520 €	-16,89%

Réparties ainsi :

Commune	
Brélès	9 457,00 €
Lampaul-Plouarzel	11 152,17 €
Landunvez	4 374,00 €
Lanildut	6 499,00 €
Lanrivoaré	2 125,00 €
Le Conquet	13 506,00 €
Locmaria- Plouzané	20 516,00 €
Milizac- Guipronvel	0,00 €
Plouarzel	44 206,28 €
Plougonvelin	18 989,00 €
Ploumoguier	0,00 €
Porspoder	24 200,00 €
Saint-Renan	23 370,14 €
Trébabu	2 125,00 €

Recettes liées à la PFAC	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Participation au financement de l'assainissement collectif	277 784,59 €	545 158,00 €	609 250,00 €	980 410,00 €	821 150,00 €	-16.24%
Participation aux frais de branchement	54 270 €	164 972 €	390 265 €	547 689 €	521 063 €	-4.86%
Total	332 054,59 €	710 130,00 €	999 515,00 €	1 528 099,00 €	1 342 213,00 €	-12.16%

3.3.2. Les renouvellements

➤ Renouvellement

Les renouvellements des équipements, hors génie-civil, sont à la charge du délégataire pour le secteur de Ranterboul-Ploudalmezeau. Le contrat de délégation prévoit une dotation annuelle dédiée au renouvellement.

Compte de renouvellement - Suez - Ranterboul-Ploudalmezeau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant des renouvellements réalisés	115 239 €	149 386 €	24 786 €	20 665 €	44 589 €	115,77%
Dotation annuelle	50 010 €	50 260 €	38 880 €	40 566 €	44 839 €	10,53%
Solde cumulé en fin d'année	225 516 €	126 390 €	140 484 €	160 385 €	160 635 €	0,16%

Suez est donc en « retard » par rapport au montant prévisionnel annuel de renouvellement, d'un équivalent de 3,5 années de dépenses.

Le contrat de DSP de Creach Meur ayant pris fin au 31/12/2020, Véolia a reversé à Pays d'Iroise Communauté le montant de renouvellement non réalisé c'est-à-dire 98 157 €.

Sur le reste du territoire communautaire, les renouvellements suivants ont été réalisés en 2023 :

Compte de renouvellement - Régie Communautaire	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant des réparations réalisées	124 652 €	127 182 €	115 001 €	187 771 €	78 457 €	-58,22%

Le détail des renouvellements réalisés est présenté ci-dessous

Secteur	Equipements réparation	Montant (HT)
	Réparation pompe Pr Porsmilin 2 (plage)	2 859,59 €

Maison Blanche - Locmaria- Plouzané	Réparation pompe Pr Porsmilin 2 (plage)	1 742,62 €
Kervoulou	Réparation pompe gaveuse centrifugeuse step Kervoulou	685,00 €
	Réparation pompe Pr Kervoulou secours	2 010,27 €
	Réparation pompe 2 Pr Kervoulou	12 312,81 €
	Travaux sur poste de relevage de Kervoulou	3 313,27 €
	Réparation pompe alimentation centrifugeuse Step Kervoulou	1 747,75 €
	Réparation pompe 1 Pr Ruscumunoc	1 706,12 €
	Réparation pompe 2 Pr Ruscumunoc	2 791,98 €
	Réparation vis sous centrifugeuse step Kervoulou	630,00 €
	Réparation pompe Pr Languis	806,50 €
	Réparation pompe Pr Porscave Port	1 223,22 €
Creach Meur	Dépannage automatisme filière boues	1 500,00 €
	Travaux sur dégrilleur Step Creac'h Meur	1 431,20 €
	Renouvellement pièces pompe polymère Step Creac'h Meur	2 701,30 €
	Renouvellement sonde température pompe gaveuse Step Creac'h Meur	460,08 €
Lokournan	Dépannage automatisme filière boues	1 500,00 €
	Réparation dégrilleur Step Lokournan	1 526,51 €
	Réparation pompe Pr Bellevue Lanrivoaré	193,08 €
	Réparation pompe PR Service technique Saint Renan	2 362,25 €
	Réparation support agitateur Step Lokournan	1 073,20 €
	Réparation roue avant clarificateur Step Lokournan	1 481,90 €
	Réparation aéroflot dégraisseur	150,00 €
	Réparation surpresseur Step Lokournan	17 491,61 €
St Denec	Réparation pompe alimentation centrifugeuse Step St Denec	6 640,09 €
	Réparation pompe 2 Pr Argenton	964,55 €
	Réparation Pompe 2 Pr Les Dunes	3 836,30 €
	Réparation pompe extraction boues Step St Denec	858,72 €
	Réparation roue clarificateur Step St Denec	296,70 €
	Modif tuyauterie chlorure ferrique step St Denec	451,98 €
	Réparation pompe extraction Step St Denec	858,72 €
Moulin de Tréléon	Réparation Brosse dégrilleur Step Moulon de Tréléon	590,60 €
	Réparation roue clarificateur Step Moulin de Tréléon	258,70 €

➤ Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par Pays d'Iroise Communauté.

- Investissements effectués sur des installations existantes

Investissements sur installations existantes - Régie Communautaire	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant des investissements réalisés	136 200 €	188 834 €	171 321 €	165 081 €	167 006 €	1,17%

Le détail des investissements réalisés sur des installations existantes est présenté ci-dessous :

Secteur	Investissement équipements	Montant (HT)
Maison Blanche - Locmaria- Plouzané	Création schéma électrique Pr Mescam	275,00 €
	Renouvellement démarreur Pr Porsmilin haut	1 036,02 €
Moulin de Tréléon	Extension supervision Step Moulin de Tréléon	1 000,00 €
	Renouvellement pompe 1 Pr Bel Air	1 493,50 €
	Renouvellement réservoir eau industrielle Steo Moulin de Tréléon	393,20 €
	Renouvellement unité de chlorure ferrique Step Moulin de Tréléon	11 347,45 €
	Renouvellement filtre + tamis eau industrielle step Moulin de Tréléon	197,62 €
	Renouvelement onduleur Step Moulin de Tréléon	742,24 €
	Renouvellement télégestion Step Moulin de Tréléon	1 615,00 €
	Renouvellement stator pompe extraction Step Moulin de Tréléon	806,00 €
	Renouvellement stator pompe gaveuse Step Moulin de Tréléon	877,00 €
Kervoulou	Renouvellement stator pompe gaveuse centrifugeuse	1 040,00 €
	Renouvellement pompe Pr Porscuidic	728,75 €
	Renouvellement prélèveur sortie Step Kervoulou	5 139,63 €
	Renouvellement groupe électrogène Pr Kervoulou	13 817,00 €
	Renouvellement armoire électrique Pr Kervoulou	10 808,00 €
Lokournan	Création aération sur Pr Bellevue Lanrivoaré	1 209,00 €
	Renouvellement pompe Pr Keramoign Lanrivoaré	1 435,04 €
	Renouvellement treuil inox Step	4 114,50 €
	Renouvellement diffuseur d'air bassin aération Step Lokournan	4 567,20 €
	Mise en place passerelle dégrilleur Step Lokournan	6 916,00 €
	Mise en place passerelle matières de visange Step Lokournan	3 642,00 €
	Renouvellement stator pompe gaveuse Step Lokournan	1 248,00 €
	Renouvellement stator pompe polymère Step Lokournan	718,00 €
	Création départ eaux industrielles Step Lokournan	1 818,16 €
Déplacement pompe extraction boues Step Lokournan	9 422,00 €	
St Denec	Renouvellement Pompe 1 et 2 Pr Kerriou Landunvez	2 913,30 €
	Renouvellement pompe 2 Pr Penfoul Landunvez	1 487,85 €
	Pose d'un tarif jaune (elec) sur Pr Cosquer	1 886,11 €
	Renouvellement pluviomètre Step St Denec	960,00 €
	Renouvellement clapet Pr Abri Côtier	1 380,00 €
	Renouvellement stator pompe extraction Step St Denec	922,00 €
	Renouvellement stator pompe polymère Step St Denec	359,00 €
	Renouvellement stator pompe lubrification Step St Denec	242,00 €
	Renouvellement barre de guidage Pr Les Dunes	592,97 €
	Renouvellement télégestion Step St Denec	2 057,00 €
	Renouvellement pièces réacteur UV Step St Denec	2 233,52 €

Non ventilé	Poire de niveau PR et Step	2 085,00 €
	Support barre de guidage poste de relevage	739,20 €
	Sonde de niveau	214,56 €
	Radars pour Pr et Step	4 584,25 €
Ranterboul	Renouvellement pompe 2 Pr Le Sanou	1 136,67 €
	Renouvellement télégestion Pr Anais	1 599,98 €
	Renouvellement télégestion Pr Kerguscat	1 599,98 €
	Renouvellement vanne d'air 2B Step Ranterboul	178,90 €
	Renouvellement vanne d'air 2A Step Ranterboul	238,53 €
	Renouvellement vanne d'air 1B Step Ranterboul	178,90 €
	Renouvellement Vanne d'air aiguillage 1 A Step Ranterboul	178,90 €
	Renouvellement compresseur B Step Ranterboul	3 036,06 €
	Renouvellement Pompe recirculation 2 Step Ranterboul	4 622,87 €
	Renouvellement Pompe eau traitée 2 Step Ranterboul	7 945,15 €
	Renouvellement Pompe extraction boues bassin aération Step Ranterboul	1 370,36 €
	Renouvellement pompe 2 Pr Kersaint	290,55 €
	Renouvellement pompe 3 Pr Kerloroc	2 193,26 €
	Renouvellement Pompe rétro lavage 1 Step Ranterboul	9 347,34 €
	Renouvellement Pompe rétro lavage 2 Step Ranterboul	9 347,34 €
	Renouvellement Vanne pneumatique 3 circuit rétrolavage Step Ranterboul	819,20 €
	Renouvellement Sonde Redox Step Ranterboul	504,63 €
Creach Meur	Renouvellement débitmètre déssableur Step Creac'h Meur	1 236,97 €
	Renouvellement Collecteur pont racleur Step Creac'h Meur	2 268,60 €
	Renouvellement pièce sur déssableur	5 487,40 €
	Renouvellement unité de chlorure ferrique Step Creac'h Meur	11 347,46 €
	Renouvellement stator pompe gaveuse Step Creac'h Meur	1 248,00 €
	Renouvellement stator pompe polymère Step Creac'h Meur	379,00 €
	Renouvellement pompe 2 Pr Trez Hir PLOUGONVELIN	5 722,00 €
	Maintenance pompe 2 Pr Bertheaume PLOUGONVELIN	16 705,00 €
	Renouvellement pompe Pr Kerarnou PLOUGONVELIN	1 643,72 €
	Renouvellement pompes Pr Portez LE CONQUET	11 905,00 €

- Investissements effectués pour la construction de la régie communautaire

Investissements sur installations existantes - Régie Communautaire	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant des investissements réalisés	136 200 €	188 834 €	171 321 €	165 081 €	167 006 €	1,17%

Le détail des investissements réalisés pour la construction du service communautaire est présenté ci-dessous :

Secteur	Investissement construction régie	Montant (HT)
Non ventilé	Balance pour Step Creac'h Meur	1 450,00 €
	Logiciel pour automates Step	3 726,41 €
	Disque de Secchi Step	473,38 €
	Développement et mise à jour Hypervision	3 000,00 €
	Matériels et outillage divers	7 907,01 €
	Aménagements bureaux eau et assainissement	1 259,86 €
	EPI Service Eau et Assainissement	2 958,66 €
	Perche GPS relever Pdc et boîte de branchements	1 674,79 €
	Informatique(pc, écrans, etc...) / Téléphonie	6 456,19 €
	Aménagement véhicules	1 415,00 €
	Aménagement magasin eau et assainissement	7 992,58 €
	Blindage équipe travaux	2 311,50 €
	Panneaux de chantiers équipe travaux	494,88 €

- Investissements effectués pour la réalisation de réseaux et ouvrages d'assainissement collectif

Afin de poursuivre ses actions pour améliorer le service aux abonnés, Pays d'Iroise Communauté a souhaité engager à l'échelle de son territoire une étude patrimoniale avec établissement d'un schéma directeur d'assainissement.

Ce dernier constitue un document de référence qui sert de guide pour la planification budgétaire.

L'étude débutée en 2019 et terminée en 2022 avait ainsi pour objectif final, de définir une stratégie globale permettant une gestion optimale des réseaux et de ses infrastructures associées et à venir et ce en prenant en compte les évolutions urbanistiques et démographiques du territoire.

Les différentes phases du schéma directeur patrimonial d'assainissement ont été les suivantes :

- 1) État des lieux des systèmes d'assainissement
- 2) Campagnes de mesures en situation de nappe haute et de nappe basse
- 3) Investigations complémentaires
- 4) Synthèse du diagnostic
- 5) Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de plan pluriannuel d'investissement

En synthèse, les axes majeurs de la future feuille de route sur 20 ans sont déclinés ci-dessous :

Réhabilitation / Renouvellement des réseaux	40 315 621 €
Investigations complémentaires	4 018 360 €
Amélioration/Sécurisation des postes de transfert	16 682 533 €
Diagnostic permanent	975 800 €
Station d'épuration	23 564 000 €
Extensions des réseaux de collecte	11 470 500 €
Développement durable	828 000 €
Développement service eau et assainissement	3 710 000 €
TOTAL	101 564 814 €

Ce Plan pluriannuel d'investissement répond aux objectifs fixés de concilier notamment les impératifs d'amélioration de la collecte et de l'épuration des eaux usées.

Au regard du vieillissement des réseaux et des problématiques des eaux parasites, l'investissement majeur devra s'articuler autour d'une démarche de renouvellement / réhabilitation des réseaux afin d'atteindre un taux de renouvellement de 1,1 % au lieu de 0,1 % environ ces dernières années.

En conséquence, plus de 4 km de réseaux seront à renouveler / réhabiliter chaque année. Cela nécessitera une refonte de la politique de gestion patrimoniale afin de pouvoir tenir ces objectifs avec une programmation anticipée avec les communes.

Ce schéma directeur d'assainissement collectif, cadre de référence de l'action communautaire, supposera une évaluation régulière afin de pouvoir l'adapter en tant que de besoin aux évolutions à venir.

Investissements sur réseaux et ouvrages d'assainissement collectif	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant des investissements	3 023 747 €	3 072 028 €	4 982 649 €	3 933 925 €	3 083 361 €	-21,62%
Montant des études	-	174 637 €	98 804 €	78 219 €	100 691 €	28,73%
Montant des subventions	845 826,18 €	1 005 580,45 €	1 562 599,25 €	241 632,89 €	1 513 128,74 €	526,21%

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2023 sont :

Secteurs	Travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2023	Montants payés en 2023 (HT)
Brélès	Extension réseau d'eaux usées - Rue de l'Aber Ildut	34 733,00 €
	Extension réseau d'eaux usées - Eco-Quartier -	31 865,00 €
Maison blanche - Locmaria-Plouzané	Création branchement d'eaux usées - 18 Rue Jean Collé	2 995,00 €
	Création branchement d'eaux usées - Chemin de Kerilio Bihan	2 653,85 €
	Création de branchement d'eaux usées - 5 Route de Plouzané	2 842,35 €
	Création de branchement d'eaux usées - 5 et 1 Allée des pétrels	15 177,00 €
	Extension réseau secteur Mescouzel	5 838,69 €
	Renouvellement poste de Lanhir	94 976,10 €
	Réhabilitation réseau phase 1	25 243,00 €
	Réhabilitation réseau phase 2	650,00 €
Moulin de Tréléon	Renouvellement du réseau d'eaux usées - Rue du Vizac	234 565,00 €
	Renouvellement du réseau d'eaux usées - Rue du Tregor	54 759,00 €
	Dévoisement réseau d'eaux usées - Le Garo	91 860,00 €
	Renouvellement du tampon de regard - 680 Rue du Ponant	790,00 €

	Raccordement récré des 3 curés	8 842,63 €
Kervoulou	Création de branchement d'eaux usées - 17 Chemin du Vieux Lavoir	9 236,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 2 Rue de l'Aber - LAMPAUL-PLOUARZEL	2 330,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 420 Rue de Rubian - PLOUARZEL	2 850,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Impasse du Rohennic - LAMPAUL-PLOUARZEL	3 597,75 €
	Renouvellement du tampon de regard - Ruscumunoc - PLOUARZEL	930,00 €
	Extension du réseaux d'eaux usées - Rue de Clifden - PLOUARZEL	27 662,50 €
	Renouvellement et sécurisation Pr Trezien et Porspaul PLOUARZEL et LAMPAUL-PLOUARZEL	142 952,35 €
	Extension réseau Ruscumunoc 2 PLOUARZEL	16 400,00 €
	Mise en sécurité Pr Saint-Laurent PLOUARZEL	7 702,40 €
Ranterboul	Renouvellement des tampons d'eaux usées - Jardin Moulin Neuf - LAMPAUL-LOUDALMEZEAU	1 627,50 €
	Renouvellement du regard d'eaux usées - Rue Théven Gléguerien - PLOUDALMEZEAU	4 074,00 €
	Sécurisation de la Step de Ranterboul	304 712,39 €
	Extension réseau Treompan PLOUDALMEZEAU	168 870,25 €
	Renouvellement réseau lutte contre les eaux parasites (Calvaire - Abattoir) PLOUDALMEZEAU	274 472,75 €
	Renouvellement réseau rue Lusven PLOUDALMEZEAU	281 137,73 €
Creach Meur	Création de branchement d'eaux usées - 2 Rue JFK - LE CONQUET	3 745,50 €
	Création de branchements d'eaux usées - Rond point de la balise - PLOUGONVELIN	17 051,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Route de Gorrequear - PLOUGONVELIN	2 408,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Impasse des Bouvreuils - PLOUGONVELIN	12 505,00 €
	Renouvellement boîte de branchement - 19 Rue de Kerzavid - PLOUGONVELIN	1 681,00 €
	Renouvellement des tampons d'eaux usées - Rue Jourden - LE CONQUET	1 400,00 €
	Renouvellement des tampons d'eaux usées - RD67 - TREBABU	10 746,25 €
	Création de branchement d'eaux usées - 37 Rue St Jean - PLOUGONVELIN	2 709,50 €
	Création de branchement d'eaux usées - Cité les Haubans - PLOUGONVELIN	3 163,00 €

	Création de branchement d'eaux usées - 1 Rue de Perzel - PLOUGONVELIN	3 920,70 €
	Renouvellement des tampons d'eaux usées - 7 Rue de Clémenceau - LE CONQUET	930,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Streat Hir - LE CONQUET	3 880,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Rue de Mezou Vilin - PLOUGONVELIN	9 060,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 96 Rue de Bertheaume - PLOUGONVELIN	5 865,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 1 et 2 Impasse de l'Iroise - PLOUGONVELIN	9 135,00 €
	Renouvellement sécurisation PR Trez Hir PLOUGONVELIN	271 598,81 €
	Extension réseau secteur Lanfeust tranche 1 - PLOUMOGUER	35 435,00 €
	Extension réseau secteur Lanfeust tranche 2 - LE CONQUET	9 542,50 €
	Renouvellement clôture Step Creac'h Meur	17 332,30 €
	Extension réseau Illien PLOUMOGUER	136 183,22 €
	Renouvellement réseau rue St Yves PLOUGONVELIN	129 841,29 €
	Refonte poste de Kerarnou PLOUGONVELIN	12 725,66 €
	Renouvellement trappes sur poste de relevage de Poulherbet PLOUGONVELIN	3 651,00 €
St Denec	Création branchements d'eaux usées - Rue Cawsand Kingsand - PORSPODER	23 959,00 €
	Création branchement d'eaux usées - Rue du Spernoc - PORSPODER	4 340,00 €
	Remplacement tampon - 36/44 Route des Liniou - LANILDUT	1 325,00 €
	Complément renouvellement du réseau d'eaux usées - Rue du Cosquer - Rue de la Mairie - PORSPODER	118 841,06 €
	Création branchement d'eaux usées - Chemin de Mezou Vourch - PORSPODER	2 464,00 €
	Renouvellement des tampons d'eaux usées - Route des Liniou - LANILDUT	2 735,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 15 Route de Leurvean - PORSPODER	7 221,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Rue du Cruguel - PORSPODER	4 852,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 2 Route de Port Blanc - LANIDULT	3 859,50 €
	Création de branchement d'eaux usées - Route de Kerarzal/Streat Lann - LANDUNVEZ	5 140,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 2B Kerdelvas - PORSPODER	11 556,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 1 Rue du Cosquer - PORSPODER	2 875,50 €
	Rejet Step St Denec - LANILDUT	20 949,66 €
	Renouvellement cloture zone infiltration Step St Denec - PORSPODER	20 807,21 €
	Lokournan	Création branchement d'eaux usées - 22 Rue de Brest - SAINT RENAN
Création branchement d'eaux usées - 13 et 15 Rue de l'Aber-SAINTE RENAN		2 877,50 €

	Renouvellement de regards - 84 Rue St Yves - SAINT RENAN	14 293,00 €
	Renouvellement du réseau d'eaux usées - Rue d'Armorique - SAINT RENAN	23 184,00 €
	Création d'un branchement d'eaux usées - 35 Rue de Brest - SAINT RENAN	1 572,00 €
	Création d'un branchement d'eaux usées - 14 Rue Pont du Bois - SAINT RENAN	3 773,00 €
	Renouvellement branchement d'eaux usées - Rue Rousseau - SAINT RENAN	1 650,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Allée de la fontaine - SAINT RENAN	2 557,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - Rue du Pont de Bois - Clinique vétérinaire - SAINT RENAN	2 032,00 €
	Création de branchement d'eaux usées - 2B Rue de Kerborzoc - SAINT RENAN	3 184,50 €
	Création de branchement d'eaux usées - 16 Ter Allée de la Fontaine - SAINT RENAN	2 798,85 €
	Création de branchement d'eaux usées - 16 Bis Allée de la Fontaine - SAINT RENAN	3 584,25 €
	Création de branchement d'eaux usées - Rue du Pont de Bois - SAINT RENAN	3 607,00 €
	Renouvellement des tampons d'eaux usées - 9 et 7 Rue de l'Etain - SAINT RENAN	930,00 €
	Renouvellement des tampons d'eaux usées - Rue des entrepreneurs - SAINT RENAN	790,00 €
	Renouvellement des tampons d'eaux usées - Route de Breles - LANRIVOARE	790,00 €
	Renouvellement réseau secteur Nord SAINT-RENAN	5 947,50 €
	Renouvellement réseau secteur Sud SAINT-RENAN	4 000,00 €
	Extension réseau LANRIVOARE	53 048,50 €
	Raccordement siège communautaire à l'assainissement collectif - LANRIVOARE	34 593,67 €
Molène	Mise en place d'un assainissement collectif	7 561,67 €
Non ventilé	Mise en œuvre diagnostic permanent	2 730,00 €
	Réfection enrobé sur branchements régie	5 250,00 €
	Renouvellement tampons d'assainissement sur voirie	15 782,22 €
	Mise en place trackers Step Moulin de Tréléon et Kervoulou	86 624,40 €
	Matériel réalisation branchements Régie	6 906,52 €

Secteurs	Etudes réalisées ou en cours de réalisation	Montants payés en 2023 (HT)	Observations
Ranterboul	Faisabilité sur l'agrandissement des capacités de traitement step Ranterboul	25 928,00 €	En cours
Kervoulou	Etude sur augmentation capacité station d'épuration de Kervoulou	4 200,00 €	En cours
Non ventilé	RSDE Step Lokournan et Diag amont Step Creach Meur	9 050,00 €	En cours
	Zonage assainissement collectif et non collectif	31 770,00 €	En cours
	Schéma directeur Assainissement	29 743,30 €	Finalisée

Le tableau ci-dessous détail les subventions perçues en 2023

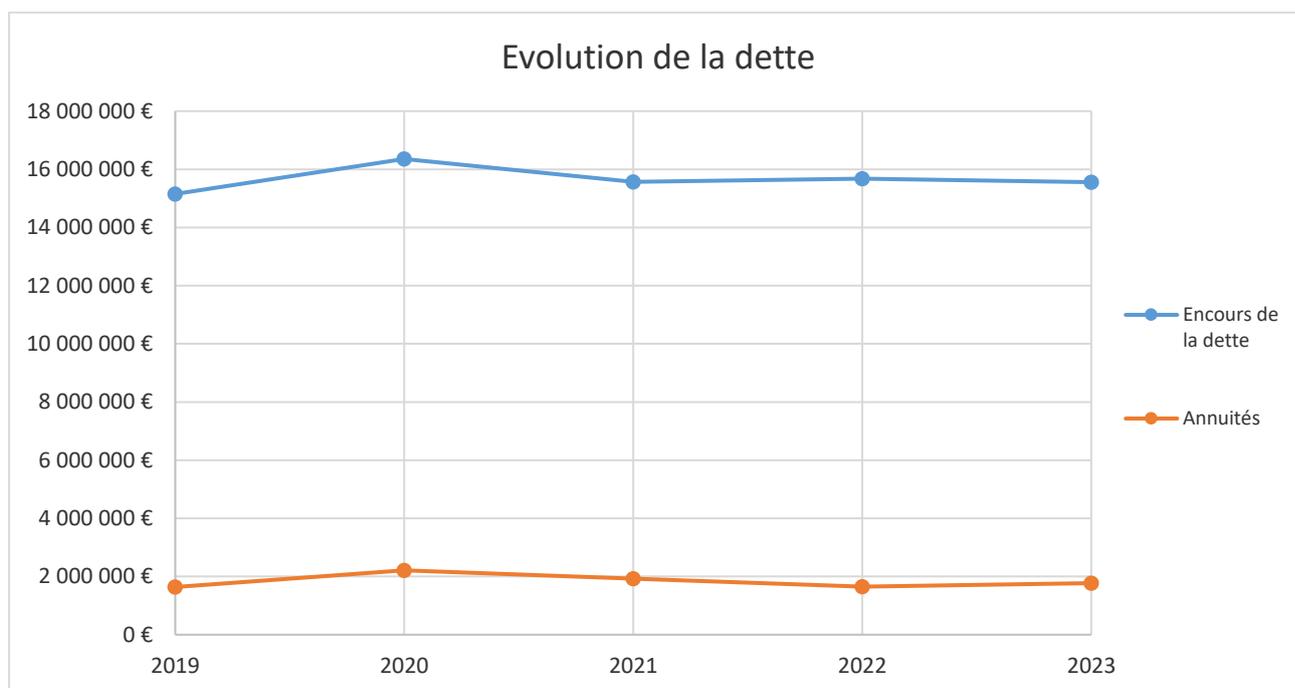
2023			
Secteur	Objet subvention	Financeur	Montant de l'aide (HT)
Maison blanche	Renforcement de la capacité de pompage du PR de Lanhir - LOCMARIA-PLOUZANE	AELB	25 029,16 €
Non ventilé	Réduction des déversements EU -Qualité eaux de baignades	DETR	120 000,00 €
Non ventilé	Pacte Finistère 2030 - Eau et Assainissement - Lutte contre les ECP dans les réseaux EU	CD29	100 000,00 €
Creac'h Meur	Renouvellement et sécurisation du PR de Trez Hir	AELB	105 513,65 €
Ranterboul	Renouvellement du réseau d'eaux usées sur le bassin de collecte Abattoir	AELB	111 519,49 €
Ranterboul	Réhabilitation du réseau d'assainissement de Ploudalmézeau	DETR	30 000,00 €
Creac'h Meur	Extension réseau EU secteur ILLIEN commune PLOUMOGUER	DETR	178 466,19 €
Creac'h Meur	Extension réseau EU secteur Lanfeust commune LE CONQUET	DSIL	79 420,40 €
Maison blanche	Assainissement eaux usées réhabilitation EU Locmaria Plouzané	DSIL	27 073,40 €
Non ventilé	Schema directeur patrimonial des installations et réseaux d'assainissement collectif et eau potable	CD29	39 700,00 €
Kervoulou	Mise en place des équipements d'autosurveillance sur les postes de Kervolou, Rubian et Porspaul et télégestion	AELB	2 400,00 €
Kervoulou	Instrumentation PR Lampaul Plouarzel et Plouarzel	CD29	5 132,66 €
Non ventilé	Mise en place centrifugeuse sur les step de Plougouvelin et Saint-Renan	CD29	254 123,32 €

Extension du réseau d'assainissement collectif			
Lokournan	Lanrivoare	CD29	271 614,08 €
Restructuration des filieres boues Step St Renan et Plougonvelin			
Non ventilé		AELB	43 940,39 €
Mise en place centrifugeuse sur les step de Porspoder et de Ploudalmezeau			
Non ventilé		AELB	16 821,00 €
Déplacement rejet des eaux traitées Step de Porspoder			
St Denec		CD29	102 375,00 €

3.3.3. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement)

➤ Etat de la dette

Endettement	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Encours de la dette	15 152 023 €	16 354 439 €	15 571 336 €	15 678 015 €	15 553 672 €	-0,79%
Annuités	1 638 762 €	2 211 713 €	1 922 510 €	1 651 063 €	1 766 850 €	7,01%
Dont intérêts hors ICNE	431 673 €	413 038 €	388 864 €	357 742 €	401 796 €	12,31%
Dont capital	1 207 087 €	1 798 675 €	1 533 646 €	1 293 321 €	1 365 054 €	5,55%



3.3.4. Les recettes de l'assainissement non collectif

Les recettes du service d'assainissement non collectif sont composées des recettes d'exploitation (contrôle des installations)

➤ Recettes des redevances perçues auprès des usagers assujettis

Les recettes perçues auprès des abonnés correspondent à l'application des tarifs mentionnés au chapitre 3.2.6

Recettes (€)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Collectivité	145 461 €	128 109 €	127 192 €	110 034 €	130 094 €	18,23%
TOTAL	145 461 €	128 109 €	127 192 €	110 034 €	130 094 €	18,23%

Les recettes du service d'assainissement non collectif sur l'année 2023 sont de 130 094 €, sur la base d'une fréquence de contrôle des installations pour vérifier leur bon fonctionnement de 8 ans.

L'externalisation des contrôles de bon fonctionnement, effective depuis 2018, a permis de rattraper et compenser les dettes du budget.

En 2021 et 2022 un travail de refonte du service Spanc a été initié dans le but de garantir une qualité de service pour la population du Pays d'Iroise Communauté et un accompagnement individuel des propriétaires dont l'installation d'assainissement non collectif est à remettre aux normes. Ce travail de structuration sera à poursuivre en 2024.

ANNEXES

- Annexe I :** Méthode de calcul des indicateurs de performance
Annexe II : Notice d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

➤ Le Service d'assainissement collectif

- 1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** : Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :
 - 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées
 - 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseauxLes 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :
 - + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
 - + 15 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 15 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
 - + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
 - + 10 : inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : dénombrement des branchements sur les plans de réseaux
 - + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
 - + 10 : localisation et identification des interventions
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement
- 3. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
- 4. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.
 - A – Éléments communs à tous les types de réseaux**
 - + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
 - + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
 - + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
 - + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
 - + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur
 - B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**
 - + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.
 - C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**
 - + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage
- 5. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007).
- 6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- 7. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- 8. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- 9. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007).

➤ Le Service d'assainissement non-collectif

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P.301.3] : taux d'installations conformes et des autres installations

Annexe II : Notice d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

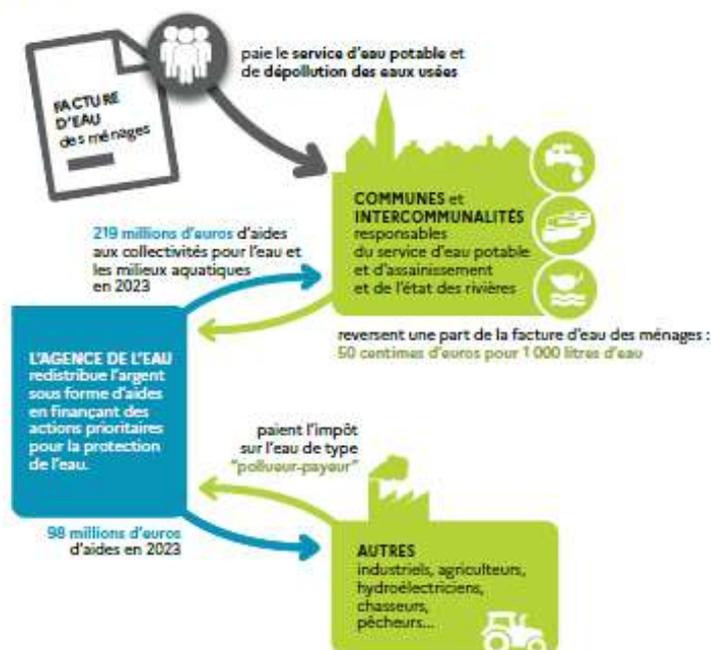
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.131, impose à **la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'Intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



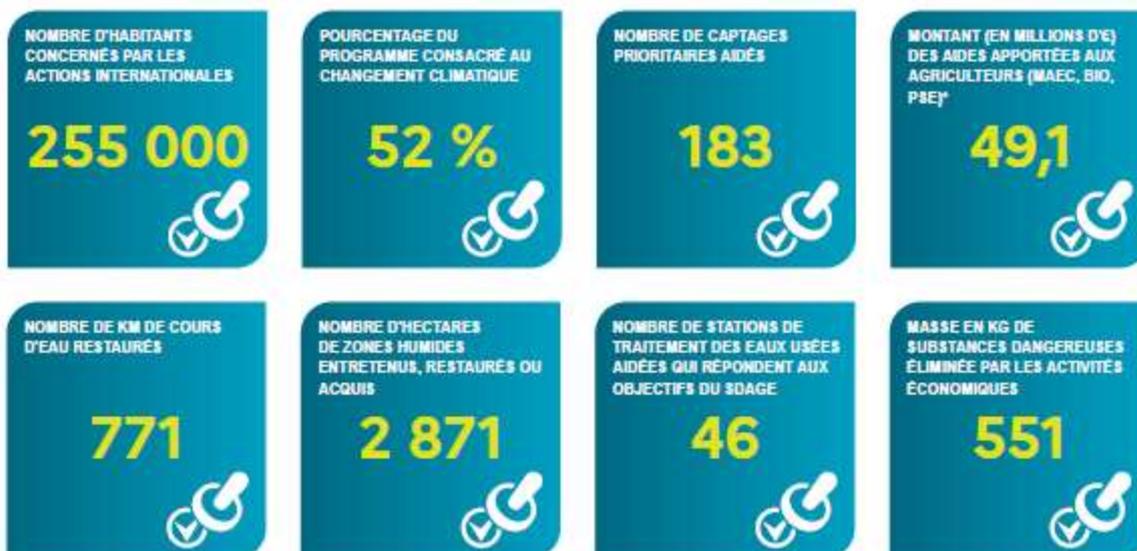
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 52 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. 8
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales.



Pays d'Iroise Communauté / Kumuniezh-kumunioù bro an Hirwazh
Zone de Kerdrioual - CS 10078 - 29290 Lanrivoaré / Takad Kerdrwal - CS 10078 - 29290 Lañriware
Tél. : 02 98 84 28 65
Email / postel : accueil@ccpi.bzh - www.pays-iroise.bzh